



Le leader de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Fernand Lalonde, a demandé hier à voir les décrets que le gouvernement vient d'imposer aux secteurs public et parapublic. On lui a apporté 80,000 pages de documents. (Photolaser CP)



Si le gouvernement cède aux demandes des secteurs public et parapublic, le déficit de la province pourrait atteindre \$4 milliards, a lancé hier le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, à l'Assemblée nationale. (Photolaser CP)

Louise Harel vote contre; vingt députés péquistes absents Parizeau invoque l'urgence et l'opposition crie à la provocation

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Tandis que le ministre des Finances invoque l'urgence de corriger la loi 70 en faveur des bas salaires, l'opposition estime que l'urgence a été fabriquée de toutes pièces par le gouvernement, qui renie ses engagements et agit par pure provocation.

Présentée hier par le leader parlementaire du gouvernement, la motion suspendant les règles habituelles des débats et permettant à l'Assemblée nationale d'arrêter sans délai l'étude du projet de loi

(no 105) déterminant les conditions de travail des salariés des secteurs public et parapublic jusqu'au 31 décembre 1985, a été adoptée en fin d'après-midi par un vote de 54 à 39. Tous les députés péquistes présents — il en manquait près d'une vingtaine — ont souscrit à l'argument de «crise exceptionnelle» invoqué par M. Jean-François Bertrand, sauf le député péquiste de Maisonneuve, Mme Louise Harel. Cette dernière, de même que le député indépendant de Sainte-Marie, M. Guy Bisailon, ont voté avec l'opposition et contre la motion.

Une demi-douzaine de ministres étaient absents, dont au moins, un, M. Gerald Godin, est en voyage. Les autres absents étaient MM. Lazure, Paquette, Chevrete, Duhaime, Marois et Léonard. Les autres députés péquistes qui n'étaient pas en Chambre au moment du vote sont MM. Leduc, de Bellefeuille, Gagnon, Vaugeois, Laplante, Baril (Arthabaska), Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), Perron, Tremblay, Charbonneau. Le vice-président Jolivet n'a pas voté non plus.

Selon la ligne de parti déterminée au

caucus péquiste, Mme Harel a fait parvenir au premier ministre une lettre lui faisant part de sa dissidence. Il ne semble pas qu'aucun autre député ait posé un tel geste à ce moment, mais la rumeur veut qu'au moins un second péquiste soit tenté d'imiter le geste de sa collègue. De plus, même si la ligne de parti a été fixée dès le printemps dernier, plusieurs députés ministériels manifestent prudemment leur inquiétude quant aux conséquences sociales de la loi-décret.

Mme Harel en a contre ce qu'elle appelle la «dynamique de l'arrogance» du

gouvernement, qui modifie les conventions collectives à trois mois et demi de leur expiration. Elle n'est pas d'accord pour que les salaires des 100,000 employés à temps partiel du gouvernement, qui gagnent entre \$8,000 et \$12,000 par année, soient coupés. De plus, rien n'assure, dit-elle, que les volumineux décrets — de plusieurs pieds de hauteur — soient conformes aux conventions collectives. Mme Harel, qui s'est abstenue de voter en faveur de la loi 70 au mois de juin, n'a pas l'intention de quitter le caucus péquiste à

Voir page 18: Parizeau

Québec compte récupérer \$406 des \$521 millions

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Pour éviter de créer des injustices flagrantes, le gouvernement Lévesque a été obligé d'apporter des corrections de dernière minute à ses objectifs de récupération salariale et de réduire de \$20 millions ses exigences, ont déclaré en substance hier des hauts fonctionnaires qui ont préparé le projet de loi 105 déposé à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi ne contient que 18 articles, mais il est accompagné de 90,000 pages de décrets. Une fois adoptée, la loi régira les conven-

tions collectives de 109 syndicats représentant les employés de la Fonction publique, des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales et de quelques organismes publics. Chose imprévue, la loi touche aussi les employés de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Office de la construction, de la Régie des loteries et courses, de la Société des alcools et, à moins d'un revirement possible de dernière minute, le syndicat des employés d'entretien de la Commission de transport de la CUM.

Règle générale, les décrets qui accompagnent

Voir page 18: Québec

CTCUM: l'entretien dit oui au rapport Blain

par Bernard Descôteaux et Alain Duhamel

Le Syndicat du transport de Montréal, qui regroupe les 2,000 employés d'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), a accepté en principe hier les conclusions d'un rapport de conciliation.

Si la CTCUM en fait autant aujourd'hui, le conflit de travail qui les oppose depuis plus d'un an devrait prendre fin et écarterait le projet de dé-

cret déposé hier à Québec.

Ce ne sera que partie remise cependant puisque, dès la fin de l'année prochaine, la CTCUM et le Syndicat du transport, affilié à la CSN, entreprendront de nouvelles négociations pour le renouvellement de la convention collective.

«Ce n'est pas une victoire, a dit le président du syndicat, M. Jacques Morrisette. Dans un an, nous serons encore en négociations et je vous le dis tout de suite, il y aura un rattrapage de 6%».

Voir page 18: CTCUM

Le projet de réforme des pensions soumis à comité

Le livre vert propose de créer un «compte enregistré»

par Michel Vastel

OTTAWA — Le projet de réforme des pensions au Canada est devenu hier un livre vert, révisé pour un an à un comité parlementaire, puis promis à de longues et laborieuses négociations fédérales-provinciales.

Le livre vert déposé hier reprend l'une ou l'autre des suggestions faites depuis quatre ans par un groupe de travail des Finances, un comité du Conseil économique, une Commission royale d'enquête de l'Ontario, une étude du gouvernement du Québec. Le coût de la réforme: \$3,5 milliards en dollars de 1982. C'est «beaucoup trop cher», a reconnu le ministre des Finances, M. Marc Lalonde qui ajoute qu'on est loin de s'entendre sur la question entre gouvernements, entreprises et syndicats.

La suggestion la plus spectaculaire, empruntée à l'Ontario, serait de créer un «Compte de pension enregistré», qui remplacerait éventuellement les Régimes enregistrés actuels et permettrait surtout aux employés d'entreprises privées de

transporter les sommes accumulées dans leur fonds de pension lorsqu'ils changent d'employeur.

De plus, le gouvernement propose que la récupération du Fonds de pension soit permise après deux ans, au lieu de dix actuellement, et que les rentes versées annuellement soient beaucoup mieux protégées contre l'inflation. Ottawa semble favoriser la méthode de l'intérêt excédentaire: les sommes accumulées dans le fonds de retraite seraient augmentées chaque année d'un pourcentage fixé par le gouvernement et calculé d'après le rendement des obligations d'épargne du Canada moins 3,5%.

Le ministre de la Santé et du Bien-Être pensait avoir obtenu un accord général sur cette question il y a un an. Il n'existe plus aujourd'hui.

Le gouvernement souhaite également améliorer la garantie apportée aux conjoints en assurant un partage des crédits accumulés au moment de la rupture d'un mariage.

En ce qui concerne les régimes publics de pensions, le gouvernement «souhaite une augmentation des prestations de sé-

curement des obligations d'épargne du Canada moins 3,5%».

Le ministre de la Santé et du Bien-Être pensait avoir obtenu un accord général sur cette question il y a un an. Il n'existe plus aujourd'hui.

Le gouvernement souhaite également améliorer la garantie apportée aux conjoints en assurant un partage des crédits accumulés au moment de la rupture d'un mariage.

En ce qui concerne les régimes publics de pensions, le gouvernement «souhaite une augmentation des prestations de sé-

curité du revenu aux personnes seules», mais, à \$250 millions, le ministre des Finances prévient que ce n'est pas pour cette année.

Le taux maximum de gains cotisables devrait être porté à l'équivalent du salaire moyen dans l'industrie et on attend toujours de l'Ontario — depuis six ans — que cette province lève son opposition à la clause d'exclusion qui permet à une personne d'élever ses enfants sans être pénalisée dans l'accumulation de ses revenus de retraite.

Mais toutes ces recommandations don-

neront lieu, au mieux, à un avant-projet de réforme d'ici à la prochaine campagne électorale en 1984 ou 1985. L'an dernier, le chef du gouvernement, avait promis «une réforme majeure» du régime de retraites au Canada dans le cours de son mandat.

Comme l'a d'ailleurs souligné hier soir le critique conservateur, M. Vince Dantzer, il est «clair que Mme Bégin a perdu la bataille des pensions au cabinet».

De fait, Mme Bégin discutait hier longuement des avantages et des nécessités dans les négociations.

Voir page 18: Pensions

L'Afrique du Sud attaque des bases de l'ANC au Lesotho

JOHANNESBOURG (d'après AFP et Reuters) — Des troupes sud-africaines ont envahi pour la première fois, hier, le petit royaume indépendant du Lesotho pour attaquer des bases de l'ANC (Congrès national africain) dans la capitale, Maseru, tuant 41 personnes, dont 34 «terroristes», cinq femmes et deux enfants, et faisant quatre blessés parmi les soldats sud-africains.

Le raid d'hier est la seconde opération lancée en 22 mois par Pretoria contre les états-majors de l'ANC dans des pays voisins. Le 30 janvier 1981, des commandos sud-africains avaient attaqué au Mozambique des positions stratégiques de l'ANC à Matola, à une quinzaine de km de Maputo, tuant un grand nombre de membres de l'ANC ainsi qu'un technicien portugais.

Selon un communiqué du coman-

dement de l'armée sud-africaine, cette opération a été déclenchée à titre préventif: les services de renseignements auraient appris que des membres de l'ANC s'approprieraient à lancer des actions terroristes dans les stations balnéaires d'Afrique du Sud.

Une série de cinq attentats, qui ont fait depuis le mois de juin deux morts, dont un Blanc, attentats mis au compte de l'ANC-Lesotho, a incité en outre l'armée sud-africaine à passer à l'action, indique-t-on de sources militaires.

Un important stock d'armes, la plupart d'origine soviétique ou chinoise, des munitions, des explosifs, des roquettes et aussi de nombreux documents considérés comme très importants par les services de renseignements, ont été saisis, précise-t-on de sources militaires sud-africaines.

Des témoins de l'attaque, qui a duré une heure environ pendant la nuit, ont rapporté que les commandos de Pretoria avaient particulièrement pris pour cible, à la mitrailleuse lourde, une maison appartenant à Mme Limpho Hani, épouse de M. Tembani Hani, l'un des leaders de l'ANC le plus recherché par la police sud-africaine. Le couple était absent de la maison pendant le raid, selon le ministre des Affaires étrangères et de l'Information du Lesotho, M. Charles Molapo.

Les assaillants, toujours selon le ministre, auraient également attaqué par erreur la maison occupée par la fille d'un ancien ministre et diplomate du Lesotho. Celle-ci, Mlle Matumo Ralebitso, 20 ans, a été tuée.

Le raid a été qualifié de «carnage criminel» par un porte-parole de

Voir page 18: Lesotho

Entente chez Chrysler

TORONTO (d'après CP) — Une entente de principe est intervenue hier entre les négociateurs des Travailleurs unis de l'automobile (UAW) et ceux de Chrysler du Canada. Le directeur canadien des UAW, M. Robert White, en annonçant la nouvelle hier, a parlé d'une «percée» dans les négociations.

L'accord de principe sur la question salariale est intervenue hier matin à 8 h 30, a précisé M. White, mais il reste encore à régler l'aspect normatif.

Le syndicat recommandera à ses membres d'accepter l'entente. Les syndiqués doivent se réunir dimanche et se prononcer au scrutin secret sur cet accord, dont les détails ne seront révélés que samedi.

M. White souhaite l'acceptation de l'entente et le retour au travail des 9,600 gré-

Voir page 18: Chrysler

tourisme



Le domaine de Compton

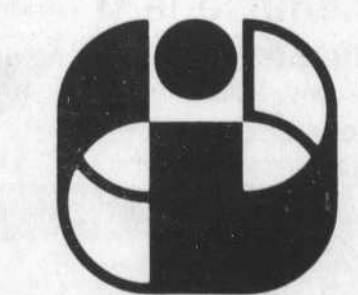
Toute la communauté de Compton se dit très fière de pouvoir offrir aux touristes un domaine qui porte le nom d'un ex-premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent. Il s'agit d'un ancien pensionnat pour jeunes filles que l'on a transformé en une auberge accueillante, été comme hiver. Page 9



Le visage français

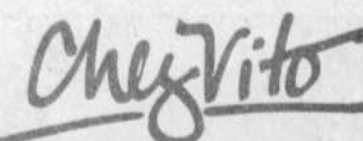
Un sondage fait pour le compte de l'Office de la langue française révèle que les touristes anglophones ne sont pas ennuyés par la francisation de la Belle Province, tant dans l'affichage que dans la publicité commerciale. Au contraire, ils y voient un atout qui les incite à revenir chez nous. Page 10

au sommaire



Desjardins en Bourse

Grande première au Mouvement Desjardins: une des composantes du regroupement coopératif verra ses actions être cotées en Bourse prochainement. Le Crédit industriel Desjardins a en effet l'intention d'émettre pour \$5 millions d'actions privilégiées et de les inscrire à la cote de la Bourse de Montréal. Page 11



À l'occasion des fêtes... régaliez-vous de notre veau à la crème de truffe blanche importée d'Italie

Dîner complet 8,50

5412 Côte-des-Neiges

735-3623

écrire II

Supplément au vade-mecum à l'usage des écrivains, journalistes et pigistes

Disponible en librairie ou directement chez l'éditeur

Le Marché de l'écriture

(514) 270-3725

S'il ne s'entend pas avec Québec pour la relance de l'emploi Ottawa est prêt à faire cavalier seul

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — S'il ne peut s'entendre avec Québec quant aux modalités d'application de son programme de relance de l'emploi, le gouvernement fédéral est déterminé à aller de l'avant seul dès le début de janvier.

C'est ce qu'a indiqué hier, à la sortie des Communales, le ministre fédéral de l'Emploi, Lloyd Axworthy, se défendant bien toutefois de vouloir lancer un ultimatum au gouvernement du Québec alors

que les discussions sont toujours en cours sur ce programme qui devrait diriger \$170 millions vers le Québec et créer environ 20,000 emplois.

«Nous espérons qu'un accord sera possible dans les prochaines semaines. Cependant, si nous ne pouvons l'obtenir, nous débuterons de notre côté en janvier tout en poursuivant les négociations avec Québec», a dit M. Axworthy rappelant que le programme devait durer 18 mois.

Lancé lors de la déclaration sur l'économie du ministre

des Finances Marc Lalonde, le programme de relance de l'emploi, «RELAIS» est destiné à réintégrer au marché du travail des chômeurs qui, ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, se trouvent confinés à l'aide sociale. Tout récemment M. Lalonde lançait qu'Ottawa «n'attendrait pas indéfiniment» Québec pour ce programme.

Ottawa demande aux provinces de contribuer financièrement à ce programme vers lequel il a aigüillé \$500 millions pour l'ensemble du pays, dont 34 pour cent, au Québec.

De l'avis fédéral deux points sont encore source de désaccord entre Ottawa et Québec. Les deux parties ne s'entendent pas sur qui, des centres fédéraux ou provinciaux de main-d'œuvre, tiendra le haut du pavé pour l'aide aux chômeurs.

En outre, Québec refuse toujours le principe qu'Ottawa puisse verser directement des subventions aux municipalités, palier de gouvernement de juridiction provinciale.

«Nous n'avons pas encore pu nous entendre et avoir un accord pour dépenser au

moins une partie de l'argent», a soutenu M. Axworthy.

Tout récemment, le gouvernement fédéral en est venu à une entente avec l'Ontario et la Saskatchewan et les discussions sont déjà fort avancées avec Terre-Neuve et le Manitoba, a fait savoir le secrétaire parlementaire du ministre, le député de Bonaventure, Rémi Bujold, ajoutant qu'il croyait en la bonne foi des négociateurs du Québec.

«Québec n'a pas encore indiqué quel montant il serait disposé à mettre dans le programme mais je suppose que

s'ils négocient, c'est qu'ils ont accepté ce principe», a dit M. Bujold.

Selon lui l'imbricolage au sujet des municipalités pourrait se régler sur la même base que celle des programmes fédéraux d'emplois communautaires dont peuvent bénéficier les municipalités.

Quant aux divergences sur l'implication des deux groupes de centres de main-d'œuvre, elles pourraient se régler si les deux parties s'entendaient sur les proportions des chômeurs qui seront référés au bureau provincial ou fédéral.

Centraide n'a pas atteint son objectif

par Renée Rowan

La situation financière globale de Centraide, tout en étant difficile et sérieuse, ne sera pas tragique pour 1983-1984, la communauté du Grand Montréal ayant souscrit un total de \$14.2 millions à la campagne qui vient de se terminer.

Si ce montant ne représente qu'environ 90% de l'objectif fixé, il correspond en revanche au résultat réel de la campagne 1981, a souligné hier, au cours d'une conférence de presse, le président général de la levée de fonds 1982, Me André Charron.

Plusieurs personnes promettent, au moment de la campagne de verser un montant d'argent en paiements différés, mais il arrive

que ces engagements ne peuvent être respectés pour des raisons diverses dont la crise économique et le chômage, comme ce fut le cas cette année, ce qui explique la baisse entre le montant réel recueilli et le montant annoncé en fin de campagne.

Même s'il ne sera pas possible d'accueillir de nouveaux organismes en 1982-1983, Centraide espère pouvoir répondre de façon générale aux besoins les plus importants de ceux qu'elle finance déjà, soit 170 organismes. «Tous les efforts seront faits pour maintenir, malgré tout, l'ensemble des programmes et des services», a promis Me Charron.

Profitant de cette conférence de presse, le président du conseil d'administration de Centraide Montréal, M. Reginald K. Groome, a

lancé, au nom d'une dizaine d'organismes d'entraide — dont la Société de Saint-Vincent-de-Paul, le Centre de services sociaux Ville-Marie, le Comité pour la défense des droits sociaux, le Dispensaire diététique de Montréal — un appel en faveur des familles les plus touchées par le chômage et la récession économique.

Rappelant que dans la région de Montréal, chaque mois depuis un an, plus de 1,000 familles s'ajoutent à la liste des bénéficiaires de l'aide sociale, M. Groome a invité la population, en cette période de Noël, à appuyer le ou les organismes locaux de leur choix, en partageant nourriture, vêtements ou argent.

Une vaste campagne de sensibilisation, par-

cockfield Brown, sera lancée à cette fin du 10 au 24 décembre prochains, dans tous les médias. Il ne s'agit pas d'une nouvelle campagne de souscription, mais plutôt d'une invitation faite à la communauté pour qu'elle appuie les initiatives nombreuses qui existent déjà en cette période des Fêtes, que ce soient des guirlandes, des projets paroissiaux ou des initiatives comme le Fonds de Noël du journal The Gazette.

Le Centre de référence du Grand Montréal, un organisme de Centraide, a accepté d'orienter vers des organismes locaux les gens qui ne trouveraient pas dans leur entourage le lieu concret où diriger leurs dons. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, il faut téléphoner au 931-2292.

Fruit d'un nouveau langage de l'ordinateur

Un film révolutionnaire réalisé au Québec

par Gilles Provost

Dans le domaine qui est à la fine pointe des nouvelles technologies cinématographiques, c'est-à-dire le film d'animation réalisé par ordinateur, les géants d'Hollywood viennent de se faire damer le pion par un étudiant et un couple de professeurs de l'École des Hautes études commerciales (HEC) de Montréal.

En effet, le court-métrage d'animation tridimensionnelle «Vol de rêve», réalisé conjointement par Philippe Bergeron et par les professeurs Nadia et Daniel Thalmann, vient de remporter le premier prix du Festival international des films d'animation

par ordinateur de Londres, Computer Graphics '82.

Ce succès est fondé surtout sur un nouveau langage de programmation, le «MIRA», inventé par M. et Mme Thalmann. «Notre film avait simplement pour objectif de démontrer les possibilités du nouvel outil informatique que nous avons mis au point», précise Mme Magnanat-Thalmann. «Grâce à cet instrument de travail, n'importe qui peut maintenant faire du graphisme sophistiqué par ordinateur».

Les Thalmann veulent même entreprendre bientôt un deuxième film avec une version plus sophistiquée de leur système: «Maintenant,

nous sommes capables de rendre le système complètement automatique, si bien que n'importe qui pourra réaliser un film d'animation sans rien connaître du fonctionnement d'un ordinateur ou des subtilités de la programmation».

Ce nouveau langage de conception d'images permet à un profane d'introduire dans l'ordinateur des objets extrêmement complexes, en trois dimensions. L'appareil peut ensuite les représenter en n'importe quelle position, par exemple en les faisant tourner sur eux-mêmes.

L'ordinateur peut aussi modifier automatiquement l'image comme si le point d'ob-

servation (ce qui tient lieu de caméra dans un film traditionnel) se déplaçait tout en respectant toutes les règles de la perspective. Le système a maintenant évolué au point où on peut définir la trajectoire désirée des «objets», ainsi que leur vitesse pour ensuite laisser la machine confectionner automatiquement toutes les images successives qui formeront le film définitif.

Le même type de programmation peut aussi servir à la cartographie automatique, à la conception d'objets assistée par ordinateur (de façon interactive, comme pour fabriquer le film), à la simulation d'activités diverses, au dessin artistique, etc.

Jusqu'à maintenant, on hésitait à concevoir des logiciels de ce genre parce que cela demandait des quantités phénoménales de mémoire. Or, c'est justement l'élément qui a connu les diminutions de prix les plus marquées depuis deux ou trois ans; on peut maintenant obtenir des mémoires gigantesques pour quelques milliers de dollars.

Le langage MIRA a été conçu sur les gros ordinateurs de l'Université de Montréal et il fonctionne parfaitement sur un Cyber de CDC ou un VAX de Digital Equipment. On en a même fait une version simplifiée pour le micro-ordinateur Apple II+. Dans ce dernier cas, toutefois, il a fallu faire un compromis: les images ne peuvent avoir plus de deux dimensions. On perd toute profondeur. Il est aussi question d'en faire une version pour le micro-ordinateur personnel de IBM.

Le film «Vol de rêve» a été complètement réalisé par trois personnes seulement, en deux ans, avec un budget d'à peine \$30,000. Tout a été payé par les organismes subventionnaires de recherche québécois et canadiens.

Malgré la sophistication technique du film (la «caméra» plane entre les pattes de la tour Eiffel, tourne autour de la statue de Liberté et survole le quartier Manhattan), l'équipe des HEC a dû travailler avec un matériel très simple, si bien que le film comporte

des limitations importantes: il n'y a pas de dégradés de couleur, par exemple, et tous les objets sont «transparents» comme si on ne voyait que leurs contours réalisés avec de la broche.

Leur système est capable de faire beaucoup mieux, comme on l'a démontré hier, mais il aurait fallu disposer de matériel beaucoup plus sophistiqué, expliquent les réalisateurs. (Par exemple, l'écran de synthèse de l'image qui a servi aux réalisateurs du film «Tron», à Hollywood, coûtait à lui seul \$500 000).

«Notre prochain film sera beaucoup plus évolué parce que nous avons perfectionné notre système et nous devrions pouvoir obtenir du meilleur équipement», conclut Mme Thalmann.

Un condamné accuse son délateur de complicité

par Bernard Morrier

Yvon Belzil qui, avec Claude Dubois et Claude Dubeau, vient d'être condamné à l'emprisonnement à vie pour un double meurtre, présentera ce matin, par la voie de son procureur, une requête au juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, en vue

d'obtenir une autorisation écrite de présenter un acte d'accusation criminelle à l'encontre de Claude Lavoie, principal témoin de la Couronne dans le procès des trois condamnés.

La requête, qui rappelle que Lavoie, lors de son témoignage devant le juge Gerald Ryan, avait affirmé avoir personnellement participé au meurtre de Richard Desormiers, sur un ordre de Claude Dubois, fait état que le délateur ne s'est pas soucié de demander la protection de la Cour avant son témoignage et qu'ainsi il peut être mis en accusation.

De plus, ce comportement de Lavoie, toujours selon la requête, constitue un aveu judiciaire de la commission d'un

crime, avec qui peut être présumé volontaire et parfaitement libre pour son auteur et qui ferait qu'un juge instruit de la cause condamnerait le délateur.

Pour Belzil, sa démarche n'est pas un acte futile mais totalement justifié et il est dans l'intérêt même de la justice que Lavoie soit jugé.

Lors du procès qui avait duré 12 semaines, un des jurés avait demandé au juge Ryan si l'un ou les accusés pouvaient dénoncer Lavoie et le juge de la Cour supérieure avait répondu que toute personne qui a connaissance d'un acte criminel peut porter plainte.

Mais où le juge Barrette-Joncas aura à trancher ce matin sera de savoir si, Lavoie en ne demandant pas la protection de la Cour lors de son témoignage, est susceptible d'être accusé, ou si les nouvelles dispositions de l'article 13 de la Charte, inséré dans la Constitution canadienne, s'appliquent dans son cas. Ces dispositions voudraient, selon l'interprétation que certains leur donnent, que la protection de la Cour soit désormais automatique pour un témoin, à moins qu'il se parjure ou se contredise.

Outrage au tribunal

La station de télévision CFCF-TV et son journaliste Robert Vairo ont nettement commis un outrage au tribunal, le 7 septembre dernier, en diffusant certaines informations, lors de l'émission «Pulse», traitant du procès que subissaient alors devant jury Claude Dubois, Yvon Belzil et Claude Dubeau, qui viennent d'être condamnés à 25 ans d'emprisonnement.

C'est la décision à laquelle en est venu hier le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, après avoir analysé la défense produite par Me Michel Proulx et les prétentions de la Couronne soumises par Me Claude Provost. Le juge Greenberg a imposé une amende de \$500 à Robert Vairo, tandis que son employeur, CFCF TV, a été condamné à \$1,000.

L'accusation avait été portée à la demande expresse du juge Gerald Ryan, qui avait présidé le procès des trois accusés. Une autre accusation d'outrage au tribunal, toujours en rapport avec ce procès qui avait duré 12 semaines, pèse également contre l'éditorialiste Marc Laurendeau de La Presse, et la cause sera entendue le lundi 20 décembre. B.M.

guérin
l'éditeur
qui
édite

La menuiserie illustrée
Seconde édition

Ross C. Cramlet
ISBN-2-7601-0552-0 - 178 p.

9,95 \$



En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 rue, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

En vente
dans toutes
les
librai-
ries

guérin éditeur limité
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Ce manuel est conçu pour répondre aux besoins des écoles polyvalentes et pour répondre aux besoins des adultes qui désirent une information fondamentale et un guide sur l'utilisation des outils manuels. Ce manuel est consacré entièrement aux problèmes de la planification du travail et aux techniques d'utilisation des outils.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

**Inscription
Hiver 1983**

Les étudiants déjà admis dans un programme, qui n'ont pu faire leur demande d'inscription avant le 1er décembre auront la possibilité de s'inscrire à un certain nombre de cours qui ne seraient pas complets, en se présentant à la:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée

les 13 et 14 décembre
de 09:00 à 18:00

Renseignements:
343-6090



Il y a des noms prédestinés: Mme Sarah Band vient de faire connaître son intention de briguer les suffrages à la présidence du Parti progressiste conservateur du Canada. (Photolaser CP)

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Réservez dès maintenant
pour vos «party» de bureau
— Ouvert le 25 décembre
Réveillon du Jour de l'An
361 est, rue St-Paul Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

MONSIEUR LÉVESQUE

Vos députés ont le fonds de pension le plus luxueux et le plus «chromé» au monde. Tant mieux pour eux. Mais...

VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!

Alliance des professeurs de Montréal

ELLE ET LUI

**Les certificats-cadeaux
Armand Boudrias...**

une façon
de donner
sûre
et élégante

ARMAND BOUDRIAS

LES TERRASSES
ENTRÉE MAISONNEUVE
845-6251/6252

PLACE
BOHAVENTURE
875-2013

6818, RUE
ST-HUBERT
273-2851

PROMENADES
ST-BRUNO
653-9422

PLACE
QUÉBEC
524-5263



en bref...

■ Critiques «artificielles»

OTTAWA (PC) — Repoussant du revers de la main les conclusions du rapport du vérificateur général, le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a qualifié d'«artificielles» les critiques acerbes formulées par M. Kenneth Dye à l'endroit de la transaction par laquelle Petrofina passait sous le contrôle de Petro-Canada. Même si le gouvernement était intervenu davantage dans la transaction, «le prix et le résultat auraient été les mêmes», a soutenu hier M. Chrétien, pour qui «à partir du moment où le gouvernement avait décidé d'acquiescer Petrofina, il devait payer le prix demandé par le propriétaire». Le président du Conseil du trésor, M. Herb Gray, s'est dit en accord avec les remarques de M. Dye, ajoutant qu'elles pourraient susciter des amendements à un projet de loi fédéral destiné à resserrer le contrôle d'Ottawa sur des sociétés d'État. Mais M. Chrétien est le deuxième membre du cabinet à tenter de réduire l'impact des observations de M. Dye; le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, responsable de deux organismes particulièrement malmenés par M. Dye dans son rapport, Via Rail et CN Marine, a soutenu de son côté que le vérificateur allait trop loin en recommandant en fait une mise sous tutelle des sociétés de la Couronne.

■ Contre, il est limogé

OTTAWA (d'après la PC) — Le député libéral d'Ottawa-Vanier, M. Jean-Robert Gauthier, a été limogé hier de son poste de président de la commission parlementaire sur les prévisions budgétaires et expulsé du comité parce qu'il s'est opposé au projet du gouvernement de limiter à cinq et à six pour cent les augmentations des pensions de vieillesse des fonctionnaires. «Ce n'est pas tout à fait de la démocratie», a-t-il commenté après la séance de la commission, en expliquant qu'il avait tout fait pour permettre au gouvernement de régler le litige de façon moins dramatique. «J'ai fait connaître depuis plus de trois semaines au leader du gouvernement en Chambre, M. Pinard, mon intention de quitter la présidence du comité». Mercredi, M. Gauthier et deux de ses collègues libéraux avaient voté contre le projet de loi en deuxième lecture. L'an dernier, M. Gauthier s'était également opposé à la résolution constitutionnelle du gouvernement de M. Trudeau. M. Gauthier avait pensé pouvoir demeurer membre de la commission parlementaire sur les prévisions budgétaires, et il a mal caché sa déception d'en avoir été chassé.

■ En écoutant Godin

ATLANTA, Georgie (PC) — Plus de 170 représentants des milieux d'affaires d'Atlanta se sont déplacés hier midi pour entendre le ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin. Les organisateurs d'un déjeuner-causerie offert par le World Trade Club, la Chambre de commerce d'Atlanta et la Canadian American Society ont même dû refouler plusieurs personnes à la porte tant l'événement était couru. En matinée, à l'occasion d'un petit-déjeuner au World Trade Club, M. Godin avait rencontré plusieurs hommes d'affaires d'Atlanta qui préparent une mission à Montréal pour avril 1983. M. Godin a aussi rencontré des éditorialistes du «Atlanta Constitution» et du «Atlanta Journal».

■ Rol des forêts

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de l'Environnement tient à rassurer ceux qui hésitent à utiliser des arbres de Noël naturels, de peur de causer du tort à l'environnement. Ces arbres, rappelle le ministère dans un communiqué, ne proviennent généralement pas des forêts, mais sont cultivés commercialement sur des terres qui, autrement, ne serviraient probablement à rien.

Malgré le témoignage d'un espion soviétique le Canada n'a pas jugé bon de poursuivre Hambleton

OTTAWA (PC) — La Gendarmerie Royale du Canada avait interrogé l'ex-espion soviétique Rudolph Herrmann, un colonel du KGB, au sujet des activités de Hugh Hambleton, mais n'y avait pas trouvé de quoi poursuivre ce dernier. C'est ce qu'a affirmé, hier aux Communes, le ministre de la Justice Mark MacGuigan, qui a précisé que les déclarations du colonel Herrmann avaient été prises en considération en avril 1980, quand le ministère de la Justice décidait qu'il n'y avait pas suffisam-

ment de preuves pour traduire Hambleton devant les tribunaux canadiens.

Le colonel Herrmann avait été un espion du KGB aux États-Unis et au Canada jusqu'à ce qu'il soit arrêté par le FBI, la police fédérale américaine, en 1977, et était devenu un agent double.

C'est grâce aux informations fournies par Herrmann que la GRC devait découvrir que Hambleton était un agent à la solde des Soviétiques. Le solliciteur général Robert Kaplan a précisé que la

GRC s'était rendue à New York pour interviewer Herrmann, en 1979, et que la transcription de cette conversation faisait partie du dossier transmis au ministère de la Justice, en avril 1980.

Le colonel Herrmann était également prêt à venir témoigner dans tout procès qui serait intenté à Hambleton au Canada.

Mais l'opposition conservatrice n'est toujours pas satisfaite des réponses du gouvernement.

Pour le leader conservateur

en Chambre, M. Erik Nielsen, le ministre de la Justice aurait dû laisser un juge statuer sur la valeur des preuves qui existaient contre Hambleton, au lieu de décider lui-même qu'il n'y avait pas nature à procès.

Pour le député de Central Nova, M. Elmer McKay, les services de sécurité canadiens ont été humiliés de voir que ce sont finalement les Britanniques qui ont réussi à faire condamner Hambleton, et non les Canadiens.

Enfin, le député de Cambridge, M. Chris Speyer, s'est

demandé pourquoi il a fallu deux ans pour que la GRC se décide enfin à aller interroger le colonel Herrmann aux États-Unis à propos du dossier Hambleton.

D'autre part, l'économiste Pierre Fortin, professeur à l'université Laval à Québec, a été surpris quand son collègue Hugh John Hambleton a été accusé d'avoir communiqué des secrets de l'OTAN à l'Union soviétique.

M. Fortin a assuré qu'il n'avait pas été surpris cependant de la condamnation de M.

Hambleton, cette semaine à Londres, à 10 ans de prison. Il n'a toutefois pas précisé pour quoi.

M. Fortin venait de prendre la parole lors d'un déjeuner-causerie de l'Association des économistes québécois.

Au cours des 10 années où ils ont travaillé ensemble, M. Hambleton, une personne qualifiée de très renfermée par plusieurs de ceux qui l'ont côtoyé, lui a peut-être adressé la parole une fois ou deux, a dit M. Fortin.

La CECM revit le rituel des fermetures d'écoles

par Jean-Pierre Proulx

La CECM a revécu mercredi soir la première étape du pénible rituel annuel de fermetures d'écoles. Les commissaires ont reçu en audience sept comités d'école dont cinq ont défendu vigoureusement le maintien de l'ouverture de leur école.

Cette année, les écoles anglaises de la CECM sont surtout touchées étant donné qu'un moratoire a été voté du côté français, du moins pour le niveau primaire. Néanmoins, deux écoles françaises sont visées par les projets de la CECM.

Ainsi, la CECM souhaite fermer l'école primaire Sainte-Jeanne d'Arc sise rue Nicolet, dans l'est de la ville. Le comité d'école est bien d'accord car leur école est fort vétuste. On leur propose d'aménager à l'école Saint-Émile

sise à deux pas de la leur et occupée actuellement par des élèves du premier cycle du secondaire.

Seulement, les élèves de Saint-Émile devraient émigrer ailleurs et le comité d'école veut «sauvegarder la vocation actuelle». Pour le comité d'école de Saint-Émile, l'école primaire Sainte-Jeanne d'Arc est encore «opérationnelle pour plusieurs années» et des travaux de réfection la rendraient «très habitable» pour longtemps encore. Ils ont fait du reste valoir que les parents de Sainte-Jeanne d'Arc seront fort heureux «des avantages que procure une école secondaire de quartier».

Il semble d'autre part que la CECM trouverait profit à fermer Saint-Émile puisque la corporation privée qui gère la résidence Edmond-Hamelin sises à côté de l'école serait intéressée à l'acquiescer.

Au secteur anglais, la CECM projette de fermer l'école secondaire de premier cycle E.C. Fabre, sise 8e avenue, au nord du boulevard Métropolitain, entre Papineau et Saint-Michel près des grandes carrières. L'école sera encore occupée à 78% de sa capacité même si, en 83-84, on n'y comptera que 240 étudiants.

Mais c'est précisément ce qui plaît aux parents. «Nous voulons, ont-ils dit, que nos enfants fréquentent une petite école secondaire qui va leur fournir le type d'environnement éducatif si nécessaire à des enfants de 11, 12 ou 13 ans». Bref, la grande polyvalente «impersonnelle» leur fait peur et ne les intéresse pas.

On veut aussi fermer l'école primaire Holy Family située près de la station de métro Jean-Talon pour transporter

ses élèves à Mother Seton dans Parc Extension, ainsi qu'à Eugenio Pacelli, sise aussi près de Jean-Talon mais proche de Papineau. Dans les deux cas, les parents s'opposent «fermement» à la fermeture. On invoque surtout les inconvénients comme le transport des élèves, la distance, les diners à l'école, ou encore «la proximité des restaurants, des bars, des brasseries et des salles de billard de la rue Jean-Talon».

Dans l'ouest de la ville cette fois, les parents de Saint Ignace de Loyola Annex demandent simplement un répit d'un an car l'école va célébrer son 50e anniversaire en 1983. «La communauté, a dit le comité d'école, est très attachée à son école et il serait malheureux de la fermer durant cette année anniversaire».

Enfin, l'école Lawrence

Les députés de l'Assemblée nationale se préparent à augmenter leur salaire

QUÉBEC (PC) — Le jour même où le gouvernement a imposé des conditions de travail à ses 300.000 travailleurs, il annonçait son intention d'indexer le salaire des députés à compter du premier janvier 1984.

Le leader parlementaire du gouvernement, le ministre Jean-François Bertrand, a déposé hier un nouveau projet de loi de l'Assemblée nationale comprenant les chapitres sur les salaires et la pension des députés.

Le salaire actuel des députés de l'Assemblée nationale est de \$42.596 dont une tranche de \$7.500 n'est pas soumise à l'impôt.

Ce salaire sera haussé à \$44.702 le premier avril 1983, soit une augmentation de \$2.106. La tranche de \$7.500 demeure non-imposable.

À compter de janvier 1984, le salaire du député sera indexé selon une formule très complexe basée sur la hausse de l'indice des prix à la consommation selon les données de Statistiques-Canada.

Un adjoint du ministre Bertrand, M. Mathieu Proulx, a expliqué que si les prévisions économiques du Conference Board se révélaient exactes pour l'année 1983, les députés toucheraient une hausse de traitement de 8 pour cent en 1984.

Le projet de loi maintient également les primes payées pour certains députés qui occupent des fonctions particulières, comme par exemple une prime additionnelle de 90 p.c. pour le président de l'Assemblée, 40 p.c. pour les deux vice-présidents, 35 p.c. pour le whip du gouvernement et le leader de l'opposition officielle, 20 p.c. pour le whip de l'opposition, les whips-adjoints du gouvernement et les adjoints parlementaires et 10 p.c. pour les présidents de commissions parlementaires.

Le projet de loi du ministre Bertrand propose également un nouveau plan de pension pour les anciens députés.

Les fils de la liberté II



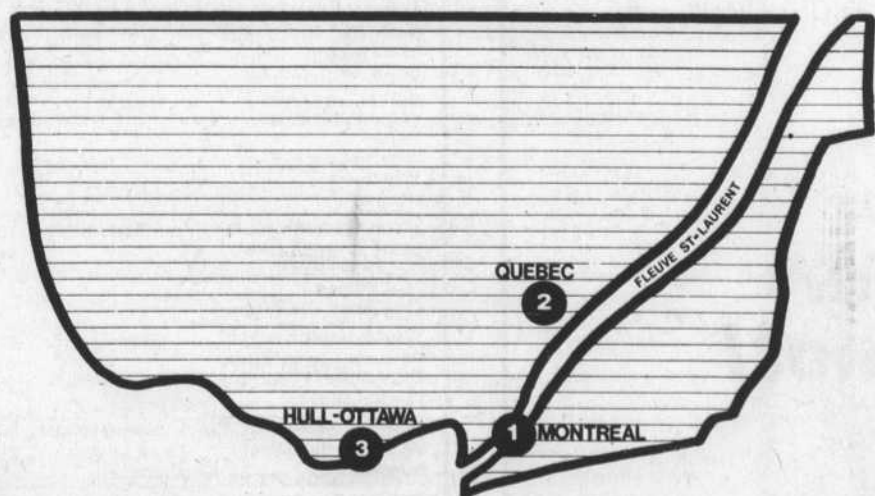
Le nouveau roman de

Louis Caron

En vente dans toutes les librairies à 12,95\$

Aux Éditions du Boréal Express

Rejoindre les marchés du Canada français: C'est facile comme un, deux, trois.



Beaucoup de gens, à cause des contours de signaux de télévision, pensent aux marchés du Canada français dans l'ordre suivant: MONTRÉAL, la ville de QUÉBEC, SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES, etc. Mais ce n'est pas le cas!

Bien sûr, Montréal vient en premier lieu et la ville de Québec en second. Mais la région d'Ottawa-Hull est bonne troisième, bien avant les autres marchés francophones.

Un autre fait important est que ce marché, controversé par plusieurs, est l'un des PLUS STABLES AU PAYS! Statistiques Canada a récemment publié un rapport sur la proportion d'anglophones et de FRANCOPHONES DANS LA RÉGION D'OTTAWA-HULL. De plus, le Bureau de vérification du tirage a confirmé qu'on trouvait 315.125 consommateurs d'expression française dans les zones métropolitaines et commerciales au détail.

Il est donc évident que le journal LE DROIT d'OTTAWA-HULL peut vous aider à rejoindre des clients éventuels. Quand vous dresserez votre liste de media pour les marchés francophones, c'est facile comme UN, DEUX, TROIS... MONTRÉAL, la ville de QUÉBEC et la région d'OTTAWA-HULL.

LE DROIT est le seul quotidien français de la région d'OTTAWA-HULL. Et seul, le quotidien français LE DROIT rejoint autant de gens.

LE DROIT

375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7. Tél.: (613) 560-2747
Georges Mercier, représentant.

Une tradition nouvelle
10 ans déjà

Enfin des cours à la télévision!

La Télé-université, constituante de l'Université du Québec spécialisée dans l'enseignement à distance, vous offre la possibilité de suivre des cours universitaires chez vous, où que vous soyez sur le territoire du Québec.

À Radio-Québec, Intervision (TVQ) et chez les câblodistributeurs, la Télé-université est là et vous propose les trois cours suivants:

- **Un univers à découvrir: le corps humain** vous amènera à découvrir en compagnie de Fernand Seguin et de Thérèse Bertherat, la puissante machine qu'est le corps humain;
- **L'évolution de l'homme** vous fera connaître l'histoire fascinante de la science depuis ses débuts; c'est une occasion exceptionnelle d'élargir votre culture scientifique;
- **La publicité au Québec** vous permettra de comprendre enfin le monde fascinant de la publicité. Qui n'a pas recours aux moyens publicitaires dans le cadre de son travail ou de ses activités sociales et culturelles?

Nous avons toujours un siège réservé pour vous!

La Télé-université,
à la bonne heure!



Pour obtenir plus de renseignements, remplissez le coupon-réponse et retournez-le:

À Québec
Télé-université
Service d'accueil et de liaison
214, avenue Saint-Sacrement
Québec, QC
G1N 4M6
Téléphone: (418) 657-2262
1-800-463-4722

À Montréal
Télé-université
Service d'accueil et de liaison
1819, boul. Dorchester Ouest
Montréal, QC
H3H 2P8
Téléphone: (514) 935-7401
1-800-361-4342

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____



Université du Québec
Télé-université
Institution de formation à distance

OTAN: «fermeté» et «dialogue» avec l'Est

BRUXELLES (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont exprimé leur volonté de «fermeté» et de «dialogue» dans le cadre d'une «détente authentique» dans les relations Est-Ouest, au cours de la première journée de la session d'automne du conseil de l'Atlantique-Nord hier à Bruxelles.

Au seuil de l'année «la plus difficile» depuis la Deuxième Guerre mondiale, selon l'expression du ministre français, M. Claude Cheysson, les alliés ont examiné dans le détail l'ensemble de ces relations après l'arrivée au pouvoir de M. Youri Andropov et de nouveaux dirigeants au Kremlin, a-t-on indiqué de source diplomatique.

«Nous devons faire preuve de fermeté et d'unité, mais aussi montrer notre disponibilité à répondre à des initiatives de l'URSS et des pays du Pacte de Varsovie», ont déclaré plusieurs ministres.

La réunion, qui prend fin aujourd'hui, s'est presque entièrement déroulée en session «super-restreinte» (ministre plus ambassadeur), a-t-on ajouté de source diplomatique.

Évoquant une amélioration éventuelle des relations Est-Ouest, les alliés ont ainsi estimé qu'une solution politique à la guerre d'Afghanistan serait «une contribution importante». Ils ont également souligné la nécessité, presque un an après l'instauration de la loi martiale en Pologne, de rétablir rapidement les libertés publiques.

Pour le chef de la diplomatie ouest-allemande, M. Hans Dietrich Genscher, 1983 sera une «année test» pour l'OTAN, qui doit déployer 572 fusées Pershing-2 et missiles de croisière en Europe, en cas d'échec des négociations de Genève.

Comme l'avaient fait les responsables de la Défense la semaine dernière, les ministres ont réaffirmé leur détermination sur cette question. Ils ont également rappelé leur soutien à l'option zéro, présentée par les États-Unis dans ces négociations, «qui pourraient se poursuivre même après le début du déploiement», a affirmé le secrétaire d'État adjoint américain désigné pour les Affaires européennes, M. Richard Burt.

En dépit du refus par le Parlement danois de voter mardi dernier les crédits pour le financement du programme des euro-missiles de l'OTAN, le ministre danois, M. Uffe Elleman-Jensen, a apporté le «soutien total» de son gouvernement à ce plan, destiné à contrebalancer les 333 fusées SS-20 (999 ogives nucléaires) soviétiques déjà en place.

Deux tiers environ de ces systèmes sont braqués sur l'Europe, a-t-on appris de source diplomatique.

Les ministres ont également renouvelé leurs propositions dans les autres négociations sur le désarmement (armes stratégiques à Genève et forces conventionnelles en Europe, à Vienne).

Concernant les relations économiques Est-Ouest, M. Genscher a indiqué que la RFA «ne veut pas de guerre économique avec l'Est, car les échanges économiques sont un facteur de stabilité et de paix».

Les ministres ont souligné l'intérêt de mettre en oeuvre et de poursuivre ensemble des études sur l'ensemble des rapports économiques entre les deux blocs au sein d'organismes internationaux tels que l'OCDE ou le COCOM, en particulier sur l'exportation vers les pays de l'Est de technologies de pointe susceptibles d'utilisation militaire.

Seul un général demande à être réentendu par la commission Kahane

JERUSALEM (AFP) — Les neuf personnalités politiques et militaires invitées par la commission Kahane à préparer leur défense se présentent dans la désunion et l'incertitude face à l'échéance du 15 décembre prochain où elles devront assumer leurs responsabilités relatives au massacre de Sabra et Chatila.

Dans une lettre adressée à la commission Kahane hier, le premier ministre Menahem Begin a plaidé une nouvelle fois la bonne foi dans sa décision d'avoir autorisé les militaires phalangistes à entrer dans les camps de réfugiés de Beyrouth, en contestant que le chef d'état-major Rafael Eytan ait mis auparavant le gou-

vernement israélien en garde contre leur volonté de se venger de la mort de Béchir Gemayel sur des civils palestiniens.

Parmi les neuf personnalités désignées par la commission Kahane comme étant susceptibles d'être poursuivies, les responsables militaires paraissent redouter de porter sur

eux les plus lourdes responsabilités, remarquait-on hier à Jérusalem: c'est ainsi que le commandant opérationnel israélien au Liban, le général Amir Drori, a été jusqu'ici le seul à annoncer qu'il déposerait à nouveau devant la commission Kahane.

La presse israélienne avait noté que la déposition du général Drori, le 31 octobre dernier, avait laissé plusieurs questions dans l'ombre, et que l'officier supérieur avait reconnu avoir été mis en garde par un subalterne dès le jeudi 16 septembre au soir des risques encourus par la population civile. «Comment expliquer tant de lacunes?», interrogeait le quotidien Maariv, proche des thèses du gouvernement.

De même, le général de brigade Amos Yaron, qui était chargé des liaisons entre «Tahal» et les «forces libanaises», a informé mercredi la com-

mission Kahane qu'il présenterait un document répondant «point par point» aux attendus de la mise en garde qui lui avait été adressée.

Le général Yaron avait déclaré lors de sa déposition du 7 novembre qu'il avait eu des «soupçons» sur le bien-fondé des opérations phalangistes dans les camps dans la nuit du jeudi 16 septembre, mais qu'il n'avait pas soulevé d'objections à la poursuite de leur action.

Le premier ministre israélien, pour sa part, relativise très largement l'importance d'une intervention du chef d'état-major lors de la réunion du cabinet du 16 septembre, que le juge Kahane avait pourtant citée durant sa déposition publique du 8 novembre.

Par contre, son explication écrite n'aborde pas la question soulevée par d'autres témoignages.

Washington ne signera pas le traité du droit de la mer

MONTEGO BAY (AFP) — Le chef de la délégation américaine, M. Thomas Klingan, a réitéré hier le refus des États-Unis de contresigner la convention des Nations unies sur le droit de la mer, devant la session de Montego Bay de la conférence à l'occasion de laquelle le traité doit être ratifié par 110 pays aujourd'hui.

Les États-Unis, a-t-il expliqué, estiment que les dispositions de la convention portant sur les fonds marins demanderaient «le sacrifice d'intérêts nationaux» pour eux «fondamentaux».

Washington souhaite néanmoins que toutes les dispositions du droit coutumier, notamment sur la navigation,

continuent à être observées, a ajouté M. Klingan.

La partie du traité, concernant notamment la navigation et le survol des mers, est acceptable pour les États-Unis et «dans l'intérêt de la communauté internationale», a-t-il précisé. Mais celle-ci n'est pas servie, selon lui, par «la tentative de créer de nouvelles institutions très complexes dans un domaine exigeant une technologie très poussée, encore en développement, et des investissements massifs».

«Pendant la longue recherche de compromis à la conférence du droit de la mer, a dit le délégué américain, on a oublié que le coût politique et économique pouvait devenir

trop lourd pour certains participants». «En l'absence d'un consensus, chaque nation, selon M. Klingan, doit maintenant examiner la manière de protéger ses intérêts dans les années à venir».

Mais les États-Unis sont convaincus, a-t-il poursuivi, que «des méthodes autres que celles du traité pour préserver leur accès national aux ressources des fonds marins sont nécessaires, justes et autorisées par le droit international».

M. Klingan a affirmé que les États-Unis «agiront, dans la poursuite de leurs intérêts légitimes et vitaux, en pleine conscience de leurs responsabilités et des intérêts des autres».

Le décret, c'est l'outil des dictatures

On dit **NON** au décret qui bafoue nos droits,
...qui renie les ententes signées,
...qui viole de façon flagrante les principes du Code du travail.

On dit **NON** au décret qui menace de tuer le syndicalisme chez nous.
...qui donne le pire exemple de mépris envers les travailleurs,
...qui ne peut que justifier les pires excès chez les employeurs privés.

On dit **NON** à l'entêtement du Gouvernement...qui sait sa loi 70 et son décret aussi stupides l'un que l'autre, mais qui n'a pas voulu discuter raisonnablement pour ne pas perdre la face.

...qui prétend récupérer de force 600 \$ millions alors que les offres syndicales lui auraient permis de faire beaucoup mieux à moyen terme.
...qui va nous «couper» de près de 20% pendant les trois pires mois d'hiver, et nous laisser ensuite avec une rémunération moyenne moindre que celle de l'an passé;
...mais ce même Gouvernement laissera intacte la rémunération actuelle des ministres et députés et l'augmentera même, à partir d'avril. Sans parler du régime de pension, où il y a aussi deux poids, deux mesures.

Non! On 'se laissera pas manger la laine sur le dos sans dire un mot!
Non, mon cher René!



**SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES
PROVINCIAUX DU QUÉBEC.**

MONSIEUR LÉVESQUE

Vous êtes, de loin, le Premier ministre provincial le plus payé du Canada. Tant mieux pour vous! Mais...

VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!

Alliance des professeurs de Montréal

Régie des permis d'alcool du Québec		
AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL		
Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivée, assemblée et transmise à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.		
Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9.200, Montréal Québec, H2Y 1B6.		
Nom	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
UNIVERSITY STREET TAVERN INC. 3431 Jeanne Mance, app. 5 MONTRÉAL	Changement de capacité	1209 University MONTRÉAL
TOUSSAINT Jean Joseph 342 Cousineau Laval	1 restaurant	210 Jean Talon ouest MONTRÉAL
IMMEUBLES TAILLEFER & RAYMOND INC. Bar au Bo-Sex 81-71e Avenue Laval	1 bar avec spectacles	5769, boul. Gouin ouest MONTRÉAL
JACINTHE BRODEUR & GILLES BRODEUR 1017, Durpé Beloeil	1 restaurant	1017, Dupré BELOEIL
114253 CANADA LTÉE Disco Bar les Amazones enr. films 344, 76e Avenue LaSalle	Autorisation de films	6820, St-Jacques ouest MONTRÉAL
KAYA, Sukru 2400, Benny Crescent, app. 505, Montréal	1 épicerie	6412, Côte St-Luc MONTRÉAL
RESTAURANT PERLE DE CHINE 1979 LIMITÉE 5200 Boisvert St-Hubert	Changement de capacité	2665 Chemin Chamblay LONGUEUIL
CHEVALIER Lucien 1740 Pine St-Hubert	1 bar avec danse et spectacles	162-164 St-Augustin MONTRÉAL
LE NOUVEAU JARDIN DE LYCHÉE INC. 11991 Notre Dame est Montréal	1 restaurant	11987 Notre Dame est MONTRÉAL
L'ASSOCIATION DES FAMILLES UNIPARENTALES DU CANADA C.P. 1105, Station B Montréal	1 bar avec danse	5320 Côte des Neiges MONTRÉAL
IRVING DELI INC. 11015 Cavendish, app. 201 St-Laurent	1 bar sur terrasse/ 1 restaurant	1608 Lincoln MONTRÉAL
DÉPANNEUR MARIE LISE INC. 13152 Forsyth Pointe Aux Trembles	1 épicerie	13181 Dorchester est MONTRÉAL
GIOVANNA RANIERI VARANO & ONOFRIO Ranieri Dépanneur Andy Enr. 8070 Querbes Montréal	1 épicerie	8070 Querbes MONTRÉAL
LES INVESTISSEMENTS HENRI S. PADULO INC. Bar L'Intersection 75, rue Wilson Longueuil	Autorisation danse	75, rue Wilson LONGUEUIL
114995 CANADA INC. Restaurant Zorba le Grec 750 MontPelier, app. 805 Ville St-Laurent	1 restaurant	6754, rue Jarry est ST-LÉONARD
LE GOBELET INC. 8405, boul. St-Laurent Montréal	2 autorisations de de danse et spectacles	8405, boul. St-Laurent MONTRÉAL
AU ROCHER PERCÉ (1982) INC. 8323, Du Mail Anjou	1 bar avec danse et spectacles	812 Rachel est MONTRÉAL
118979 CANADA INC. Club Sexe Symbiose 7009, Christophe Colomb Montréal	1 bar avec spectacles	9605, Maurice Duplessis MONTRÉAL
115263 CANADA INC. Castel François 20, Calvin Candiac	1 bar avec spectacles	5990, boul. Métropolitain ST-LÉONARD
PÂTISSERIE BRETONNE INC. 1720-1726, St-Denis Montréal	1 épicerie	5450, St-Denis MONTRÉAL
BRASSERIE TERRASSE 1720-1726, St-Denis Montréal	Changement de capacité/ 2 autorisations de spectacles	1720, 1726 St-Denis MONTRÉAL
118483 CANADA INC. 161 Lamartine Châteauguay	1 restaurant/ 1 bar avec danse et spectacles	5685 Laurendeau MONTRÉAL

Le président et directeur général
Ghislain K. Leflamme, avocat

le monde

Campagne d'Amnesty Int.

LONDRES (AFP) — Dix lauréats du prix Nobel dont sept pour la paix ont lancé, aujourd'hui, avec Amnesty International une campagne mondiale de signatures pour la libération de toutes les personnes emprisonnées pour leurs opinions ou en raison de leurs origines.

Les pétitionnaires demandent la libération de tous les prisonniers d'opinion, «hommes ou femmes emprisonnés dans de nombreux pays à cause de leurs idées religieuses ou politiques, leur couleur ou leur groupe ethnique et qui n'ont ni préché ni utilisé la violence».

Les signataires de la pétition reconnaissent en outre qu'il existe un lien certain entre droits de l'homme et paix. L'amnistie de tous ces détenus, déclarent-ils, permettra d'établir un climat international de confiance, de promouvoir les libertés fondamentales et de faire avancer le respect des droits de l'homme partout dans le monde».

Les prix Nobel signataires de la pétition initiale sont: Willy Brandt (RFA-1971), Mairead Corrigan (GB-1976), Sean McBride (Irlande-1974), Alva Myrdal (Suède-1982), Philip Noel-Baker (GB-1959), Adolfo Perez Esquivel (Argentine-1980), Andreï Sakharov (URSS-1975), tous prix Nobel de la paix — ainsi que Heinrich Boel (RFA, littérature, 1972), Gunnar Myrdal (Suède, économie, 1974) et Elias Canetti (GB, littérature, 1981).

Violents combats à Tripoli

BEYROUTH (AFP) — Une accalmie relative prévalait hier en début de soirée à Tripoli (nord du Liban) où de violents combats ont opposé depuis mercredi matin des organisations pro-syriennes à des mouvements locaux hostiles à la Syrie et certaines organisations palestiniennes, selon les correspondants de presse dans la région.

Un accord de cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur à 14 h 30 locales n'a pas été appliqué et les combats ont redoublé d'intensité au cours de l'après-midi. Plusieurs quartiers résidentiels ont été violemment pilonnés, au rythme de cinq obus par minute, selon les correspondants.

En fin d'après-midi, à la suite d'une nouvelle réunion du haut comité de coordination regroupant toutes les parties, l'intensité des combats a graduellement décliné.

En outre, les forces syriennes agissant dans le cadre de la Force arabe de dissuasion (FAD) ont isolé le camp palestinien de Baddaoui situé à l'entrée nord de la ville et à proximité duquel cinq officiers syriens avaient été tués hier matin dans une embuscade, rapporte la télévision libanaise. Selon le dernier bilan disponible, ces affrontements ont fait 20 tués — dont les cinq officiers syriens — et 80 blessés.

Net recul de la CGT

PARIS (Reuter) — Les résultats connus hier des élections prud'homales qui se sont déroulées la veille en France font apparaître un net recul de la Confédération générale du travail (CGT): 36,8% des voix contre 42,4% en 1979. La première centrale syndicale française en importance, proche des communistes, reste toutefois en tête, devant les autres centrales. Dans le même temps on note une poussée spectaculaire de la Confédération générale des cadres (CGC) qui passe de 5,20% en 1979 à 9,64 aujourd'hui. Les deux centrales, proches des socialistes, Force ouvrière (FO) et la Confédération française démocratique du travail (CFDT) voient leur score respectif stagner, autour de 23% pour la CFDT et de 17,7% pour FO. Du côté patronal on assiste à une poussée remarquable du Syndicat national des petites et moyennes industries (SNPMI): 14,68% des voix contre 1,99 en 1979. Cette poussée du SNPMI s'est opérée au détriment des divers groupes patronaux dont le tout puissant Conseil du patronat français (CNPFP). L'action pour les droits des employeurs passe ainsi de 91,26 à 77,44.

FRANCE MODE - IMPORT

**ON FERME SAMEDI
18 DÉC.**

Plus qu'une semaine... tout doit être liquidé!

Sur tous nos...

SOULIERS ET BOTTES
les meilleures marques - locales
et italiennes (bottes d'hiver).

25%

Sur tous nos

VÊTEMENTS

Rodier - Newman - Initial - Loraine -
Besuchamp - Mar D'Alcy - Jousse -
Michel Robichaud - Simon Chank -
Vêtements en cuir.

30%

Sur tous nos

MANTEAUX HIVER 83

Rodier - Marie France - Shift -
Adorable Junior - Mario etc...

40%

Sur tous nos

CHEMISIERS

de marque Pacha

50%

Gratuitement...

Venez déguster nos vins et fromages!

90 est, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, 668-8510
(coin boul. des Laurentides, par les ponts Viau ou Papineau)

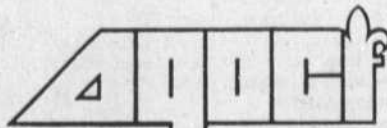
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (AQOCI) et LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

VOUS INVITENT AU COLLOQUE SUR LE RÔLE DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES
CANADIENNES EN AFRIQUE DU SUD ET EN NAMIBIE.

Thèmes: Position des Nations Unies à l'égard des activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie. Les banques et les institutions financières canadiennes. Les sociétés canadiennes des secteurs miniers et manufacturiers. Incidences politiques, militaires, économiques, sociales et humaines des activités des transnationales canadiennes en Afrique du Sud et en Namibie. Les pratiques d'emploi des sociétés transnationales canadiennes en Afrique du Sud et en Namibie. Actions au niveau national et international.

Horaires: Vendredi, le 10 décembre, de 19 h 30 à 21 h 30.
Samedi, le 11 décembre, de 9 h 30 à 18 h 00.
Dimanche, le 12 décembre, de 10 h 00 à 12 h 00.

Le colloque se déroulera au local AM-050 du pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal. Des programmes seront disponibles sur place. Il n'y a pas de frais d'inscription. Les thèmes seront présentés par des conférenciers du monde syndical, universitaire, politique et solidarité internationale et des institutions financières.



Sofia arrête le trafiquant turc qui a payé Ali Agca

ROME (D'après AFP et Reuter) — Le trafiquant de drogue turc Béchir Celenk recherché dans le cadre de l'enquête sur l'attentat du 13 mai 1981 contre Jean-Paul II a été arrêté hier à Sofia par les autorités bulgares.

Béchir Celenk semble être le maillon le plus important de la chaîne de complicités qui ont permis à Mehmet Ali Agca de s'évader de prison, en Turquie, en 1979, et de se rendre à Rome pour tirer le 13 mai 1981 contre le pape, relèvent les observateurs.

Qu'Ali Agca ait ou non reçu le soutien direct ou indirect des services secrets bulgares, comme les poursuites judiciaires entreprises en Italie contre deux ressortissants de ce pays tendraient à le prouver, il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, Celenk est officielle-

ment désigné comme le parain du «contrat» signé sans doute à Sofia au cours de l'été 1980 pour tuer le pape.

Selon la presse italienne, qui tient ses informations de milieux judiciaires bien informés, Celenk aurait en effet promis à Ali Agca une somme de trois millions de deutschmarks (\$1,2 million) pour tuer le pape. Le contrat aurait été «signé» au cours de l'été 1980, pendant les quelque 50 jours que Mehmet Ali Agca, après son évasion d'une prison turque, semble avoir passé à Sofia.

Ali Agca, descendu à l'hôtel de luxe Vitosha, aurait rencontré Celenk dans la chambre 911, où le trafiquant de drogue avait pris pension pour échapper aux recherches dont il faisait l'objet dans son pays, selon la presse italienne.

Celenk a été officiellement impliqué dans l'enquête sur l'attentat contre le pape, le 4 novembre dernier. Le juge Martella avait alors lancé un mandat d'arrêt international contre lui.

Son arrestation à Sofia, quasiment officielle puisque annoncée, par l'agence bulgare de presse BTA, est la première confirmation de la présence en Bulgarie d'un acteur direct de l'attentat. Elle donnera lieu à diverses interrogations en Italie sur les intentions des autorités bulgares, notent les observateurs. Selon BTA, le trafiquant a été mis à la disposition de la police «dans l'attente que son implication dans l'attentat soit éclaircie».

Dans les milieux officieux italiens, on se demandait hier soir si Sofia voulait ainsi faire preuve de sa disposition à collaborer avec la magistrature italienne afin de dissiper les soupçons qui se sont accumulés au cours des dernières semaines contre ses services secrets.

Les observateurs se demandent maintenant si les autorités bulgares permettront dans les semaines à venir que Celenk soit interrogé par les magistrats italiens et répondront favorablement à une enquête d'extradition qui ne saurait tarder.

n'a pas été annulée. On nous menace de manifestations du 13 au 16 décembre. On ne peut pas exclure non plus des tentatives de mise à profit de la visite du pape pour des provocations politiques».

MONSIEUR LÉVESQUE

Vous avez intégré sauvagement des enfants inadaptés dans des classes régulières. Vous voulez continuer à le faire.

VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!

Alliance des professeurs de Montréal

Kohl ouvre la voie aux élections

BONN (AFP) — Le chancelier Helmut Kohl a ouvert la voie à des élections anticipées, le 6 mars prochain en RFA, en annonçant hier qu'il déposerait le 14 décembre une motion de confiance devant le Parlement fédéral.

Les 494 députés du Bundestag voteront le 17 décembre sur cette motion qui mettra «artificiellement» en minorité le gouvernement de centre-droit (chrétien-démocrate/libéral) du chancelier Kohl formé le 1er octobre dernier.

Le chef du gouvernement de Bonn, qui dispose de la majorité absolue au Parlement grâce aux voix libérales, demandera aux députés de sa coalition de s'abstenir lors de ce vote tandis que l'opposition social-démocrate s'est déjà engagée à voter contre.

Cette procédure, unique dans l'histoire de la RFA, doit permettre au président de la république, un chrétien-démocrate, M. Karl Carstens, de dissoudre le Parlement et permettre ainsi la tenue d'élections législatives anticipées le 6 mars prochain. Le mandat normal de la législature devait se terminer en octobre 1984.

Le chancelier Kohl escompte que son parti obtiendra la majorité des sièges au Bundestag, ce qui lui permettra de gouverner, le cas échéant, sans son partenaire libéral.

Pour justifier cette mise en minorité «artificielle» qui soulève des réserves juridiques, le chancelier et son partenaire libéral, le ministre des Affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, ont argué à plusieurs reprises que les électeurs de la RFA devaient entériner le changement de coalition du 1er octobre dernier, intervenu à la suite de la chute du gouvernement de M. Helmut Schmidt.

En théorie, le président Karl Carstens peut encore refuser la dissolution du Parlement fédéral s'il estime que la procédure suivie par M. Kohl est anti-constitutionnelle.



**LIBRAIRIE
HERMÈS**

1120 ouest, ave. Laurier
outremont H2V 2L4
tél.: (514) 274-3669

choix • accueil • emballages-cadeau

Les certificats-cadeaux de l'interurbain, la réponse à vos souhaits.

Des petits yeux clairs s'illuminent. Les joues d'une grand-maman se réchauffent. Et puis toute la famille est là autour, ils rient, ils veulent tous parler ensemble, ils sont contents... Ce moment de bonheur, c'est le cadeau que vous leur faites.

Cette année à Noël, offrez à vos parents, vos amis et vos connaissances ce qui les rend vraiment heureux. Offrez-leur la voix de ceux qu'ils aiment. Plus que tout autre cadeau, les certificats-cadeaux de l'interurbain peuvent leur apporter la joie que vous leur souhaitez.

Procurez-vous vos certificats-cadeaux* dès maintenant.

Ils sont offerts en ensemble de quatre certificats de cinq dollars chacun et sont accompagnés d'une jolie carte de souhaits.



Pour les obtenir, vous pouvez:

Appeler sans frais au
1 800 361-7695
(abonnés de Montréal: 866-102.)

2 Vous rendre à l'une de nos
Téléboutiques

3 Vous adresser au Service à la
clientèle ou au bureau des abonnés
de votre région.

*Les certificats-cadeaux de l'interurbain sont valables au Canada et aux États-Unis.

**L'interurbain
Bell**



Québec étudiera un projet de loi distinct pour protéger la faune

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Guy Chevrette, a annoncé hier qu'il présentera «entre avril et juin» prochain à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à protéger les principaux milieux naturels, essentiels à la conservation de la faune du Québec.

Il y a quelques semaines, une commission parlementaire réunissant un nombre sans précédent d'associations du domaine du plein air, appelées à se prononcer sur les principes de cet éventuel projet de loi. Mais le ministre s'était donné un temps de réflexion pour décider s'il y avait un consensus suffisant pour justifier l'élaboration et la présentation d'un projet de loi.

Dans sa déclaration d'hier, M. Chevrette a expliqué qu'un premier projet de loi serait présenté au début de la prochaine année afin d'adapter l'actuelle loi sur la conservation de la faune, c'est-à-dire l'aspect normatif des activités de chasse et de pêche. Le ministre a jugé que la protection des habitats fauniques est un sujet trop important pour être introduit dans la loi générale du ministre à titre de simple amendement. Il procédera donc par une loi distincte sur cette question pour mettre au pas, a-t-il dit, ceux «qui détruisent les ravages et remplissent les marais».

M. Chevrette a d'autre part annoncé hier qu'il présenterait au début de l'année un mémoire au conseil des ministres en vue d'accroître sensiblement la super-

ficie des espaces verts dans la région métropolitaine. Selon les autorités du MLCP, la région de Montréal devrait ajouter à ses équipements «50 fois l'équivalent du Mont-Royal» pour simplement rencontrer les normes nord-américaines en matière d'espaces verts.

Ces deux déclarations ont été faites lors des audiences sur le projet de loi national dans certaines îles de Boucherville.

Les propos de M. Chevrette visaient à rassurer les intervenants qui s'inquiètent de certaines contradictions entre la vocation récréative du projet de loi et le souci gouvernemental de protéger notamment la sauvagine. Le MLCP prévoit en effet un achalandage annuel de plusieurs dizaines de milliers de visiteurs et d'adptes du vélo sur ce territoire même en période de nidification alors que les oiseaux migrateurs ont besoin du maximum de quiétude.

Les audiences d'hier ont mis en relief de nombreuses approches contradictoires à propos des activités de chasse dans le secteur. Les chasseurs de la région de Boucherville voudraient continuer de pratiquer leur sport favori alors que la plupart des groupes environnementaux, comme l'Association Environnement Archipel et l'Association des biologistes du Québec notamment, exigent une désignation de parc pour y interdire toute activité cynégétique.

Le MLCP est plutôt enclin à interdire la chasse sur les quelques îles en sa possession, ce qui pénalisera les chasseurs à pied équipés de chiens alors qu'il ne peut interdire à d'autres la chasse en cha-

loupe, les eaux navigables relevant du gouvernement fédéral. Par contre le MLCP songe à demander aux autorités fédérales de décréter tout le secteur «sanctuaire», ce qui y interdirait cette pratique même sur l'eau. Le souci gouvernemental de protéger la sauvagine ne va pas toutefois jusqu'à interdire aux fermiers, qui louent les îles pour la culture du maïs, d'utiliser des canons sonores pour éloigner les oiseaux qui pignent dans leurs récoltes.

L'Association des biologistes du Québec, comme d'autres groupes, a suggéré au MLCP d'acheter des autorités fédérales le reste de l'archipel, en particulier les batteries Tailhandier. Le Rassemblement des citoyens de Montréal et les résidents de la Promenade Bellerive ont pour leur part réclamé un accès par autobus pour les piétons et les adeptes du vélo ainsi qu'une navette maritime entre l'Est de la ville, le principal bassin d'utilisateurs, et le parc provincial. Le MLCP songe déjà à établir une telle navette entre Boucherville et le parc.

La veille, le ministre s'était rendu à Granby où les différents organismes locaux ont martelé tour à tour pour obtenir un corridor protégé entre le parc et un centre d'interprétation de la nature local, des pistes cyclables, un camping rustique, des installations à vocation pédagogique et une érablière en opération le printemps.

En tout 15 mémoires ont été présentés aux audiences sur le parc de la Yamaska et près de 30 dans le cas du parc des îles de Boucherville.

L'ONU tiendra à Montréal son 6e séminaire contre l'apartheid

par Angèle Dagenais

Montréal est le sixième centre où l'Organisation des Nations-Unies (ONU) tiendra un séminaire sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie, les 10, 11 et 12 décembre au pavillon Hubert-Aguin de l'UQAM (local AM-050).

Par ce type d'activité l'ONU vise à faire connaître sa condamnation du régime d'apartheid (ségrégation institutionnalisée entre Blancs et Noirs) en Afrique du Sud, sa condamnation de l'occupation de la Namibie par les Sud-Africains et sa reconnaissance de la SWAPO comme unique représentant du peuple namibien (voté en 1973).

Dans toutes les villes où l'ONU a tenu des séminaires analogues, explique Mme Zohred Tabatabai, fonctionnaire des Nations-Unies, le grand public est invité à venir se sensibiliser aux réalités économiques et aux relations qu'entretiennent les pays développés (y compris le Canada) avec l'Afrique du Sud. Depuis 1979, Londres, La Haye, Detroit, Sheffield (Angleterre), Genève et maintenant Montréal ont pris part à ces séminaires financés par le Conseil économique et social de l'ONU, à raison d'environ \$20.000 à \$25.000 chacun. Un dernier séminaire doit avoir lieu à Los Angeles en mars 1983.

Dans chaque ville visitée les organisateurs mettent en évidence les liens économiques locaux qui existent avec l'Afrique du Sud. Pour le Canada, 28 sociétés canadiennes font affaire avec ce pays et 120 au-

tres dont les sièges sociaux ne sont pas ici mais qui ont des filiales canadiennes font aussi affaire avec l'Afrique du Sud. Alcan par exemple, est propriétaire à 24% d'une compagnie sud-africaine mais fournit toute la technologie de pointe des alumineries de ce pays, précise Peter Bakvis de la CSN qui dirigera un atelier samedi sur les sociétés canadiennes des secteurs miniers et manufacturiers faisant affaire en Afrique du Sud.

Les Canadiens ne savent sans doute pas, disent les organisateurs de la conférence, que ces sociétés violent les résolutions des Nations-Unies visant à isoler économiquement le régime «raciste» de Pretoria. Les importations canadiennes d'Afrique du Sud ont augmenté de 183% (\$402 millions US) depuis deux ans et les exportations vers ce pays ont également augmenté de 140% (\$240 millions US) au cours de la même période.

Le club de hockey Les Nordiques de Québec appartient à 91% à un groupe financier d'Afrique du Sud. De même le club de football de Toronto (Les Argonauts) est propriété entière d'intérêts sud-

africains. L'usine de tabac Rock City à Québec et la brasserie O'Keefe propriété du groupe Rothman's sont la propriété du financier sud-africain Anton Rupert.

De nombreuses banques canadiennes — Montréal, Royale, Canadienne Impériale de Commerce, Nouvelle Écosse, Toronto-Dominion — ont accordé des prêts de \$780 millions US à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978. Au Québec, à part Alcan, des transnationales telles CIL, Dominion Textile, Seagram et en Ontario, Falcon Bridge Nickel, Ford of Canada, Kennecott Canada, Massey-Ferguson, Moore Corp., Noranda Mines sont parmi les 28 sociétés canadiennes qui investissent directement dans l'économie sud-africaine.

Les «parrains» canadiens de ce séminaire de l'ONU, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) qui fournissent ces données sont également d'avis que seules des pressions internationales peuvent provoquer une évolution interne en Afrique du Sud et en Namibie favorables aux Noirs (71%) et à leur droit à la dignité et à la paix.

Annonces classées 286-1200

À partager

TRES BEAU logement à partager, 7/10, Carré St-Louis, avec jeune femme autonome, préférence femme. Prix raisonnable. 849-9084. 14-12-82

Antiquités

ENCAN D'ANTIQUITES dimanche le 12 décembre à 13h. Bonnetière en pin 1810, ensemble à thé Limoges 61 morceaux, secrétaire en chêne, armoire de coin en pin, horloge grand-père, plusieurs commodes avec miroir, blanc de quercus, lampes de style Tiffany, chaises pressback, armoires en pin et une très grande variété de vaisselle et de petits objets à la Barre 500, 2019 boul. Taschereau Longueuil. La Belle Époque Antiquaire. 1-224-5346. 13-12-82

Ameublements à vendre

BEL ENSEMBLE Louis XIII en orme massif, table 8' x 3' et 10 chaises. \$2500. Tél. avant midi, 455-6290. 11-12-82

À l'étranger

FLORIDE. Sista Key, luxueux condominium sur la plage 2 c.c., \$2000 U.S. par mois. Tél.: 739-8538. 13-12-82

Appartements/logements

VEUX-MONTRÉAL, 4188 rue Champ-de-Mars, 2 étages, 1700 p.c., 3 c.c., 1 1/2 s.b., suite des maîtres, tapis m/m, cuisine équipée, Franklin, terrasse, près métro, \$850/mois. Rendez-vous: 1-436-4242. 13-12-82

CENTRE-VILLE, chez particulier, 2 pièces fermées, accès cuisine, meublé, équipé, téléphone, convient à stagiaire, muté, écrivain, libre, références exigées. Prix à discuter. 845-9025. 20-12-82

CEGAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 3 1/2-4, Concierge 935-5321. 22-12-82

ST-LAMBERT, 6 1/2, situation idéale au cœur de la ville, près des services, taxes et chauffage compris, entièrement repeint au printemps 82. Libre immédiatement \$450/mois. Appelez Pierre: 659-1976. 13-12-82

les plaisirs du BRIDGE

Le premier défenseur se voit quelquefois piétiné par son cheval de bataille

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♦ V 53
♦ R V 6
♦ 10 5
♦ D 10 8 5

Ouest
♦ 9 6
♦ D 10 8 5 3
♦ V 9 4
♦ 6 3 2

Est
♦ D 10 8 4
♦ 7 2
♦ D 8 7 3
♦ A R 4

Sud
♦ A R 7 2
♦ A 9 4
♦ A R 6 2
♦ 9 7

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♦ passe 2 ♦ passe
2 SA passe 3 SA passe

L'entame: le 5 de cœur.

Revenons à la règle de onze et étudions comment le déclarant peut fort bien l'utiliser à son profit. Pour celui qui connaît les replis du bridge, la règle de onze n'est pas toujours favorable aux défenseurs. Cette première entame d'une longue suite suscite souvent la victoire du déclarant car elle donne à celui-ci des indices qui peuvent l'aider à obtenir des contrats difficiles.

Examinons la donne d'aujourd'hui et, avec le déclarant, élaborons un plan d'exécution de trois sans-atout, neuf levés ou seulement six semblent être réalisables.

La réponse de Nord, deux trèfles, sur l'ouverture d'un carreau était un peu faible, et fort audacieuse; aussi était la sautée de Sud à trois sans-atout. Admettons que ces audiences des bons joueurs soient

compensées par leur bonne tenue à la table, c'est-à-dire par leur façon habile de manier leurs cartes.

L'entame du cinq de cœur fut longtemps étudiée par le déclarant. D'après son observation, elle était bien la quatrième d'une longue et, en appliquant la règle de onze, il y avait six cartes supérieures à ce cinq de cœur dans les trois autres mains. Le mort en possédait trois, le déclarant deux, alors le joueur de droite n'en avait qu'une. Aussi sur le six, il plaça le sept de cœur. Ces instants de la première levée sont cruciaux. Durant ce laps de temps, le plan du déclarant se construit et la moindre erreur de jugement ou d'imagination lui fait généralement manquer son contrat. Son travail mental est profond. Il n'a pas encore joué sa carte. Il compte six levées certaines, il lui en faut neuf. Il doit trouver la manœuvre qui produira trois levées additionnelles; ces levées peuvent venir du trèfle à condition qu'il en établisse la suite en donnant deux perdants aux adversaires dans cette suite. Pour ce faire, il lui faut entrer au mort deux fois.

Et ce sera par les cœurs. Il doit donc à la première carte jouer son As de cœur et non son neuf. Après avoir joué trèfle et fait tomber l'As, il entrera au mort par le Valet de cœur, en faisant l'impasse à la Dame, il fera tomber le Roi de trèfle et ira de nouveau au mort avec le Roi de cœur pour jouer les trois trèfles établis.

Ainsi, il fera trois levées de trèfle, trois levées de cœur, l'As et le Roi de pique, l'As et le Roi de carreau. Ce qui fait dix levées et son contrat bien exécuté, plus une levée additionnelle.

IA Météo

Une masse d'air froid et sec a finalement réussi à baisser nos températures sous les normales saisonnières. Elle a lourdement roulé sur l'ouest du Québec au cours des derniers jours et s'est établie sur nos régions pour quelques temps. Ces basses températures seront temporairement adoucies par le passage d'une perturbation de l'ouest aujourd'hui. Celle-ci donnera de 5 à 10 centimètres de neige et des vents modérés du sud-est qui causeront un peu de poudrier. À l'arrière le ciel se dégagera à nouveau et le temps froid reviendra.

MONTREAL

Neige débutant en avant-midi et cessant en soirée. Vents modérés causant de la poudrière. Accumulation de neige de 5 à 10 centimètres. Maximum près de -7. Probabilité de précipitations: 80%. Aperçu pour samedi: beau.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 24
COUCHER: 16 h 11

QUEBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: neige passagère en matinée. Déneigement par la suite. Vents modérés causant de la poudrière. Accumulation de neige: près de 10 cm. Maximum: -10. Température stationnaire par la suite. Probabilité de précipitations: 80%. Aperçu pour samedi: beau et froid.

Régions de Pontiac-Gatineau, du Lièvre, Laurentides: neige cessant en fin de journée. Vents modérés causant de la poudrière. Accumulation de neige: près de 10 cm. Maximum: -8. Précipitations: 90%. Aperçu pour samedi: déneigement.

Régions de Trois-Rivières-Drummondville, Québec, l'Estrie-Basques: enneigement suivi de neige en après-midi et vents modérés causant de la poudrière. Accumulation de neige de 5 à 10 cm. Maximum: -8. Précipitations: 90%. Aperçu pour samedi: déneigement.

Régions de Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: enneigement graduel suivi de neige en fin de journée. Vents modérés causant de la poudrière en fin de journée. Maximum: -10. Précipitations: 80%. Aperçu pour samedi: neige passagère.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Îles: enneigement graduel suivi de neige en après-midi. Vents modérés causant de la poudrière en après-midi. Accumulation de neige de 5 à 10 cm. Maximum: -12. Précipitations: 80%. Aperçu pour samedi: neige passagère.

CANADA

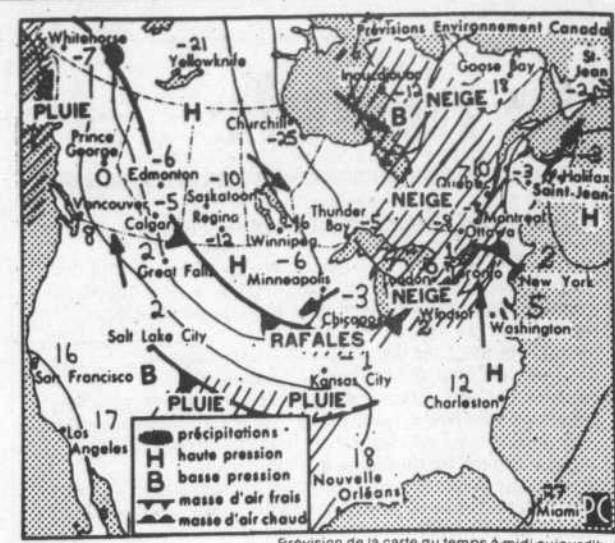
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)	MIN	MAX
Vancouver	Ensoleillé	-2 6
Victoria	Ensoleillé	-2 6
Edmonton	Ensoleillé	-15 -7
Calgary	Ensoleillé	-12 -5
Winnipeg	Ensoleillé	-10 -2
Regina	Ensoleillé	-25 -15
Saskatoon	Ensoleillé	-20 -7
Ottawa	Neige	-22 -9
Québec	Neige	-22 -9
Halifax	Ensoleillé	-10 0
Fredericton	Ensoleillé	-18 -2
Charlottetown	Ensoleillé	-12 -3
St-John's	Ensoleillé	-9 -9

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)	MIN	MAX
Albany	Neige	4 29
Atlanta	Part. nuageux	37 57
Boston	Ensoleillé	20 38
Buffalo	Neige	11 37
Burlington	Neige	-2 23
Charlotte WV	Part. nuageux	19 47
Chicago	Ensoleillé	26 49
Cleveland	Part. nuageux	20 36
Dallas	Neige	19 38
Denver	Part. nuageux	22 44
Detroit	Neigeux	13 38
Hartford	Part. nuageux	17 30
Honolulu	Ensoleillé	65 78
Houston	Pluie	46 53
Kansas City	Neigeux	26 37
Las Vegas	Pluie	41 54
Los Angeles	Part. nuageux	53 68
Miami Beach	Part. nuageux	66 78
Minn. St. Paul	Part. nuageux	17 24
New Orleans	Ensoleillé	22 37
New York	Ensoleillé	28 46
Norfolk	Pluie	30 41
Oklahoma City	Part. nuageux	60 73
Philadelphia	Ensoleillé	18 38
Phoenix	Averses	52 60
Pittsburgh	Part. nuageux	17 37
Portland ME	Part. nuageux	0 25
Portland Or	Ensoleillé	30 46
Reno	Ensoleillé	19 44
Tempe	Part. nuageux	61 73
Salt Lake City	Brumeux	18 34
San Diego	Part. nuageux	57 67
San Francisco	Beau	46 54
Seattle	Beau	28 45
Spokane	Beau	10 25
Syracuse	Neige	5 30
Tulsa	Pluie	29 41

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)	TEMP	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	Part. nuageux	3	13 h
Amsterdam	Neigeux	9	13 h
Ankara	Part. nuageux	15	15 h
Buenos Aires	Part. nuageux	15	14 h
Auckland	Pluie	14	Minuit
Beyrouth	Part. nuageux	17	14 h
Bombay	Neigeux	9	13 h
Bonn	Part. nuageux	9	13 h
Bruxelles	Part. nuageux	5	13 h
Le Caire	Part. nuageux	18	14 h
Casablanca	Part. nuageux	14	Mid
Copenhague	Neigeux	4	13 h
Dublin	Pluie	5	13 h
Genève	Neigeux	9	13 h
Jérusalem	Part. nuageux	17	14 h
Lisbonne	Part. nuageux	16	Mid
Londres	Part. nuageux	8	13 h
Madrid	Part. nuageux	13	13 h
Malte	Neigeux	18	13 h
Moscou	Neigeux	-7	15 h
New Delhi	Part. nuageux	23	17 h
Niagara	Part. nuageux	17	13 h
Oso	Neige	-1	13 h
Paris	Part. nuageux	11	13 h
Rome	Pluie	16	13 h
Sofia	Part. nuageux	7	14 h



TEMPÉRATURES	MIN	MAX
À 18 h hier	-17	-2
Normale	-24 (1976)	7 (1966)

RETROSPECTIVE

Précipitations (pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier):

PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	0 4
Ce mois-ci	0 13 4
*Normale pour ce mois	32 57
Cette année*	669 985
Normale pour l'année	707 240

*Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	22
Ce mois-ci	109
Normale pour ce mois	148
Cette saison	1020
Normale au 31 décembre	1838

*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

Appartements/logements

VEUX-MONTRÉAL - QUARTIER ÉLÉGANT ET RESIDENTIEL. Appartement de 2.482 p.c., foyer naturel - vue sur le fleuve - terrasse privée sur le toit - système de sécurité, etc. Anne-Lac. 483-2177. 934-1818. Montréal Trust Corbis. 11-12-82

CENTRE-VILLE près McGill, neuf, luxueux, tout équipé, 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, mobilier, chauffage, balcon, terrasse, garage. 255-7136; 341-4391. 14-12-82

OUTRE-MONT, 6 1/2, ensoleillé, près parc, garage, \$500 chauffé, janvier. Soir: 279-4785. 13-12-82

SOUS-LOCATION, Côte-des-Neiges, près Outremont, grand 5 1/2, équipé, 3 chambres, chauffage, électricité compris. Libre fin décembre. 731-9396 après 17 h. 11-12-82

DELORMIER et BEAUBIEN, 5 1/2 pièces, 3e étage, chauffage électrique, 2 balcons, frais petit, \$300. 331-4164 entre 9 et 16 h. 13-12-82

PLATEAU MONT-ROYAL, 6e duplex victorien, 5 1/2, rénové, murs brique, charme ancien, moquettes, jardin, près métro. \$425. 526-5390. 526-1330. Références exigées. 15-12-82

Autos/Motos

B.M.W. 2002. 1976. 72.000 milles, très bien entretenue. 465-7125. 11-12-82

COLT 1982, manuelle. Recommandée par l'APA. Cause départ. \$5500. 274-3873. 11-12-82

Bureaux à louer

RUE NOTRE-DAME, sous-location, 2600 p.c., près Palais de Justice, idéal pour professionnel, belle opportunité. 642-1174. 16-12-82

COIN SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement 667-4336, 276-5203. 11-01-83

Chalets à louer

CHALET de propriétaire, Ste-Adèle, 3 semaines de Noël, \$1800-849-0862, fin de semaine 272-5833. 11-12-82

ST-DONAT, 6 c.c., 2 s.b. complète, foyer en pierre, 5 de jeu, chauffage électrique, \$450/semaine, \$1500/mois. Tél: 669-8475. 9-12-82

STE-ANNE-DES-LACS, bord lac, petit chalet meublé, foyer, 15 décembre au 15 avril \$1000. À l'année \$2700. Mtl.: 728-4785, lac: 224-2737. 13-12-82

ST-DONAT, Lac Ouareau, 3 chambres, cuisine, salon, foyer naturel, déneigement et bois compris. Saison \$1.800. 731-4841, 819-424-5175. 13-12-82

VAL-DAVID près Mont-Plante, chalet à louer, montagne, très belle vue, 3 c.c., pièce maîtresse foyer, saison \$1800 non chauffé, possibilité location mensuelle. Après 19h: (514) 277-5437. 14-12-82

CHALET À LOUER, période des fêtes ou janvier à mars, 2 étages, 3 c.c., laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, près Sun-Valley. Jour: 278-5881, soir: 737-5158. 18-12-82

Copropriétés à vendre

NAPOLÉON (centre-ville), logement 4 1/2 sur 2 étages, en copropriété, environ 900 p.c., rénovation exclusive et personnalisée, donne sur cour intérieure. \$40.000. 842-3656. 849-4004. 13-12-82

OUTRE-MONT, Ducharme et Davaar, 6 1/2, 2e étage, planchers bois-raie, boiserie, balcon, murs, Appareil à 273-0302 après 5 h. 11-12-82

AVENUE VICTORIA sud du chemin Reine Marie, copropriété divise, entièrement reconstruite, 8 pièces, 1

La commission Kent a coûté \$3.7 millions

Le coût des commissions fédérales d'enquête a doublé en 82

par Rodolphe Morissette

Les dépenses effectuées par le chef du gouvernement du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, pour financer les nombreuses commissions d'enquête instituées par lui ont atteint cette année un record inégalé de \$10.1 millions. Les mêmes dépenses n'atteignent pas \$5 millions pour chacune des deux années précédentes.

Les comptes publics du gouvernement fédéral pour l'année 1981-82, qui viennent d'être publiés, révèlent en effet qu'en regard de crédits de \$9.3 millions, le Conseil privé —

soit le ministère du premier ministre — a dépensé cette année près d'un million de dollars de plus que prévu au chapitre des commissions d'enquête.

La ferveur croît manifestement, au ministère du premier ministre, pour les commissions d'enquête — et pour des travaux de plus en plus coûteux. Royales ou non (il ne s'agit que d'une désignation symbolique qui en souligne l'importance plus ou moins grande), les commissions d'enquête instituées par le premier ministre coûtaient \$5.5 millions en 1978, \$6.2 millions en 1979, \$4 millions en 1980, \$4.5 millions en 1981 et \$10.1 millions cette année.

Ainsi, la commission Kent sur la concentration de la presse avait été instituée en septembre 1980, à la suite de la disparition de deux quotidiens, appartenant respectivement à la Southam Inc. et au

groupe Thompson Newspapers Ltd. La commission a remis son rapport moins d'un an plus tard, le 1er juillet 1981. Au 31 mars dernier, cette commission avait coûté aux contribuables la jolie somme de \$3,751,538.

Souvent les commissions d'enquête sont «ambulantes». Elles se répandent dans le paysage des régions canadiennes, comme la commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne. La commission Kent accuse des frais de déplacement de \$343,166 (indemnités de déplacement, frais de déplacement local, transport par rail et par camion).

Mais la même commission a dépensé rien de moins que \$2 millions pour des services professionnels. Elle a ainsi créé de l'emploi, mais le plus souvent auprès de conseillers qui

avaient déjà un emploi. Les personnes à l'emploi même de la commission Kent ont touché \$652,770 en traitements et salaires. Il faut ajouter à cette somme les honoraires des trois commissaires, qui se sont élevés à \$197,900. Au fait, le président de la commission, M. Thomas Kent, était rémunéré à raison de \$400 par jour, tandis que ses deux collègues, MM. Laurent Picard et Borden Spears, touchaient quotidiennement \$350. Les trois obtenaient au surplus une indemnité de séjour de \$90 par jour.

Comme plusieurs commissions d'enquête instituées par le gouvernement Trudeau depuis dix ans, il est encore loin d'être évident que les recommandations de la commission Kent n'iront pas alourdir les tablettes de la réflexion gra-

tuite. M. Kent lui-même affirmait, en fin de mai dernier, que s'il avait pu prévoir que le gouvernement fédéral ne donnait pas davantage suite à ses recommandations, il aurait refusé de faire partie de la commission au départ.

La commission MacDonald sur certaines activités de la GRC fut certes l'une des plus coûteuses de l'histoire: elle a duré quatre ans et coûté plus de \$8 millions. La commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne, qui n'a pas eu de suites, avait duré deux ans et coûté \$4.3 millions.

La commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité au sein du gouvernement fédéral, présidée par M. Alan Lambert, avait duré trois ans et coûté près de \$3 millions. La commission sur des allégations

touchant la Commission canadienne du lait a duré trois ans et coûté à ce jour plus d'un demi-million de dollars.

D'autres commissions sont en cours de travaux: celle qui est chargée d'examiner les traitements des députés et des sénateurs; la commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur du Canada (elle a dépensé à ce jour plus de \$1.6 million); en-

fin, la commission royale d'enquête sur le désastre de la plate-forme de forage en mer «Ocean Ranger» a entrepris ses travaux en mars dernier.

Signalons enfin que de telles commissions d'enquête, avec d'autres travaux commandés par le ministère de la Justice ou par le Conseil privé ont enrichi, entre autres, quelques avocats notoirement libéraux d'allégeance politique du Qué-

bec. Ainsi, Me Ross Goodwin, de Québec, a été payé \$458,400 pour ses services professionnels au Conseil privé entre 1978 et 1981. Me Michel Robert, de Montréal, a retiré, au cours des deux dernières années, la somme de \$236,117 du seul ministère de la Justice. Enfin, le bureau de Me Raynold Langlois a obtenu, depuis 1977, des contrats de la Justice pour une somme de \$366,485.

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

MONSIEUR LÉVESQUE

Vous sabotez le système d'éducation que les Québécoises et les Québécois ont bâti depuis 20 ans.

VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!

Alliance des professeurs de Montréal

Il créera un centre inter-universités

Dugré explique sa démission

par Rodolphe Morissette

M. Roland Dugré, directeur-fondateur de l'École de technologie supérieure (ETS), institution affiliée à l'Université du Québec, présentera sa démission au début de février pour se lancer, l'été prochain, dans l'implantation d'un centre, inter-universités de production automatisée.

M. Dugré, qui dirige l'ETS depuis 1974, a confié hier au DEVOIR qu'il quittera son poste prématurément afin de se lancer dans une expérience à laquelle il veut associer le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), un organisme financé par le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce.

M. Dugré dit «avoir l'aval» du sous-ministre en titre d'Industrie et Commerce, M. Charles Beaulieu. Les deux hommes avaient implanté

et dirigé ensemble, au début des années 70, l'Institut national de recherche scientifique, affiliée aussi à l'Université du Québec. On se propose de «faire financer l'affaire par le fédéral» pendant cinq ans, puis d'y associer des établissements universitaires par la suite. Le nouveau centre s'engagerait dans la conception, la fabrication et la recherche en matière de production automatisée par ordinateur et il offrirait des services de formation aux étudiants et de consultation auprès des entreprises.

Dans les coulisses de l'ETS, par ailleurs, le départ de M. Dugré fera, dit-on volontiers, de la place à un successeur qui pourra se montrer plus souple que lui dans la difficile négociation qui oppose depuis cinq ans l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'ETS au sujet de l'accréditation professionnelle des bacheliers en technologie formés par l'École.

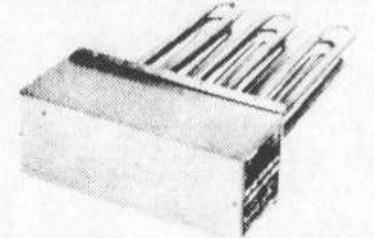


327-2661

CENTRE D'ESTIMATION ÉNERGÉTIQUE PIRO DU CANADA Inc.

Bi-Energie — Conventionnel

Vous pensez à convertir votre système de chauffage actuel? Avez-vous consulté des gens compétents? Vous êtes-vous bien renseignés? Pensez-y!



Nos estimateurs sont qualifiés dans ce domaine. Venez rencontrer nos experts en chauffage au Centre Langelier (coin Langelier-Jean-Talon) Produit Chromalox

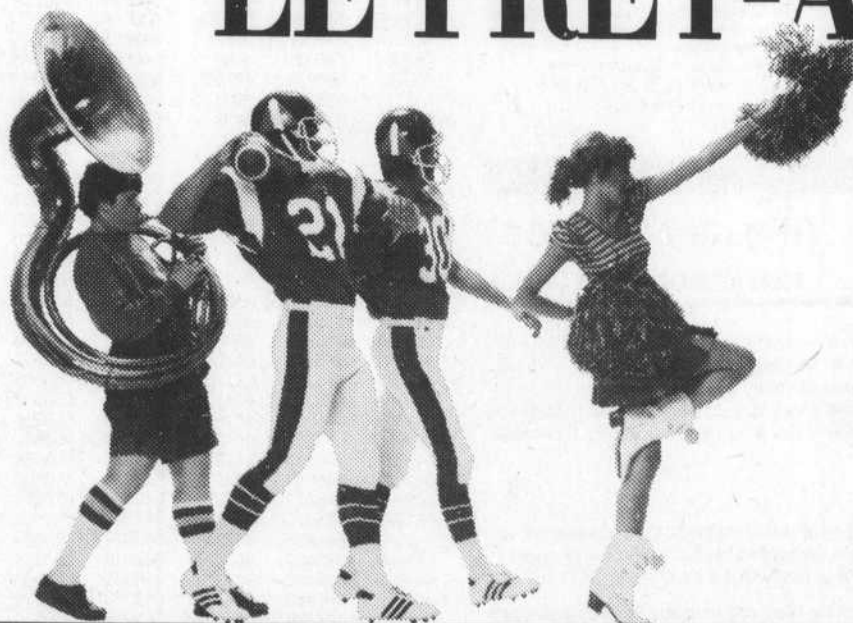
Division de Pivin Électrique Ltée
11,393 Georges Pichet, Montréal Nord H1G 5K8

Spécialistes en chauffage électrique

321-9860

TEXAS

UN COUP D'VENT CHALEUREUX AVEC LE PRÊT-À-PARTIR!



LES MILLE ET UN PRÊT-À-PARTIR EN VACANCES D'AIR CANADA

Air Canada vous propose toutes sortes de Prêt-à-partir pour des vacances au Texas.

Le Prêt-à-partir, c'est une formule de vacances unique, inventée par Air Canada.

En vol et au sol, Air Canada s'occupe de tout. Et de vous.

Le Prêt-à-partir d'Air Canada, c'est le Texas bien organisé: avion, hôtel et auto de location.

La solution toute trouvée des voyageurs intelligents.

Houston à compter de Dallas à compter de

405\$ 388\$

aller-retour de Montréal.

ENTRE LE MEXIQUE ET LES BAYOUS

Houston! Un aperçu de l'an 2000. La religion du modernisme. La NASA. La mer. Séjournez au Stouffer's Greenway, un des hôtels les plus chics de la ville. Magasinez au fabuleux centre d'achats Galleria.

à compter de **49\$_{us}** par nuit

simple ou double, du vendredi au dimanche

Présenté par Air Canada Reserv-O-Loin.

ENTRE LE DÉSERT ET LA FORTUNE

Dallas! Le Texas de la légende. Issue du désert, la ville somptueuse des barons du pétrole. Petit déjeuner et cocktail de bienvenue compris. L'hôtel est à proximité des centres d'achats et des théâtres.

Le Plaza Hotel à compter de **26\$_{us}** par personne, par nuit, occupation double.

Présenté par Air Canada Reserv-O-Loin.

VOYEZ DU PAYS

Grâce à une entente avec General Rent-a-Car, Air Canada peut offrir en exclusivité à ses passagers ces tarifs de location de voiture en dollars canadiens.

Chevette **22\$** par jour kilométrage illimité. D'autres voitures sont également disponibles à 25\$ par jour (Malibu ou similaire).

General
Rent-a-Car

Présenté par General Rent-a-Car jusqu'au 28 février 1983. Aux aéroports de Dallas et Houston.

Tarif avion en vigueur la semaine. Le nombre de places est limité. Séjour minimum: jusqu'au premier dimanche suivant le départ. Séjour maximum: 60 jours. Réservations et achat des billets au moins 14 jours avant le départ. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis. Taxes d'aéroport non comprises.

AIR CANADA



Voyez votre agent de voyages ou communiquez avec Air Canada
Montréal 931-4411

Détenteur d'un permis du Québec / Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

Le Domaine Saint-Laurent de Compton Pour les activités, pour la table et pour le prix

par
Jacques Coulon

CURIEX village que Compton. Le maire René Megré, un habitué de la bonne table du Domaine Saint-Laurent, insiste sur le fait que si cette petite communauté échappe aux problèmes économiques de l'heure, c'est parce qu'elle compte pas mal de gens entrepreneurs.

Un couple s'est lancé dans la culture des pommiers nains; un autre fait l'élevage des sangliers et organise des battues; une jeune femme, Louise Jolicoeur, est propriétaire d'un manège et loue des chevaux de selle; d'autres vendent les produits de leurs ruchers, etc.

Gérard Saint-Laurent, un homme tranquille qui a résolument décidé de tourner le dos à la crise, est devenu en deux ans le plus important employeur de la région. Son établissement hôtelier, le *Domaine Saint-Laurent* — du nom de l'ex-premier ministre du Canada Louis Saint-Laurent, lui aussi originaire de Compton — refuse fréquemment du monde, ce qui est, quand même peu banal par les temps qui courent.

L'histoire du Domaine Saint-Laurent, c'est l'histoire d'un pari difficile; et aussi d'une surprenante réussite. L'édifice actuel, réaménagé, meublé et décoré par ses nouveaux propriétaires, est l'ancien King's Hall — un pensionnat pour jeunes filles bien — construit en 1874, mais qui cessa d'être utilisé comme établissement d'enseignement il y a quelques années. Ce fut par hasard, lors d'un congrès à Toronto, que Gérard Saint-



Photo Jacques Coulon

Un ancien pensionnat pour jeunes filles transformé en une auberge accueillante.

Laurent apprit que le King's Hall était à vendre. Quelques semaines plus tard, il se portait acquéreur du domaine grâce à un prêt de la Société industrielle de développement, et l'appui de parents et de plusieurs hommes d'affaires de la région. C'était au début de 1980.

La vraie réussite de Gérard Saint-Laurent et de son équipe — sa femme et ses deux fils collaborent étroitement — c'est d'avoir su transformer ce vaste édifice situé en pleine campagne, de lui avoir donné une «âme» et aussi d'avoir créé un ensemble d'activités qui séduisent une clientèle de plus en plus nombreuse.

Tout a été transformé, depuis les chambres — il a fallu installer des salles de bain privées — jusqu'aux cuisines et au salon d'accueil, confortablement meublé. Des fleurs et des plantes vertes partout, des meubles anciens, des tapis

et des peintures originales ont rendu chaude, presque intime, une atmosphère qui autrement serait un peu rébarbative.

Trois belles salles à manger ont été aménagées au rez-de-chaussée, dont une avec une longue cheminée de brique. Le bar attenant est particulièrement original: éclairage

discret, meubles et gravures d'époque trouvés dans l'édifice. Le comptoir de bois est fait avec le dessus des pupitres où les anciennes élèves gravèrent leurs noms. Non seulement a-t-il fallu repenser de fond en comble l'établissement qui compte une piscine intérieure, un sauna et un gymnase, mais aussi former la

plus grande partie du personnel qui habite les environs.

La popularité du Domaine Saint-Laurent tient, semble-t-il, à plusieurs choses: d'abord à l'atmosphère cordiale, chaleureuse qu'on y entretient et aux prix très raisonnables des chambres et des repas. Le vendredi soir, un cocktail de bienvenue attend les clients du week-end. Bonne occasion de faire connaissance avec les propriétaires et des membres du personnel. «On travaille ici parce qu'on aime ça, nous confiait un garçon de table». Ça se sent dans les relations avec le client.

Cet été, des employés ont monté une pièce de théâtre

qui eut beaucoup de succès. Ensuite, la direction du domaine collabore avec tous ceux qui dans la région font quelque chose d'intéressant: deux fermes où l'on chasse le sanglier et le faisan, une jeune femme qui loue des chevaux de selle et organise des randonnées, des artisans et des propriétaires de vergers à l'automne, etc.

Les villageois collaborent spontanément. Un orchestre local se produit fréquemment; le maire, le docteur, le directeur de l'école secondaire, grands amateurs de soirées populaires, dirigent les danses carrées, très recherchées d'une partie de la clientèle. Les dîners dansants du samedi soir font fureur. Gérard Saint-Laurent a retenu les services de Jean-Benoît Marcoux, musicien et organiste réputé qui dirige un ensemble de musique de chambre composé de membres de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke.

On ne vient pas ici pour les activités d'intérieur et de plein air seulement, mais aussi pour la table. Le chef Ernest Roy prépare ce qu'il appelle une cuisine «continentale» où l'agneau, le bœuf, les coquilles de fruits de mer, le gibier en saison, les desserts saison ont une large place. Le «brunch» du dimanche à \$8.75 est une excellente affaire, très courue des habitués. Le menu table d'hôte varie chaque soir et ne coûte que \$14.95. Une bouteille de Cuvée du Domaine Saint-Laurent se vend \$10.95.

A titre d'exemple, un week-end type revient à \$110 par personne (3 repas par jour) sur la base de deux personnes par chambre. L'hôtel, qui

entretient 21km de pistes de ski de fond, propose des forfaits spéciaux à \$95 par personne. Enfin, on pourra réveiller Noël et au Jour de l'an au Domaine Saint-Laurent pour \$125 par per-

sonne. (du vendredi soir au dimanche midi). Hâtez-vous toutefois de réserver.

Domaine Saint-Laurent, Compton, Route 147, au sud de Sherbrooke. Tél.: (819) 835-5464.

POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

N.Y.-Bruxelles ouvert un an \$458 US — \$189 US — N.Y.-Francfort ouvert un an \$488 US, SB \$199 US — **WARDAIR** — PARIS à partir de \$589 Printemps-Automne 83, pour toute RESA, faite avant le 31.01.83 Grd. SPECIAL AUTO

ACHAT-RACHAT

Locations — vente hors-taxi toutes marques Européennes livrables Paris-Bruxelles etc... Permis international — Assurances automobiles internationales — Locations achat-rachat RENAULT-VW-TALBOT-CITROEN, etc... (Citroen 2CV 3 semaines \$299 avec 2 billets avion.)

PLANCHE À VOILE — MARTINIQUE SPECIAL FEV. 83 — 1,710 \$
14 jours: Avion — Logement av. 3 repas / jr. Planches à voile Services gratuits Moniteur. Réduction Groupes (3 pers. etc.).

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

2050 rue Mansfield — Mtl. tél.: 281-1040
DEPUIS PLUS DE 30 ans au service des voyageurs

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Tous billets d'avion-bateau-train-eurailpass pour l'Europe. Tours vers CUBA, le MEXIQUE, Les ANTILLES, CLUB MED etc... Pour Paris tarifs spéciaux groupes.

SPECIAL PARIS \$649. Prix spécial auto
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040 PERMIS DU QUÉBEC

EUROPE PRIX GARANTIS possible à partir de

FRANCE	BELGIQUE	ALLEMAGNE	HOLLANDE
599 ou 649	649	649	649
ANGLETERRE	ESPAGNE	ITALIE	PORTUGAL
558	679	868	865
914	848	814	814

PRIX MINIMUM PAR PERS. EN OCC. DOUBLE

SOLEIL-SOLEIL

Avion, avion et hôtel 7 jrs par pers. en occ. dou. à partir de

Avion	Avion	Avion	Avion
ACAPULCO	437	556	HAWAII
BARBADE	481	697	JAMAÏQUE
CANCUN	415	590	MAROC
COLOMBIE	699	724	MARTINIQUE
CUBA	—	559	MIAMI
DAYTONA	226	422	NASSAU
DISNEY W	226	392	P-VALLARTA
FREETOWN	313	498	S-DOMINGO
FORT LAUD	233	423	S-JUAN
GUADELOUPE	489	529	S-LUCIE
HAÏTI	500	660	TAHITI
			1300 1666

Autres forfaits de 14, 21 jours et +

VOYAGES GROUPE par pers. occ. double

Avec accompagnateur d'expérience	
Hawai	29 jan. au 13 fév. 319
Carnaval de Rio	5 fév au 19 fév. 2060
Ski à Tignes	3 mars au 19 mars 1333

CLUB DU DERNIER SOU

DÉPART À DERNIÈRE MINUTE, NO. spécial - 844-6795

ACCEPTONS VISA MasterCard

1081A, rue Saint-Denis, Montréal 288-2322 Permis du Québec

Agence de voyages VOYABEC INC.

LA HAUTE MONTAGNE



À BAS PRIX

Niché au pied d'une montagne de 640 mètres d'altitude, le Château Mont Sainte-Anne est le summum des centres de sports d'hiver au Québec! Avec 50 kilomètres de pentes, 29 pistes de ski alpin, 14 remontées-pentes, 2 tremplins et 173 kilomètres de pistes de ski de fond, le Château Mont Sainte-Anne et ses forfaits d'hiver... c'est à la fois le ski à son meilleur et la vie de château à prix abordables.

OFFRE SPÉCIALE DE JANVIER DE 35 \$

Du 2 au 27 janvier, des chambres avec cuisinette vous sont offertes pour la modique somme de 35 \$ par personne, par nuit (deux personnes par chambre, minimum de deux nuits).

FORAITS INTÉRESSANTS: Ski alpin et ski de fond

Le plus avantageux des forfaits au Château Mont Sainte-Anne comprend une chambre avec cuisinette, les petits déjeuners et dîners, les remontées-pentes (ski alpin seulement) et un programme complet d'activités récréatives et sociales. Pour obtenir les tarifs de nos forfaits, communiquez avec nous.

Pour réserver, téléphonez sans frais, dès aujourd'hui, au 1-800-463-2820 ou écrivez à l'adresse suivante:

CHÂTEAU MONT SAINTE-ANNE

500, boulevard Beau-Pré, Beaufort (Québec), Canada G0A 1E0 (418) 827-5211
Société affiliée à l'Auberge des Gouverneurs

HAÏTI

HÔTEL Castelhaïti
PROGRAMME INTÉRESSANT DE LOISIRS
Confort moderne Cuisine Française et Créole
Accueil de groupes et congrès
Remise internationale
PORT-AU-PRINCE - HAÏTI
C.P. 446 - Tél.: 2-0624
Joyce B. Clarke Inc.
Montréal - 844-4421

La seule librairie du voyage



Donnez un cadeau qui fait voyager
Libreria Ulysse
1208 St-Denis, Montréal 843-7135

snotour

Pour les mordus de sports d'hiver, des vacances de rêve!

Vaste éventail de 50 stations.

Là où l'hiver ne chasse pas le soleil...

— Avoriaz	à compter de \$34* (base 4 pers.)
— Chamonix	à compter de \$28* (base 4 pers.)
— La Plagne	à compter de \$68* (base 2 pers.)
— Tignes	à compter de \$61* (base 4 pers.)
— Val Thorens	à compter de \$49* (base 4 pers.)
— Les Menuires	à compter de \$30* (base 4 pers.)

* Ces prix sont par personne par semaine.
* Tarif aérien en sus \$699. Départ tous les samedis par Swissair et KLM.

Location appartements-studios tout équipés ou en hôtels. Renseignez-vous sur nos prix et différents programmes, nous en avons toute une avalanche!

Renseignements auprès de votre agent de voyages

SÉJOUR ALPESTRE

Du ski dans les Alpes Françaises
Un rêve réalisable aujourd'hui

Station les Arcs 8 au 23 janvier 14 nuits \$859 Studio avec cuisinette (4 p/studio)

Les Menuires & Tignes 19 fév. au 6 mars Logement en hôtel 3 pers. une nuit à Amsterdam \$1 409

ou encore VAL D'ISÈRE et COURCHEVEL
Ceci inclut: le transport aérien, les transferts, le logement, les remontées mécaniques, un coordonnateur.

Voyez votre **CLUB VOYAGES** Club Jeunesse (514) 274-9323 Détenteur d'un permis du Québec

LE SKI VOUS LAISSE FROID?
Alors renseignez-vous sur nos circuits Colombie ou Mexique, le soleil est au rendez-vous dans ces voyages proches de la nature et des autochtones, avec un accompagnateur qualifié.

Forfait de ski Hébergement pour 2 nuits, deux personnes par chambre, à compter de 123\$*

Le Hilton International Québec, avec son ambiance chaleureuse, sait plaire aux skieurs. Les pentes avoisinantes figurent parmi les meilleures en Amérique du Nord. C'est le rendez-vous par excellence des skieurs... peu importe leur calibre!

Le forfait de ski comprend:
• l'hébergement en chambre de luxe pour 2 nuits (vendredi et samedi ou samedi et dimanche)
• 2 petits déjeuners américains à La Potinière
• des billets de monte-pente pour 2 jours au centre de ski de Stoneham ou du Mont Ste-Anne
• le transport aller-retour entre l'hôtel et les centres de ski
• des cadeaux de bienvenue

Les enfants qui partagent la chambre de leur(s) parent(s) sont logés gratuitement, peu importe leur âge. (Maximum de 4 personnes par chambre.) Ce forfait de ski entraîne un léger supplément pour les enfants. Grâce au forfait économique du Hilton International Québec, toute votre famille passera des vacances de ski inoubliables.

Hilton International Québec

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, tout hôtel Hilton ou encore, avec le service de réservations Hilton.
* Offre en vigueur du 3 décembre 1982 au 30 avril 1983.
* Ce forfait est offert sous réserve de la disponibilité des chambres.





Les touristes anglophones semblent percevoir favorablement le visage de plus en plus français du Québec.

Économisez lors de vos prochaines vacances d'hiver à Miami Beach

Superbe hôtel-motel face à l'océan avec chambres disponibles dès maintenant

Ce merveilleux lieu de séjour vous offre entre le 4 janvier et le 7 février des prix vraiment économiques.

Pour la première fois de son histoire le Best Western Sahara Ocean-front Resort de Sunny Isles (au centre des activités de Miami Beach) a réduit ses prix pour la saison hivernale. Pour seulement 195\$ par personne, occupation double, vous séjournez dans un endroit hautement supérieur, offrant tous les services: vaste plage ensablée, piscine, patio avec bar, tennis et golf gratuits, nombreuses activités de jour et de soir, spectacles.

P.S. Au cours des vacances de Noël (18 déc. au 4 janv.) réservez pour 7 nuits et l'on vous chargera que 6 nuits. Faites vos réservations dès maintenant. Voyez votre agent de voyage. Pour Québec: (418) 647-3775 ou Montréal: (514) 931-0717 ou écrire au: Best Western Sahara Resort, Dept. MLD, P.O. Box 6725, Miami Beach, Florida 33154 U.S.A.

SK FRANCE

Offrez-vous du vrai ski!

LES ALPES FRANÇAISES: une expérience inoubliable!



La Plagne

Les Menuires

Méribel-Courchevel
Vail Thorens

du 21 janvier
au 5 février 83

\$1425

AIR FRANCE

CLUB VOYAGES OUTREMONT

1027 O. RUE LAURIER
274-4464

Le visage français du Québec ne rebute pas le touriste anglophone

par Marie Laurier

LE VISAGE français du Québec, favorisé par les dispositions de la Loi 101, ne semble pas embarrasser ou ennuyer outre mesure les touristes anglophones. Au contraire, ils se sentent plutôt rassurés puisque le caractère «bilingue» de Montréal et de Québec, notamment, persiste dans la dispensation des services, ce qui les encourage à y revenir.

C'est ce qui ressort d'une recherche effectuée pendant l'été 1980 auprès de 300 visiteurs d'expression anglaise dont plus de la moitié, 53,3%, venait des États-Unis, un peu plus du tiers, 37,7%, des autres provinces canadiennes, le reste, 9%, étant des ressortissants de diverses provenances.

Cette étude a été présentée à la direction de la recherche

et de l'évaluation de l'Office de la langue française (OLF) par ses auteurs, Manon Bourgeois, ex-membre de l'organisme qui a quitté depuis quelques mois, et Benoît Girard, de la firme Studax. On précise en page de garde du document de 90 pages que le texte n'engage que la seule responsabilité des auteurs, cependant que les résultats ont fait l'objet d'un exposé au récent congrès *Langue et société au Québec*.

Les 300 répondants ont été interrogés en anglais — deux personnes seulement ont refusé de répondre disant s'opposer à la politique de francisation — dans les lieux touristiques les plus populaires de Montréal: La Ronde, les Floralies, le Musée des Beaux-Arts, le Stade olympique et le Vieux Montréal. À Québec, les gens ont été interrogés au Château Frontenac, sur la rue du Trésor, sur la Grande-Allée et à la Place royale. Ces visiteurs viennent au Québec surtout à des fins touristiques

dans une proportion de 85%, et cela pour au moins la deuxième fois dans 46% des cas.

Plus de la moitié des répondants trouvent l'affichage et la publicité française plus répandue que lors de leur dernière visite; 59,3% considèrent les principales villes du Québec comme «d'abord françaises» et 39%, «bilingues». Ce sont les touristes canadiens-anglais qui sont les plus enclins à exprimer l'avis que «le français domine au Québec».

Fait intéressant à relever: plus de la moitié de la population interrogée a 16 ans ou plus de scolarité, donc une formation universitaire, alors que 82,6% ont douze ans et plus de scolarité; 55% ont déjà voyagé dans une autre province ou un autre pays où l'on parle majoritairement français.

La cueillette des données

nous apprend que la compréhension orale du français va d'un «peu» à «assez bonne» pour 76,2% des répondants. En fait, seulement 23,8% d'entre eux disent ne pas comprendre «du tout» le français; parmi ces derniers toutefois, 86,7% ne semblent «jamais» avoir éprouvé de difficultés à se faire servir en anglais.

Les touristes se disent plus familiers avec le français oral que le français écrit puisque 29,2% avouent ne pas lire «du tout» le français.

En ce qui regarde «les attitudes ou réactions des touristes face à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale au Québec» (titre de la recherche), 18% des répondants favorisent «plus de français», 5,7% «plus d'anglais» alors que 52,3% optent en faveur d'un bilinguisme généralisé, tandis que 24% se disent satisfaits du «statu quo».

Les Canadiens-anglais accordent davantage de voix au «plus de français» et au bilinguisme et ce sont les Américains qui préfèrent le statu quo.

En somme, soulignent les auteurs du rapport, on note que le désir de voir «plus de français» en affichage et publicité va nettement de pair avec la compréhension du français parlé et écrit, tandis que l'option pour le bilinguisme ne semble pas du tout être motivée par la familiarisation avec la langue.

Des 300 personnes interrogées, 68,3% sont d'avis que l'utilisation du français dans l'affichage commercial n'a eu aucun effet sur leur intention d'utiliser ou de ne pas utiliser le service annoncé, alors que

15,3% disent que cela les incite «plutôt» à utiliser ce service.

Ce sont dans les sites touristiques (28%), sur les menus des restaurants (11,3%), le service hôtelier (7,7%), dans les banques (6,7%) et dans les commerces (6,3%) que la présence du français serait la plus susceptible «d'embarrasser» les touristes. On souligne que l'affichage français dans les entreprises semble être un problème qui se poserait avec plus d'acuité pour les visiteurs américains.

La francisation du Québec ne constitue donc pas un obstacle pour les touristes et les auteurs de la recherche signalent que 72,3% de leurs interlocuteurs considèrent le caractère français du Québec comme un atout «ayant pour effet de les encourager à revenir».

■ Un Office du tourisme de la Jamaïque à Montréal

L'Office du tourisme de la Jamaïque annonce l'ouverture d'un bureau à Montréal qui sera dirigé par M. Jean-Pierre Brouillette. La demande toujours croissante des consommateurs québécois vers cette destination justifie une présence plus concrète de ce pays qui a noté une augmentation significative du tourisme de l'ordre de 43% entre 1981 et 1982. Selon M. Brouillette, même en temps de conjoncture économique difficile, la Jamaïque a su conserver des coûts des plus concurrentiels et elle connaît maintenant un climat politique stable. Les bureaux de l'Office du tourisme de la Jamaïque sont situés au 1110, rue Sherbrooke ouest, au téléphone: 849-6386.

DELTA A PLUS DE TRISTARS VERS FT. LAUDERDALE QUE TOUTE AUTRE LIGNE AÉRIENNE

14 vols par semaine à bord de gros-porteurs



À bord de confortables Wide-Ride L-1011 TriStars, vous n'êtes qu'à une seule escale de l'étonnante Ft. Lauderdale. Envolez-vous à 9h, le matin de votre choix et profitez d'un bon petit déjeuner avant d'atterrir à 13h26. Si vous préférez, partez en après-midi à 15h35* et arrivez à 20h25. Ces deux TriStars vous mènent directement à destination et nous avons également trois autres départs.

Delta offre aussi un vol sans escale vers Miami et avec une seule escale vers West Palm Beach*. Delta dessert quotidiennement Tampa/St. Pete, Orlando/EPCOT/Walt Disney World, Jacksonville et Ft. Myers. Tous les départs s'effectuent depuis l'aéroport de Dorval.

Les Vacances de Rêve
Delta vers Ft. Lauderdale:
8 jours, 7 nuits, à compter de 306,50\$

En vigueur à compter du 15 décembre.

(U.S.) par personne, deux personnes par chambre. Ce forfait de rêve comprend l'hébergement pendant sept nuits à l'un des quatre hôtels Sheraton et la location d'une voiture économique 4 portes de l'agence Alamo (essence, taxe et assurance en sus). Kilométrage illimité. Un carnet de rabais. Transport aérien, taxes et pourboires en sus. Ce forfait est en vigueur du 15 décembre 1982 au 28 janvier 1983. Du 29 janvier au 30 avril 1983 les tarifs sont légèrement plus élevés. ITDL-HHE7

Consultez votre agent de voyages ou appelez Delta au 337-5520. Tous les horaires et forfaits sont assujettis à des changements sans préavis (Défendeur d'un permis du Québec).



DELTA EST TOUJOURS LÀ ^{MD}

Compton, UN VILLAGE DE SKI NORDIQUE

NOUVEAU

VILLAS SPACIEUSES, CERTAINES AVEC FOYER

110 chambres et suites familiales. Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon, gymnase, salle de jeu, 20 salles de réunion et de banquet.

Haute cuisine — Soupers dansants — Brunch musical

Forfaits sports d'hiver: à partir de **25 \$*** par jour

ex.: Du vendredi souper au dimanche p.m. tout compris: chambre, repas, activités, taxes et service

* par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans: 1/2 prix

Forfaits: Safari sanglier — chasse au faisan — initiation équestre — ski de fond — Noël — Jour de l'An

EQUIPEMENT DE SKI DE FOND EN LOCATION

HOTEL *** **Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)**

Anciennement King's Hall

Entre le mont Orford et le Vermont 20 km au sud de Sherbrooke 200 km au sud de Québec

Renseignements et réservations sans frais

1-800-567-3420
C.P. 180 JOB 1LO

L'Auberge des Gouverneurs vous offre, en décembre et janvier, le confort et les plaisirs d'un grand hôtel pour seulement

39\$*

la chambre pour une nuit, maximum 4 personnes.

Profitez de mini-vacances, visitez la famille, faites du ski, ... évadez-vous du 03 décembre '82 au 22 décembre '82 valide le vendredi, le samedi et le dimanche • du 23 décembre '82 au 03 janvier '83 valide tous les jours • du 04 janvier '83 au 31 janvier '83 valide le vendredi, le samedi et le dimanche

* ne s'applique pas aux groupes et congrès
** pour Québec 49 \$ du 04 janvier '83 au 31 janvier '83 valide le vendredi, le samedi et le dimanche

Disponibilité limitée
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
1-800-463-2820
sans frais du Québec, de l'Ontario et des Maritimes

AUBERGE DES GOUVERNEURS

CHICOUTIMI — GASPÉ — JOLIETTE — QUÉBEC — MATANE — RIMOUSKI — SAINTE-FOY — SEPT-ÎLES — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES — VAL D'OR.

Air Canada obtient 10 étages pour le prix de 13

par Michel Nadeau

La direction d'Air Canada a confirmé, hier, l'acquisition au prix de \$30 millions des 10 derniers étages de Place Beaver Hall afin d'y loger son siège social, actuellement situé à la Place Ville-Marie.

Le montant de \$30 millions, qui comprend des frais minimes de déménagement, représente exactement la moitié du prix de construction de l'immeuble érigé par Trizec Corp., de Calgary: \$60 millions. Cependant, Air Canada n'obtient que 10 des 26 étages de l'édi-

fice sis à l'angle de la côte du Beaver Hall et du boulevard Dorchester, à 150 mètres à l'est de la Place Ville-Marie.

Le coût d'acquisition est donc d'environ \$140 le pied carré pour une superficie de 194.000 pieds carrés. Les promoteurs d'un immeuble équivalent, situé au 500 rue Sherbrooke ouest, proposaient \$85 le pied carré. Il s'agit d'une différence de \$10 millions.

À la Chambre des communes, le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a déclaré que les accusations voulant qu'Air Canada paie

trop cher pour loger son siège social sont «exagérées». Selon le ministre, il n'y avait pas de différence importante dans les taux de location demandés par les promoteurs immobiliers. (En fait, Air Canada a acheté et non loué l'espace désiré.)

Dans une entrevue téléphonique au DEVOIR, le directeur général immeubles et installations d'Air Canada, M. Ralph Drabinsky, a déclaré: «Nous ne sommes pas prêts à discuter publiquement des différentes offres qui nous ont été soumises.»

«Les principaux immeubles étudiés étaient tous des projets intéressants mais Place Beaver Hall répondait mieux aux critères de sélection d'Air Canada», a ajouté M. Drabinsky.

Quels facteurs ont fait pencher la balance en faveur de Place Beaver Hall, dont le coût est nettement plus élevé?

M. Drabinsky s'est refusé à apporter des précisions sur ce sujet. Il a mentionné que les frais d'entretien étaient «équivalents» à ceux des autres projets, dont le 500 rue Sherbrooke ouest et la tour proposée par la Corporation Première Québec, le long de l'avenue McGill College.

Le fait qu'Air Canada avait un bail jusqu'en septembre 1985 à la Place Ville-Marie a également joué dans la décision. La grande question demeure: tirant profit d'un bail signé il y a plus de 15 ans à un taux extrêmement avantageux, pourquoi Air Canada a-t-il choisi de déménager avant la fin du bail?

«Il fallait trouver des lieux convenables (suiteable) pour une grande compagnie comme Air Canada», a poursuivi M. Drabinsky.

Par ailleurs, la formule du condominium a été préférée à l'option de la location. «Cette voie nous assurait des frais d'exploitation moins onéreux. Être locataire signifie, plus

souvent qu'autrement, qu'il faut faire face à des coûts toujours croissants.»

«Notre bail actuel étant à la veille d'expirer, nous en sommes venus à la conclusion que le temps d'acheter était des plus propices, étant donné les conditions présentes du marché. De fait, nous ne pouvions pas nous permettre de ne pas acheter.»

Le déménagement, qui aura lieu, le 1er septembre 1983, touchera quelque 600 employés d'Air Canada, dont le personnel de la direction «cargo» et Touram, le grossiste en voyage appartenant au transporteur aérien. D'autre part, la direction administrative de la région Est (qui comprend le Québec) demeurera à la Plaza Alexis Nihou.

Le contrat a été approuvé hier par le conseil d'administration, dont la réunion a débuté à 9 h 30. Vers 11 h, alors que la rencontre n'était pas terminée, la presse était informée par voie de communiqué de la décision.

Ce choix a été bien accueilli par les dirigeants de Trizec Corp. qui annonçaient depuis plusieurs mois à ses actionnaires que «des négociations étaient en cours avec un important locataire». La formule du condominium n'est pas habituellement le premier choix de Trizec mais devant la perspective de conserver un immeuble inoccupé, la firme de Calgary a dû céder à l'option de la vente.

Il sera maintenant plus facile de trouver des locataires ou d'autres propriétaires pour les 16 autres étages de l'immeuble, qui sera désigné sous le nom de «Place Air Canada».

Pour ce qui est du 500 rue Sherbrooke ouest, environ le quart de l'édifice est déjà vendu. Diverses sociétés d'État québécoises pourraient éventuellement aménager à cet endroit.

Enfin, du côté de la Corporation Première Québec, le président, M. Eugene Reisman, cherche toujours un important locataire pour démarrer la mise en valeur du côté ouest de l'avenue McGill College.

Une institution du Mouvement Desjardins cotée en Bourse

par Michel Nadeau

Pour la première fois de son histoire, le Mouvement Desjardins verra une de ses institutions affiliées inscrire ses actions à la cote de la Bourse de Montréal.

Spécialisée dans les prêts à terme aux petites et moyennes entreprises, Crédit industriel Desjardins Inc. (CID) mettra prochainement en vente une émission de \$5 millions d'actions privilégiées par l'intermédiaire des maisons de courtage Lévesque, Beaubien Inc., Nesbitt, Thomson, Bongard Inc. et Merrill Lynch, Royal Securities Ltée.

Le rendement de ces titres serait d'au moins 12%. Comme ces valeurs ne comportent pas de droit de vote, elles ne peuvent être admissibles au régime d'épargne-actions («Plan Pari-zeau»). Le dividende sera cependant cumulatif.

Dans le cadre de cette offre publique, CID proposera des débentures pour une somme oscillant entre \$8 et \$12 millions: le taux n'a pas encore été établi.

Actuellement, la Société d'investissement Desjardins (SID) détient 90% des actions de CID alors que la Banque Nationale possède l'autre tranche de 10%. Mais parallèlement à l'offre publique, SID achètera pour \$5 millions d'actions votantes pour porter

ainsi sa participation à 92,75% alors que celle de la Banque Nationale, qui ne maintiendra pas sa position, baissera à 7 1/4%.

Le capital-actions de CID grimpera ainsi de \$15 à \$25 millions. Les actions privilégiées, série 1, représenteront donc environ 20% du total. Ces titres seront rachetables, au gré du détenteur, à un certain pourcentage du prix d'émission selon la date.

Le fait d'inscrire les actions à la Bourse apporte certaines contraintes comme la publication d'états financiers trimestriels. Seuls Fiducie du Québec et CID acceptent dans le Mouvement Desjardins cette discipline financière.

En devenant plus transparente, la compagnie attire l'attention des analystes boursiers sur ses actions, qui sont alors comparées avec celles des firmes contrôlées entièrement par des intérêts capitalistes. Cette étude de la performance stimule habituellement les dirigeants.

GID s'adresse régulièrement aux marchés financiers en émettant des billets qui apportent les millions qui seront alors prêtés aux PME. La vente de ces effets commerciaux se fait par l'intermédiaire des trois courtiers mentionnés plus haut.

Au 30 septembre dernier, l'entreprise avait consenti des prêts pour \$186 millions. La moitié de l'argent fut prêtée par tranches variant entre

\$200.000 et \$1 million. Environ 38% du portefeuille se trouve dans des prêts de plus de \$1 million. Les emprunteurs se retrouvent dans toutes les régions du Québec, mais surtout Montréal (53%) et Québec (23%). La ventilation sectorielle est la suivante: manufacturier (55,4%), services (25%) et commerce (19,6%).

Depuis sa création en 1976, CID a toujours affiché une performance satisfaisante du côté de la rentabilité. En 1981, les profits ont atteint \$1.646.000. Cependant, la crise a touché durement l'entreprise depuis le début de l'année: la croissance des financements ne fut que 1,7% durant les neuf premiers mois de 1982. Des provisions pour pertes de \$587.000 de même que des financements en arriérés de 90 jours atteignant \$15.8 millions au 30 septembre (contre \$3.8 millions à la fin du mois de décembre) ont fait fondre ces bénéfices. Une récupération d'impôts permet toutefois d'afficher un profit de \$671.000.

Facteur important, la croissance du financement sous forme de location (plutôt que de prêt) a fait grimper de 56% les dépenses administratives. Il faut souligner toutefois que la rémunération totale des cinq principaux cadres, en 1981, fut de \$232.000 soit une moyenne de \$46.400. Ce dernier chiffre est inférieur à la moyenne en vigueur dans le secteur des grandes institutions financières.

au jour le jour

■ Le taux baisse

La Banque du Canada a abaissé hier son taux d'escompte de 11,05 à 10,95%. Malgré ce recul — le premier après trois semaines de hausse — les banques ne devraient pas diminuer leurs divers taux d'intérêt. Le taux privilégié offert aux meilleurs clients des banques s'établit à 13% depuis quelques semaines déjà. Les acheteurs de maison peuvent trouver des taux hypothécaires d'un an à 12,5%, comparativement à 19% au début de l'été.

■ Hausse des faillites

En novembre, 961 compagnies canadiennes ont déclaré faillite après avoir accumulé des dettes globales de \$202,6 millions. Le Québec s'est classé premier avec 396 disparitions d'entreprises (\$72,6 millions), suivi de l'Ontario avec 297 (\$58,8 millions). Après les 11 premiers mois de 1982, 9.962 compagnies ont sombré au pays, soit près de 35% de plus que durant la même période en 1981. Sur ce nombre, 4.058 oeuvraient au Québec.

■ Des livres à toute heure

Le conseil des ministres du Québec a accepté de modifier la loi sur les heures de travail pour permettre aux libraires de vendre leurs produits littéraires après les heures normales de fermeture des commerces ainsi que le dimanche. Récemment, le propriétaire du Palais du livre, à Montréal, a changé l'appellation de sa librairie pour «Palais de l'agriculture» afin de contourner la loi actuelle. Mais il n'admet plus de livres que d'oranges! L'amendement à la loi actuelle est inclus dans le projet de loi omnibus 101 qui devrait être adopté avant la période des Fêtes.

■ ABBDL gèle les salaires

Le président de la firme de génie conseil ABBDL-Tecconsult International, M. Guy Fournier, a avisé ses employés hier que leurs salaires ne seront pas augmentés au cours de la prochaine année, a appris LE DEVOIR. Comme les autres sociétés d'ingénieurs privées du Québec, ABBDL subit les contrecoups de l'annulation des méga-projets. En un an, son personnel est tombé de 600 à 400, selon des nouveaux chiffres obtenus hier. Pendant ce temps, à Hydro-Québec, aucune mise à pied n'a été annoncée chez les ingénieurs...

■ Bombardier licencie

Environ 150 autres travailleurs de l'usine de Bombardier à LaPocatière seront mis à pied pour une période de six à huit mois en attendant le début de la fabrication des voitures du métro de New York. Un premier groupe de 150 employés est en chômage depuis le début de novembre. L'usine emploie encore 800 personnes pour terminer les commandes du train de banlieue de New Jersey et du métro de Mexico. D'ici à quelques semaines, Bombardier entreprendra de transformer ses lignes d'assemblage afin de commencer le «contrat du siècle» de New York en septembre.

■ En raccourci

Des investissements de \$439 millions ont été réalisés dans le secteur du gaz naturel au Québec en 1982 et ont entraîné la création de 3.300 emplois directs. D'autre part, le réseau de distribution du gaz dans la Mauricie a été inauguré hier à Trois-Rivières... Le gouvernement du Québec a accordé une subvention de \$1 million à la Société de développement industriel de Montréal... De janvier à août 82, les activités de construction sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal ont diminué de 49% (valeurs des contrats) par rapport à la même période 1981... Malgré la grève, les concessionnaires de Chrysler du Canada ont encore beaucoup de voitures à vendre... Le nombre de mises en chantier au Québec a augmenté de 64% en novembre comparativement à novembre 81... Le président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, se dit assez satisfait de la nouvelle Loi des valeurs mobilières étudiée cette semaine à Québec... Environ 400 personnes participent au séminaire sur les possibilités d'exportation en Afrique qui se tient à Montréal (hôtel Hyatt)... Les actions Ressources GM devront être cotées aux bourses canadiennes, proposent les membres du groupement prévu: Les Ressources GM Ltée, les Ressources Campbell, les Ressources Chamchib et United Asbestos... Réponse aux lecteurs qui cherchent en vain à se procurer le livre «La brûlure interne», dont notre collaborateur Julien Béliveau a fait la recension mercredi dans LE DEVOIR ÉCONOMIQUE: l'éditeur de l'ouvrage, Inédit, peut indiquer où en trouver: 514-844-3311.

André Bouthillier

Le déficit du Palais compensé par les retombées

par André Bouthillier

Malgré un déficit prévu de \$6,7 millions à sa première année, le Palais des congrès de Montréal générera d'importantes retombées directes et indirectes dans l'industrie touristique de la métropole.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de la Société du Palais des congrès de Montréal, M. Jean Labonté, après avoir dévoilé que les revenus d'exploitation du nouveau centre pour 1983-1984 ne seront que de \$1,6 million sur un budget de \$8,4 millions.

«Ne vous étonnez pas si le Palais des congrès ne devient jamais rentable, car aucun centre de congrès à travers le monde n'a encore réussi à inscrire des profits», a-t-il déclaré après la première conférence de presse de la société, qui recevra les clés du Palais des congrès le 27 mai prochain.

Pour les 10 premiers mois d'exploitation, avait annoncé plus tôt son directeur général, M. Roger Privé, le Palais des congrès de Montréal est déjà assuré de louer ses 200.000 pieds carrés à 14 congrès, cinq expositions commerciales, quatre salons publics et 13 événements divers. De plus, 61 autres congrès, salons et colloques sont en cours de négociation pour cette période.

M. Labonté se dit très satisfait de ces résultats. «A eux seuls, ces contrats représentent un taux d'occupation du Palais de 17,6 jours par mois et des dépenses directes des congressistes évaluées à \$13,3 millions.»

Au cours des prochains mois, la Société devra cependant accroître ses efforts de vente à l'étranger pour attirer à Montréal les associations internationales qui choisissent maintenant le site de leur congrès annuel qui se tiendra dans quatre ou cinq ans. À ce sujet, M. Privé estime à 1.200 associations européennes et à 1.000 associations américaines le marché potentiel. Ces organismes regroupent plus de 1.500 membres chacun.

OCRI: 50% de l'aide va au Québec

Grâce surtout au programme institué dans cinq zones désignées, le Québec a obtenu \$14,3 millions des \$28 millions d'aides accordées par l'Office canadien de renouveau industriel (OCRI) pendant sa première année, a-t-on annoncé hier à Montréal.

Malheureusement, les entreprises québécoises du textile - vêtement - chaussure n'ont pas pris la part du lion: elles se sont partagées \$4,6 millions pour 136 projets, soit seulement 28% des \$16 millions accordés par l'OCRI dans ce secteur. Avec 80 projets, les entreprises ontariennes obtenaient \$8,5 millions, soit 53% des crédits accordés.

Pour le programme de développement industriel appliqué depuis avril dans cinq zo-

nes québécoises et deux zones ontariennes, le Québec a obtenu 83% des aides grâce notamment à six projets majeurs: l'implantation de Soproma à Drummondville, de Weiser et D.P. M. Thibault à Trois-Rivières - Shawinigan, l'expansion de Lowney's et une innovation chez Produits Filomat à Sherbrooke, enfin le rachat de Meubles Princeville et Victoriaville à Victoriaville. Ces six projets drainent \$4,7 millions des \$9,7 millions obtenus par les cinq zones québécoises.

Les \$28 millions de subventions accordées au total par l'OCRI concernent 300 projets réalisés par plus de 200 entreprises ou organismes, pour des investissements approchant \$100 millions.

MONSIEUR LÉVESQUE

Vous êtes le Premier ministre le plus têt et le plus dictatorial que le Québec ait jamais connu. Mais...

VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!



Alliance des professeurs de Montréal

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DES PORTEURS DE DROITS D'ACHAT D'ACTIONS DE PILLAR PETROLEUMS LTD. (ANCIENNEMENT PETROMONT OIL AND GAS LTD.)

DEST.: LES PORTEURS DE DROITS D'ACHAT D'ACTIONS VISANT DES ACTIONS ORDINAIRES DE PILLAR PETROLEUMS LTD.

En vertu d'un acte de fiducie relatif aux droits d'achat d'actions (l'«acte des droits d'achat») passé le 1er décembre 1981 entre Pillar Petroleum Ltd. («Pillar») et la Société Canada Trust, Pillar a émis des droits d'achat d'actions (les «droits d'achat») qui permettent à leur porteur d'acheter des actions ordinaires de Pillar.

Un projet d'entente aux termes de l'article 170 de la loi intitulée «Companies Act» (Alberta) est envisagé entre Renaissance Energy Ltd. («Renaissance») et les porteurs d'actions ordinaires de Pillar, et s'il est approuvé par la majorité exigée des actionnaires de Pillar à une assemblée convoquée à cette fin et sanctionnée par la Cour du banc de la reine de l'Alberta, les actions ordinaires en circulation de Pillar seront échangées contre des actions ordinaires de Renaissance. La date d'inscription pour les actionnaires ayant droit d'assister et de voter à l'assemblée a été fixée au 4 janvier 1982.

Avis est donné par les présentes qu'en vertu de l'acte des droits d'achat, une assemblée des porteurs de droits d'achat de Pillar sera tenue le 4 janvier 1983 à 14 h (heure de Calgary) aux bureaux de Burnet, Duckworth and Palmer, Avocats, 3200, 425-1st Street S.W., Calgary (Alberta) Canada, pour étudier une résolution extraordinaire portant sur une modification à l'acte des droits d'achat en vertu de laquelle Renaissance prendra en charge les obligations de Pillar aux termes de l'acte des droits d'achat afin que les porteurs de droits d'achat aient le droit d'acheter des actions ordinaires de Renaissance au lieu d'actions ordinaires de Pillar.

En outre, avis est donné par les présentes que si le quorum des porteurs de droits d'achat n'est pas atteint dans les 30 minutes suivant l'heure fixée pour l'assemblée, la dite assemblée sera ajournée au jeudi 27 janvier 1983 à l'heure et à l'endroit susmentionnés.

PILLAR PETROLEUMS LTD.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

CONSEIL D'ÉDUCATION DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY requiert immédiatement

ENSEIGNANT(E)

au foyer Sunrise, pour handicapés multiples.

L'expérience dans le domaine de l'éducation de l'enfant en difficulté est essentielle. Candidat(es) bilingues de préférence. Un spécialiste en enfance en difficulté serait souhaitable.

Veuillez faire parvenir votre demande avant le 20 décembre 1982, à:

M. Paul Hurtubise ou
M. John McMartin
902 ouest, 2e rue
Cornwall, Ontario K6H 5S6

Tél.: (613) 933-6990

Président:
W. Libbey

Directeur:
R.A. Leblanc

●●●●●
HÉLÈNE
DE CHAMPLAIN
VOUS PROPOSE SON
DÉJEUNER D'AFFAIRES

A PARTIR DE 6,95\$

DEMANDEZ LE SCEAU DE L'AMITIÉ

ILE STE-HÉLÈNE
RÉS: 866-5226
BANQUETS: 866-5290
STATIONNEMENT GRATUIT

Sévigny sauve le Tricolore d'une défaite plus amère

La défensive du Canadien flanche de nouveau

BOSTON (PC) — Après avoir vu les siens concéder huit buts aux Bruins de Boston dans une défaite de 8-5, l'entraîneur Bob Berry estimait qu'il est grand temps que Larry Robinson retrouve son poste au sein de la brigade défensive du Canadien de Montréal.

«L'apport de Larry est excessivement important, on vient de s'en rendre compte au cours des deux derniers matches (le Canadien a perdu 7-4 à Hartford, la veille). Il calme tous nos jeunes défenseurs lorsqu'il est là», a souligné Berry.

«C'est décourageant de donner 15 buts en deux rencontres, a ajouté le pilote du Tricolore, surtout de la façon dont nous avons concédé ces buts. Nous avons commis un tas d'erreurs défensives et ce soir, les Bruins n'ont même pas eu à provoquer ces erreurs. Nous leur avons fait beaucoup de cadeaux.»

Le gardien Richard Sévigny était plus catégorique que son instructeur: «Nous avons été dominés à tous les niveaux, a-t-il dit. C'est vrai que Larry

nous manque beaucoup. «Il est vrai que j'ai exécuté quelques beaux arrêts, a poursuivi le gardien qui a été mis à l'épreuve 36 fois par les Bruins, mais à quoi ça sert d'en parler lorsque l'adversaire marque huit buts.»

Le gain a permis aux Bruins de s'approcher à seulement deux points du Tricolore, qui occupe toujours le premier rang de la section Adams avec 40 points, même s'il n'a remporté qu'un seul de ses quatre derniers matches. Le Tricolore connaît présentement sa plus importante période léthargique de la saison.

«Il ne fallait pas penser que nous allions nous sauver avec le championnat, a dit Berry. La course sera serrée jusqu'à la fin et je ne serais pas surpris qu'elle implique quatre équipes, un peu comme l'an dernier.»

Barry Pederson, qui a marqué neuf buts à ses quatre derniers matches, et Bruce Crowder, pourtant reconnu pour ses qualités défensives, ont dirigé l'attaque des Bruins avec deux buts chacun. Tom Fergus, Mike Krushelnyski, le dé-

fenseur Raymond Bourque et Rick Middleton, dans un filet désert, ont inscrit les autres filets des gagnants, qui ont profité de nombreuses bévues défensives du Canadien.

Le jeune défenseur Gilbert Delorme a marqué les deux premiers buts du Tricolore. Mario Tremblay, Guy Lafleur et Mark Hunter ont complété le pointage pour les hommes de Bob Berry contre Mike Moffat.

La frustration était tellement grande chez le Canadien qu'on a même vu le pacifique Ryan Walter jeter les gants face à Randy Hillier en fin de match.

Ce sont les «plombers» des Bruins qui ont donné le ton à ce match quand le trio de Tom Fergus, Bruce Crowder et Brad Palmer a dominé les 20 premières minutes du match pour permettre aux Bruins de prendre une avance confortable et forcer le Canadien à jouer du hockey de rattrapage.

Jouant contre le trio numéro un du Canadien, Bruce Crowder s'est permis de marquer deux filets en première, ses sixième et septième de la

campagne, et il a préparé le but de Fergus au milieu de l'engagement, but qui permettait aux siens de quitter la glace avec une avance de 3-1.

Gilbert Delorme avait égalé les chances pour le Tricolore avec son premier but de la soirée lors d'un avantage numérique à 6:49, mais Crowder et Fergus ont marqué en l'espace de 33 secondes au milieu de la période pour changer toute l'allure du match.

Rien ne fonctionnait pour le Canadien et le défenseur Raymond Bourque a rendu la tâche encore un peu plus difficile au Tricolore quand il a déjoué Sévigny après seulement 1:30 de jeu en deuxième.

Un peu plus de quatre minutes plus tard, Delorme redonnait espoir au Canadien en y allant de son deuxième filet de la soirée, mais une pénalité un peu inutile de Mark Hunter étouffait dans l'oeuf ce qui aurait pu être une remontée des siens.

Les Bruins ont profité de cette pénalité pour gonfler leur avance à 5-2 quand Barry Pederson a inscrit son huitième filet au cours de ses

quatre derniers matches. Sévigny avait subi un bombardement en règle lors de cette attaque massive avant que Pederson ne marque son 17e but de la campagne.

Les Bruins auraient pu se donner deux autres buts d'avance en fin de période quand Sévigny a eu la vie sauve devant Craig MacTavish qui a tiré à côté du but et devant Peter McNab, qui a touché le poteau.

ÉCHOS: Le joueur de centre Peter McNab en était hier à son 499e match dans l'uniforme des Bruins. C'est Mike Moffat qui était devant la cage des Bruins hier soir. Il en était à son premier match en carrière face au Canadien.

Il avait commencé son dernier match le 20 novembre à Pittsburgh quand les Penguins l'avaient emporté 4-3. Il a cédé sa place à Pete Peeters par la suite et, avec Peeters devant le but, les Bruins avaient disputé sept matches sans défaite avant de s'incliner 10-5 mardi contre les Nordiques de Québec.

Barry Pederson, qui s'est payé deux trucs du chapeau la semaine dernière, est

le meilleur marqueur des Bruins.

Bruins 8, Canadien 5

Première période	
1-BOSTON: B. Crowder (6)	1:44
2-MONTREAL: Delorme (5)	6:49
3-BOSTON: B. Crowder (7)	8:16
4-BOSTON: Fergus (13)	8:49
5-BOSTON: Delorme (5)	9:53
6-BOSTON: Delorme (5)	16:55

Deuxième période	
1-BOSTON: Bourque (7)	1:30
2-MONTREAL: Delorme (6)	5:58
3-BOSTON: Pederson (17)	9:32
4-MONTREAL: Lafleur (9)	10:30
5-BOSTON: Pederson (18)	10:30
6-MONTREAL: Lafleur (9)	10:30
7-MONTREAL: Lafleur (9)	10:30
8-BOSTON: Krushelnyski (9)	10:30
9-MONTREAL: Lafleur (9)	10:30
10-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
11-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
12-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
13-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
14-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
15-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
16-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
17-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
18-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
19-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30
20-MONTREAL: Tremblay (10)	10:30

Troisième période	
1-BOSTON: Krushelnyski (9)	2:29
2-MONTREAL: Lafleur (9)	4:53
3-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:06
4-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
5-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
6-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
7-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
8-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
9-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
10-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
11-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
12-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
13-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
14-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
15-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
16-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
17-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
18-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23
19-BOSTON: Krushelnyski (9)	6:23
20-MONTREAL: Lafleur (9)	6:23

Tira au but	
Montreal: 11	8 5-24
Boston: 13	14 9-36
Gardiens: Sévigny, Montréal; Moffat, Boston.	A - 14,685

chronique sportive

Jose Sulaiman, un premier jab encourageant...

par Richard Milo

Le Coréen Duk Koo Kim ne sera pas mort en vain... M. José Sulaiman, le président du Conseil mondial de la boxe, (WBC), a profité hier d'une rencontre de presse à la veille du premier gala de la boxe professionnelle au Québec, où il agira comme conférencier invité avec Floyd Patterson ce soir, pour annoncer deux importantes mesures rendant la boxe plus sécuritaire et moins dangereuse.

Dorénavant, à compter du 1er janvier, tous les combats de championnat du monde sous l'autorité du WBC se dérouleront en 12 rounds au lieu de 15, afin de protéger davantage les boxeurs. De plus, comme en boxe amateur, un pugiliste apparemment en sérieuses difficultés sera compté jusqu'à huit, sans attendre une éventuelle mise au tapis. Et dans un avenir rapproché, des études de se-
 cours complètes sur le sujet, la période de repos des boxeurs entre les rounds sera prolongée de 60 à 90 secondes.

M. Sulaiman, 51 ans, sincère, nuancé, d'un commerce très agréable, avoue que les derniers événements — la mort de Kim, le barrage de coups essuyés par Alexis Arguello — ont précipité l'adoption de ces deux mesures de sécurité, votées à l'unanimité par 17 des 21 membres du comité exécutif. Mais il explique, d'autre part, qu'il y a maintenant trois ans que le Conseil mondial de la boxe étudie la possibilité d'adopter ces nouvelles règles pour la bonne raison, dit-il, qu'il devient impérieux d'améliorer la protection des boxeurs.



Jose Sulaiman

«Ce faisant, la boxe se protège d'ailleurs elle-même en édictant de nouvelles mesures de sécurité pour les boxeurs», dit M. Sulaiman, que le président de l'Association de boxe professionnelle du Québec, M. Louis Chantigny, considère comme la plus haute autorité en la matière au monde.

Ces mesures annoncées par le WBC interviennent moins d'un mois après la mort sur le ring du Sud-Coréen Duk Koo Kim, battu par K.O. au 14e round, le 13 novembre dernier, par l'Américain Ray Mancini lors d'un combat de championnat sous l'autorité de la World Boxing Association (WBA), le rival du WBC.

«Si le président de la WBA acceptait de démissionner, j'en ferais autant pour fusionner les deux organismes, dit M. Sulaiman en rappelant que le WBC est né de la fusion de tous les organismes régissant la boxe professionnelle en février 1963. Mais la NBA, (National Boxing Association) s'est ensuite dissociée du WBC pour former le WBA trois mois après la fusion mondiale.

M. Sulaiman soutient que le WBC est à l'avant-garde du progrès, étant à l'origine des tests anti-doping à l'issue d'un combat de championnat, par exemple. Il rappelle de plus que les boxeurs du WBC profitent d'une assurance sur la vie, précisant à ce sujet que la veuve du boxeur Cleveland Denny a touché une prime, en 1980.

Mais pour éviter de tels drames, le WBC mise d'abord sur la prévention. Après son combat contre Aaron Pryor, Alexis Arguello a d'ailleurs reçu l'ordre de se soumettre immédiatement à un examen médical et également à un repos de 60 jours.

Depuis quelques temps, le WBC participe même à un programme de recherches à l'Université de la Californie du Sud (UCLA), où on aurait mis au point un protecteur buccal, relié électroniquement à un appareil, qui permet d'évaluer la puissance des coups portés à la tête. On aurait également expérimenté un tapis matelassé, pour absorber l'impact d'un boxeur qui s'écroule au sol, et élaboré un programme de soins d'urgence que pourraient fournir les arbitres et les entraîneurs en cas d'accident.

Progressiste, le WBC aura néanmoins étudié les mesures annoncées hier pendant trois ans avant de les accepter, mercredi. Seule la mort du boxeur sud-coréen semble avoir précipité l'adoption des nouvelles règles qui devraient, visiblement, diminuer les risques de blessures graves dans les derniers rounds.

M. Sulaiman estime d'ailleurs que la majorité des blessures graves subies dans l'arène au cours des dernières années se sont produites après le 12e round. Et la majorité des décès sont survenus à la suite de coups portés vers la fin d'un combat, au moment où la fatigue diminue les réflexes d'un boxeur.

Il s'agit donc d'un pas dans la bonne direction. Si les arbitres emboîtent le pas, s'ils acceptent enfin de jouer leur rôle sans crainte d'intervenir lorsqu'un boxeur est en difficulté, M. Sulaiman aura donc profité de l'invitation de l'Association de la boxe professionnelle pour donner un premier jab encourageant.

Prodigieux, Lindbergh bafoue les Nordiques

PHILADELPHIE (PC) — Pelle Lindbergh n'avait jamais affronté les Nordiques auparavant. Cependant, il a paru drôlement se souvenir des frères Stastny. Il les a en effet frustrés pendant toute la soirée hier pour permettre

aux Flyers de Philadelphie de l'emporter 4-1 sur les Québécois, devant 16.203 spectateurs toujours aussi bruyants au Spectrum.

Le petit gardien a repoussé 27 rondelles et, seul, Michel Goulet, pendant un avantage

numérique en deuxième période, est parvenu à le déjouer. Ses prouesses ont d'ailleurs rappelé à Anton Stastny son exploit des Jeux olympiques de Lake Placid, alors qu'il avait blanchi la formation nationale tchécoslovaque 4-0.

«Lindbergh peut tout arrêter au cours d'une soirée et, le lendemain, il peut avoir l'air d'une passoire», dit Anton, qui se souvient d'avoir aussi déjà connu beaucoup de succès à ses dépens.

Peter avait toutefois d'avantage d'élèves à faire à son endroit: «Je sais qu'il est bon, indique-t-il. D'ailleurs, après avoir été choisi gardien de but par excellence des champions mondiaux et dans la Ligue américaine, je me demandais bien pourquoi les Flyers retardaient son ascension dans la Ligue nationale. Et puis,

n'a-t-il pas indirectement délogé Pete Peeters?»

Même si les Flyers se sont passablement amusés cette saison, il reste que leurs adversaires ne montrent pas encore tellement de témérité à leur endroit. La réputation des Broad Street Bullies sert encore bien la cause des Flyers. On en a eu la preuve en première période, lorsque les Québécois semblaient patiner avec des oeufs dans les poches.

À l'exception de Mario Marois et de Wilfrid Paiement, l'entraîneur n'était pas au rendez-vous dans les coins de patinoire et devant la cage du petit gardien John Garrett.

Ainsi, Ron Flockhart a profité de la nonchalance de Normand Rochefort pour inscrire le premier de ses deux filets du match. Benn Wilson avait auparavant attiré vers lui deux

hommes derrière le filet, avant de refiler la rondelle dans l'enclave.

Puis, à mi-chemin de la première période, Ron Sutter, avec son premier but sous la grande tente, n'a eu qu'à pousser la rondelle dans un filet désert à la suite d'une mésestimation entre Garrett et ses défenseurs.

À compter du deuxième vingt, les choses se sont replacées dans le camp des Nordiques, mais ils avaient un obstacle de taille sur leur chemin: Pelle Lindbergh.

Tout à tour, en moins de deux minutes au début de l'engagement médian, il a frustré Real Cloutier, Peter et Goulet, ce dernier sur une échappée.

«J'ai tenté de lui passer la rondelle entre les jambes, mais il a bien réagi en se lançant de côté sur la pa-

noire, explique Goulet. J'aurais dû viser la partie supérieure du filet.»

Flyers 4, Nordiques 1

Première période	
1-PHILADELPHIE: Flockhart (14)	3:28
2-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
3-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
4-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
5-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
6-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
7-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
8-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
9-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
10-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
11-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
12-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
13-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
14-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
15-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
16-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
17-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
18-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
19-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50
20-PHILADELPHIE: R. Sutter (1)	8:50

Deuxième période	
1-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
2-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
3-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
4-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
5-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
6-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
7-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
8-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
9-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
10-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
11-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
12-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
13-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
14-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
15-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
16-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
17-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
18-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
19-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41
20-PHILADELPHIE: Flockhart (15)	2:41

Troisième période	
1-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
2-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
3-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
4-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
5-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
6-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
7-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
8-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
9-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
10-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
11-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
12-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
13-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
14-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
15-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
16-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
17-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
18-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
19-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30
20-PHILADELPHIE: Flockhart (16)	16:30

Tira au but	
Québec: 7	12 9-28
Philadelphie: 16	11 11-38
Gardiens: Garrett, Québec; Lindbergh, Philadelphie.	A - 16.203

Kemp avec les Yankees

HONOLULU (AP) — Les Yankees de New York ont annoncé officiellement hier la mise sous contrat du joueur autonome Steve Kemp, réalisant ainsi la seconde transaction importante des assises du baseball qui se déroulent à Honolulu.

Les détails du contrat n'ont pas été dévoilés, mais on croit savoir que le voltigeur a accepté une offre de \$5.5 millions pour cinq ans, en plus de certaines bonifications possibles.

Kemp ne gagnera jamais un gant d'or pour ses talents défensifs mais les Yankees estiment avoir obtenu le joueur qui leur manquait.



L'équipe canadienne est prête à affronter les skieurs alpins dans la descente de Val d'Isère qui doit avoir lieu aujourd'hui si la température le permet. Hier à l'entraînement, Steve Podborski à g., a terminé septième, Todd Brooker, au centre, premier, et Ken Read, huitième. (Photolaser AP)

SOMMAIRES

Capitals 6, Devils 4

Première période	
Aucun but	
Pénalités — Hutchison NJ 1:23, Lever NJ 6:52, Hutchison NJ 11:01, Howatt NJ, Haworth Wash et Blomqvist Wash 15:04, Blomqvist Wash 19:33	

Deuxième période	
1-NEW JERSEY: Quenneville (2)	3:10
2-WASHINGTON: Carpenter (11)	5:24
3-WASHINGTON: Gartner (16)	5:24
4-WASHINGTON: Gartner (16)	5:24
5-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
6-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
7-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
8-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
9-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
10-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
11-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
12-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
13-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
14-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
15-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
16-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
17-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
18-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
19-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12
20-NEW JERSEY: Lever (12)	15:12

Troisième période	
1-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
2-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
3-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
4-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
5-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
6-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
7-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
8-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
9-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
10-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
11-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
12-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
13-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
14-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
15-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
16-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
17-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
18-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
19-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46
20-WASHINGTON: Gartner (17)	2:46

Tira au but	
Washington: 5	14 11-30
New Jersey: 2	15 9-26
Gardiens: Riggall, Washington; MacKenzie, New Jersey. A - 9,123	

North Stars 9, Canucks 6

10—WASHINGTON: Gartner (17)	
Theberge	13:14
Penalties — Houston Wash et Kitchen	
NJ 4:36, Theberge Wash 6:28, Laughlin Wash	
et Vautour NJ 9:42, Brunnell NJ 12:33, Tam-	
bellini NJ 15:21.	
Time au but	

ARTS ET SPECTACLES

Marie-Paule Belle

«J'ai passé mon temps à être moi-même»

par Nathalie Petrowski

Elle parle, elle parle, elle n'en finit plus de parler. Les mots se ruent tous en même temps pour sortir. L'accent se fait tantôt normand, tantôt Rive-gauche. Les yeux pétillent, ronds comme des trente sous. Les paupières plissent au moindre éclat de rire. Devant les journalistes, le verbe-moteur s'actionne à pleine vapeur. Elle s'appelle Marie-Paule Belle mais certains la surnomment la «Brêcher» de la chanson française. Les ministres de la Culture célèbrent en elle la pérennité d'une grande tradition qui se fait faire un lifting à tous les dix ans. Ils lui accordent tous les honneurs de la guerre.

Ette passera Noël à Venise en gondole sous la neige mais avant d'émigrer quelques jours à la Polonoise la semaine prochaine, toute seule avec sa pianiste, son piano et une quincailleuse rutilante de synthétiseurs. Lorsqu'elle rencontre les journalistes, ce qu'elle faisait cette semaine, elle improvise et les étourdit par le flot impétueux de son discours. Le silence ne vient jamais l'interrompre, ni personne d'autre d'ailleurs.

Elle semble éprouver un besoin passionné d'être sur scène, autant dire d'être au centre du monde. Elle dit que le spectacle sacrifie une vie quotidienne à une vie exceptionnelle et qu'elle s'ennuie des qu'elle se sent sclérosée par une forme ou une étiquette. Son style serait plutôt du genre panaché méditerranéen. On retrouve dans son répertoire autant de chansons droles, des caricatures, que des blues langoureux ou des airs de rue, un peu de politique, un peu d'écologie, un



Marie-Paule Belle (Photo Jacques Grenier)

brin de cynisme, beaucoup de tendresse.

Pionnière du renouveau de la chanson française au début des années 70, elle a ouvert la voie à tous les Souchnon, Jonaz, Duteil qui aujourd'hui ne la remercient même pas. D'un public étudiant, gauchiste, soixante-huitard, elle est passée à un public sans classe, sans âge, sans allégeance politique, le grand public de 7 à 77 ans.

Son engagement au Comité d'action pour l'élection de François Mitterrand lui a valu un triomphe d'un soir à la Bastille devant 100.000 gauchistes délirant sous la pluie. Serge Lama en a profité pour la réinventer en tournée avec lui à travers les arènes et chapiteaux de la France industrielle. Elle prétend que le succès ne lui a pas monté à la tête, qu'elle n'a aucun problème à passer de 50 spectateurs à 100.000, qu'elle s'adapte à tous les budgets, à toutes les salles, à toutes les situations.

Elle raffole du Québec, bien entendu, y vient régulièrement voir ses amis Edith Bu-

tyler et Lise Aubert. Elle en rafale pour à peu près les mêmes raisons qu'avant l'apocalypse. Marie-Paule comme Annie se plaint de cette France étiérée, bourrée de préjugés, de sens uniques et de voies interdites. Elle dit que les artistes y vivent isolés dans leur tour d'ivoire, qu'ils sont programmés et qu'ils ne peuvent descendre du train sans compromettre leur carrière et leur réputation.

«Ici vous avez la liberté, dit-elle avec effusion. On vous aime pour ce que vous êtes, pas pour ce que vous représentez socialement. Il a fallu des années avant que mon public accepte que je chante des chansons plus sérieuses. Ceci dit, j'ai passé mon temps à être moi-même, j'ai fait ce que j'avais envie de faire, ça m'a pris plus de temps mais au moins c'était intéressant».

Née sous le soleil brûlant du midi, issue d'une bonne famille bourgeoise de médecins, elle a étudié la psychologie et se proposait même d'écrire une savante thèse sur le rapport entre l'angoisse et l'expression. «C'était de la frime, dit-elle, j'avais surtout envie d'aller sur le terrain passer une audition!».

Ses parents lui avaient prescrit le diplôme d'abord, les vacances ensuite. Elle a préféré les vacances tout de suite sur la Rive-gauche parisienne, plus précisément à l'Écluse, puis à Pigalle, dans une boîte où alternaient un programme de striptease et de chanson, devant un auditoire qui croyait s'être trompé de soir. Après Pigalle, un coup de chance, Bobino pour un soir. Après Bobino, un deuxième coup de chance. Une crise entre vedettes l'amène à rempla-

cer Michel Delpech à pied levé à l'émission de télévision de Philippe Bouvard. C'est la gloire instantanée ou presque.

Émergent tranquillement de la marginalité, elle s'associe à Françoise Mallet-Joris et Michel Grisolia pour son premier disque qui lui vaut le Grand Prix de l'Académie Charles-Cros. Suivent le Grand Prix du Festival de Spa et le Prix international de la France.

Comment la situer après tout cela? «Pour vous, je crois que je suis typiquement française. Moi, je me trouve typiquement normale. J'écris mes musiques. J'ai fait neuf ans de piano mais je ne suis pas pour autant une musicienne comme Catherine Lara, par exemple. Je travaille plus dans la mélodie que dans la musique.» Romantique? Plus autant qu'avant. Aujourd'hui elle aborde la scène de manière sportive, pense en fonction d'une dépense d'énergie, d'un courant d'électricité. Serge Lama a été sa meilleure école à ce niveau-là. Elle insiste maintenant pour se tenir physiquement en forme: badminton, tennis, squash, plus rien n'est à son épreuve sinon ce temps qui file trop vite sans lui rider le cœur.

Son dernier spectacle à Montréal remonte à 1974 au Patriote. Pourquoi n'est-elle pas revenue depuis? Parce qu'elle était occupée ailleurs et qu'il y a un temps pour chaque chose. Elle se tait enfin, épuisée par la performance. Le visage se renfrogné dans la fatigue. Quelques minutes d'angoisse à l'idée que les spectacles de Pat Benatar et de Liza Minelli pourraient drainer son public la semaine prochaine.

Comme une souris dans la place

Un Arabe, ça pense quoi?

par Clément Trudel

COMME UNE SOURIS DANS LA PLACE, de Ahmed X, algérien exilé en France. Long monologue rendu par Mohand Fellag, à la salle SPEG (1691 Pie IX) le lundi, 6 décembre

Un Arabe, ça pense quoi? Un Algérien de souche kabyle propulsé dans une France où la «tuberculose» du racisme n'est jamais extirpée — pas plus que sous d'autres latitudes — comment réagit-il? Ahmed X s'est raconté devant un magnétophone, il y a 10 ans environ, et les éditions du Seuil (1973) en avaient tiré un témoignage bouleversant, exempt de misérabilisme: *Une vie d'Algérien, est-ce que ça peut faire un livre que les gens vont lire?*

En vrac, il s'agit de mémoires, de fantômes, servis selon la tradition orale qui se perd en Kabylie. L'acteur Mohand Fellag en a tiré un montage qui restitue dans toute sa truculence la vitalité, la hargne également, d'un ouvrier confiné à son gorb. Pêle-mêle, il peste contre le Patron (Allah) et les patrons; narre la dureté des corrections paternelles; décrit sa fascination pour «la» femme, ses espoirs frustrés d'obtenir (par dot) celle qu'il convoite. On ressent avec ce Ahmed ce qu'il en coûte d'être ressortissant algérien dans un pays où ne s'est pas tout à fait refermée la plaie du colonialisme.

Comme une souris dans la place est plus toutefois qu'une simple tirade d'un immigré qui se réfugierait dans le rêve. L'homme, le musulman, s'efface et, transgressant les

tabous, il accède à l'universel, osant afficher un espoir de fraternité mondiale, non sans quelque ironie lorsqu'il juge le résultat des «sciences».

A la rigueur, ce cerveau qui se met à nu, ce cœur qui soliloque, seraient les pans d'une psychanalyse que le théâtre nous offre sans militantisme induit. Un humain non scolarisé, quoi de plus fréquent hélas; acculé à jongler avec les schèmes mentaux qui ne sont pas siens, ce «Mohamed» fait des trouvailles, et nous les fait goûter. Hilarante, sa scène du Paradis terrestre et du premier couple; digne d'un vieux sage, la présentation des inconvenients qui surgissent quand des prophètes sont mis à contribution pour guérir les maux. Au Maghreb certains passages apparaîtraient osés.

EXPOSITION/ENCAN

d'oeuvres d'art

du 26 novembre au 10 décembre, pour l'exposition (12.00 à 21.00) samedi le 11 et dimanche le 12 décembre 1982, pour l'encan (à 13.30)

Université du Québec à Montréal (UQAM)

SALLE MARIE-GÉRIN LAJOIE

INF. Tél: 282-3747

catalogue de l'encan disponible maintenant

entre autres

Léon BELLEFLEUR, Louis-Pierre BOUGIE, Kittle BRUNEAU, Adrien HÉBERT, Stanley COSGROVE, Claude VERMETTE, Georges ST-PIERRE, Jean-Paul RIPOELLE, Serge LEMOYNE, Roland GIGUÈRE. Encanteur: François Beaulieu

SPECTACLE (Bénéfique)

(musique - poésie - danse)

Samedi le 11 Décembre 20h 30

UQAM, salle Marie-Gérin Lajoie (métro)

avec: Itot Zizanie, Photo, Doris Boucher,

Alain Arthur, Yves Boisvert, Le K.I.D.

Cotisations: 5.00 et 7.00

Info: 282-3747

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le Téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.00 Au jour le jour
14.30 Télé-jeu
15.30 Woody le pic
16.00 Bobino
16.30 Bot et compagnie
17.00 Histoires d'hier et d'aujourd'hui
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télé arts
19.00 Génies en herbes
19.30 L'incroyable Hulk
Hors série
Massada (dern. de B)
20.30 Repères
22.30 Le Téléjournal
23.05 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma
Les Crocs du diable. Drame réalisé par Antoni Isasi, (esp. 77)
Ciné-Nuit
1.05 «La Loi du milieu» (Get Carter). Drame policier écrit et réalisé par Mike Hodges (Brit-71)

10 CFTM

12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz
«Scandale à la cour» Am. Couleur.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — «Condorman» 20 h 00 — «Box et Rocky» 18 h 30; 21 h 40.
ASTRE II: — «Les aventures de l'Arche perdue» 18 h 00; 21 h 10 — «Les gens comme les autres» 20 h 00.
ASTRE III: — «Massacre dans le train fantôme» 8 h 05 — «Le masque» 8 h 20; 9 h 30.
ASTRE IV: — «Huisserie casimir & sducteur» 6 h 00; 9 h 20 — «Dames de compagnie» 9 h 05; 10 h 20 — «L'infatigable Joséphine» 8 h 00.
AVENUE: (937-2747) — «Le grand pardon» 18 h 25; 21 h 00.
BERRI I: (288-2115) — «La grande bouffe» 13 h 35; 16 h 10; 18 h 45; 21 h 25.
BERRI II: — «Diva» 12 h 35; 2 h 50; 5 h 05; 7 h 25; 9 h 40.
BERRI III: — «Orange mécanique» 12 h 05; 16 h 45; 21 h 20 — «Shining l'enfant lumière» 14 h 40; 19 h 15.
BERRI IV: — «Le dernier clairon» 13 h 05; 16 h 40; 19 h 15.
BERRI V: — «Tout feu, tout flamme» 12 h 05; 15 h 35; 17 h 30; 9 h 50.
BONAVENTURE I: (861-2726) — «The toy» 5 h 20; 7 h 20; 9 h 20.
BONAVENTURE II: — «Diva» 17 h 20; 19 h 25; 21 h 30.
BROSSARD I: (465-2851) — «Superman I» 7 h 15; «Superman II» 9 h 40.
BROSSARD II: — «Blade Runner» 18 h 00; 21 h 55 — «C'est l'été» 20 h 00.
BROSSARD III: — «E.T. Extra-Terrestre» 19 h 10; 21 h 20.
CHAMPLAIN I: (524-1685) — «E.T. l'extra-terrestre» 7 h 10; 9 h 20.
CHAMPLAIN II: «Blade Runner» 17 h 30; 21 h 35 — «C'est l'été» 20 h 00.
CHATEAU I: (271-1103) — «Le tueur de vendredi» 13 h 30; 15 h 00; 16 h 40; 18 h 20; 20 h 00; 21 h 40.
CHATEAU II: «Flesh Gordon» 14 h 15; 16 h 40; 21 h 15 — «Polyester» 13 h 10; 16 h 25; 19 h 40.
CINÉMA THÉÂTRE: (842-9763) — «Moi un noir», Katak et Kukuk se racontent et chan-

1960 Comédie sentimentale réalisée par Michael Curtiz
15.00 Forum
16.00 Adèle
16.30 Cinéma sur demande
«L'Enfant Ronald» Am. Couleur.
1974. Drame avec Scott Jacoby
18.00 Les 18 heures
19.00 Un monde en folie
20.30 Huit, ça suffit
20.30 Une femme appelée Moïse
21.30 Michel Jassim
Tirages de Loto-Québec
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps

17 RADIO-QUÉBEC

12.30 Téléservice
13.00 Pierre Nadeau rencontre...
13.30 Marché aux images
14.30 Les rendez-vous du mercredi
16.00 Le corps humain
17.00 Marché aux images
18.00 Passe-Partout
18.29 La minute à Gérard
19.00 Téléservice
19.00 Pierre Nadeau rencontre...
19.00 Retraite-action
20.00 Mémoires du Québec
20.30 Télé-documents
21.30 S.O.S. l'école

22 TVQ (Câble)

12.30 Au théâtre ce soir

14.30 Les jours de notre vie
15.30 Le théâtre de Bouvard
15.42 S'il vous plaît
15.55 Actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 Les hippopotames
17.30 Les enfants d'ailleurs
18.00 Atout cœur
18.00 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Au théâtre ce soir
22.00 Le nouveau vendredi
23.00 Le théâtre de Bouvard
23.10 S'il vous plaît
23.20 Les actualités régionales

6 CBMT

12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 Wok with Yan
12.58 Program Highlights
13.00 All my Children
13.58 Weather Report
14.00 Take Thirty
14.30 Coronation Street
15.00 Daytime Challenge
15.30 V.I.P.
16.00 Do it for yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Grand Hill
17.00 King of Kensington
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 Paul Anka
19.30 Assembly Show
20.00 The Tommy Hunter Show

21.00 Dallas
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 SCTV Network
00.27 The best of Midnight

12 CFCE

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Soap
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
18.30 MASH
19.30 Fast Company
20.00 CFCE Special
Billy Graham Crusade Part 3
21.00 CTV Special
Presentation
22.00 Falcon Crest
22.58 Loto Québec
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Nite Life
1.00 Cinema 12
«Alice's Restaurant» 1969. Comedy/Drama. Arlo Guthrie, Pat Quinn, James Broderick
3.15 The six million dollar man

BEN GAZZARA ORNELLA MUTI

THIERRY LHERMITTE ISABELLE ADJANI 18 ANS adultes

PLUS! L'ANNÉE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE

Conte de la folie ordinaire
Lun. à sam. 9:15 - Dim. 3:00 à 10:20
L'année prochaine si tout va bien
Lun. à sam. 7:45 - Dim. 1:30 à 4:00-7:50

***** CINÉMA Montrose

3180 rue Bélanger près du Boul St Michel 722-7171

musique des andes par

Ñancahuazú

sur scène à la salle de concert pollack 555 sherbrooke ouest

samedi 11 décembre 1982 20h 00
billets \$7.00

en vente à

folklóre 1 tél 486 8852
librairie las américas tél 844 5994

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

ou à la salle pollack le soir du concert

Ce soir et samedi
souper-spectacle

avec

• Les oiseaux de nuit, 19 h 30 22 h

Paris—Pègre (1900-1940)

Chansons et poèmes des 20 h30

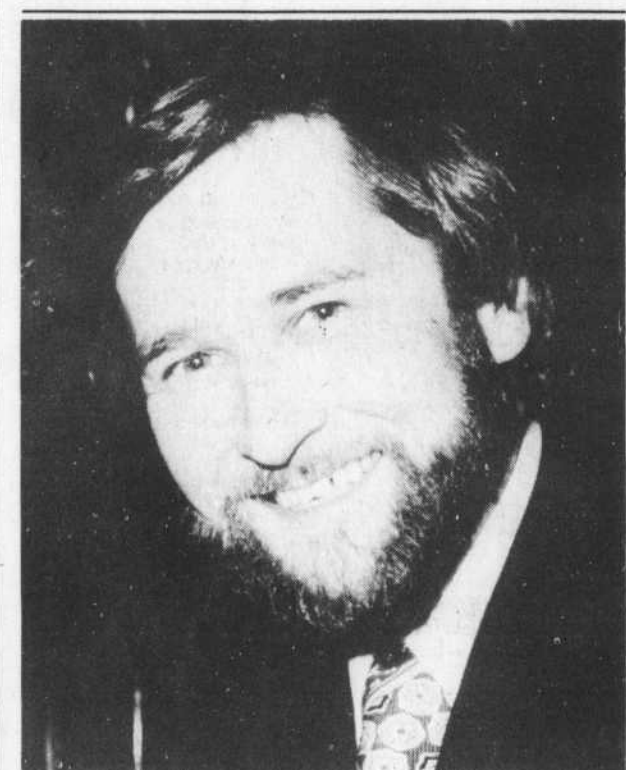
Bandits parisiens

au

BORDUAS

1257 Amherst

Rés.: 522-1554



J.F. Sénart dirigera le «Chœur de Montréal» dans la «Cantate de Noël», d'Arthur Honegger dimanche le 12 décembre à l'Eglise St-Jean-Baptiste. (Publicité)

La Corporation du
Salon des Métiers d'Art
du Québec

en collaboration avec

ciel my 98.5

ET LE DEVOIR

annoncent la publication de son premier

RÉPERTOIRE-CALENDRIER

en vente au prix de 2 \$

• plan du 27e Salon • calendrier (1983)

• liste des exposants • répertoire des membres

par stands et par discipline

CONCOURS DE L'ART EN BARRE!

Courez également la chance de vous mériter un

prix d'une valeur approximative de

5 000 \$ (prix de détail)

composé de pièces offertes par les

exposants participants.

4 au 22 DÉCEMBRE

PLACE BONAVENTURE

Expo-vente

Entrée libre

De 12 heures à 22 heures

Aujourd'hui et jusqu'au 22 déc.

Remise du prix Jean-Marie Gauvreau-Moisson

le mardi 14 décembre

SURSCÈNE

LE BORDUAS: (257 Amherst (522-1554)) — «Les oiseaux de nuit» 20 h. «Paris-Pègre 1900-1940» de Jean-Marie Moncelet 22 h. «CAFÉ MOULIERE: 1200 St-Hubert (844-7000) — «J'opagne-tu du chus pogné» jusqu'au 16 janvier 83. 20 h 30. Relâche les lundis et mardis.

CAFÉ DE LA PLACE: Place des Arts — «Un parc en automne» de Louise Maheu-Forsier avec Françoise Faucher et Guy Provost. Mise en scène: Jean-François Luss. à 19 h 30. 20 h 30. Ven. à sam.: 19 h 30 et 22 h 00. Jusqu'au 23 déc.

CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 boul. St-Laurent St-Timothée (373-3262) — Les folies de Jacques Offenbach avec Daniel Matte et Marie-Claude. Jeu. au dim. 21 h. Jusqu'au 18 déc.

CAFÉ THÉÂTRE: 311 est Ontario — Claire Lafrenière et Pierre Bertrand jusqu'au 11 déc. 20 h.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: (843-4384) — Introduction jusqu'au 19 déc. 22 h 30.

GRANDE PLACE DE LA VILLE: (522-6300) — 550 Atwater, métro Lionel Groulx. «Til l'espigole le journal de Nijinski» jusqu'au 19 déc. 21 h. Relâche lundi.

AU BAR A: (284-3353) — Mario Bruno du 7 au 10 déc.

GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955) — Franklin Dard jusqu'au 11 déc. 21 h 30.

CAFÉ INSTANTANÉ: 102 St-Georges Laprairie — Danielle Odeira. 10-11 déc. 21 h.

CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — Orgasme adulte échappé du zoo... et ses amis, mar. au vend.

20 h 30. Sam.: 17 h et 20 h 30. Jusqu'au 18 déc.

CENTRAUX: 453 St-François-Xavier (288-3161) — Secrets chorégraphiques et danse. Du 24 nov. au 12 déc. (relâche lundi et mardi) à 20 h 30 du mer. au sam. à 19 h 30 le dimanche. Et Duet Forane de Tom Kempinski jusqu'au 19 déc. Mar. au sam.: 14 h et 20 h 00. Dim.: 19 h 00.

CONVENTUM: (284-9352) — Jusqu'au 21 déc. Mondrian. 7 20 h 30 p.m. (relâche les lundis).

ESPACE LIBRE: 1945 Fulum (521-4199) — Alice au pays d'Ombres du 8 déc. au 9 jan. 20 h 30.

LAVANT-SCÈNE: 111 Laurier O. (495-1957) — Les carnets d'un damoiselle d'après Arthur Rimbaud jusqu'au 19 déc. 20 h 00.

L'OPALE BAR REST: (843-6089) — 21 h 30. Jonas jusqu'au 11 déc.

LES PLOMBES VÉRITÉ: 21 Madeleine (rue du Quai) Verchères — Jocelyn Bérubé 10-11 déc.

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest rue St-Paul (842-2003) Tchouk 10-11 déc. 21 h 30.

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine (861-5851) — Plume et les gros nez 10-11 déc.

Le prix Louis-Philippe Kammans

Pas de drapeau à damiers pour «Le Grand Prix»

par Jean Basile

Le Québec n'a jamais eu beaucoup de chance avec le Prix Kammans. Il participe avec constance. Avec constance il ne gagne jamais. D'ailleurs, si l'on en juge par la qualité moyenne des dramatiques présentés au petit écran, cela n'étonne pas. Depuis quelques années déjà, la moyenne de qualité des émissions dramatiques est à son plus bas. Il semble que l'imagination nous fuit.

télévision

Pour nous représenter cette année, on avait choisi un nouveau venu, Christian Delmas. Nouveau venu au chapitre des dramatiques car Christian Delmas travaille pour la télévision depuis longtemps et on lui doit quelques excellentes émissions. Robert Desrosiers, le réalisateur-metteur en scène, n'est pas un nouveau venu non plus. Il a fait notamment quelques séduisants *Visages* pour Radio-Québec.

Mais cela ne suffit pas pour une émission dramatique. Il faut un talent très particulier, de l'inspiration et quelque



Hubert Gagnon tient le rôle d'un coureur automobile dans «Le Grand Prix», dramatique réalisée par Radio-Québec pour l'obtention du prix Kammans.

chose à dire si possible... autant de qualités que Christian Delmas et Robert Desrosiers ne semblent pas avoir su réunir pour *Le Grand Prix* (Radio-Québec, mercredi, à 20 h 30; reprise aujourd'hui à 14 h 30). L'histoire pouvait avoir du piquant, puisque c'est (presque) celle de Gilles

Villeneuve mais un Gilles Villeneuve qui ne serait pas mort. Le voilà donc sur un lit d'hôpital et, dans ses rêves, il revoit son passé.

Hélas, l'apologue automobile s'arrête là. Au fond, le coureur automobile que nous présentent les auteurs pourrait être n'importe qui, un professeur d'université ou un laveur de vitre. Tout ce qui fait l'excitation d'un Grand prix est absent du film qui n'est,

somme toute, qu'une suite de retours en arrière, où un homme quelconque s'interroge sur son passé pour s'interroger sur le sens de la réussite et de l'échec.

Il revoit sa grand-mère, sa mère, sa première femme, etc... Mais les scènes sont mal construites, vides, superficielles. Elles ne touchent jamais le fond du problème. En un mot comme en dix, il ne se passe rien qui nous permette de comprendre les problèmes psychologiques qui agitent le coureur.

Pour une raison mystérieuse, Robert Desrosiers a choisi un style poétique pour nous présenter cette oeuvre où devraient régner les vomissements. Il y a des gadgets électroniques, des ralentis, de très jolis costumes, une très bonne musique de fond (de Marcelle Guertin), des charmes paysages et des chapeaux fleuris. Mais tout cela, qui est techniquement réussi, n'éclaire en rien le propos de la pièce. Au contraire, cela le contredit un peu. Ce n'est pas du tout comme cela que l'on imagine un fanatique de vitesse.

Didier Pironi nous en a dit davantage dans la courte entrevue qu'il a accordée dernièrement à Pierre Nadeau.

L'interprétation est forcément moyenne. Mais le personnage principal, incarné par Hubert Gagnon, réussit à mettre un peu de sensibilité là où

il n'y en a pas beaucoup.

C'est fait, c'est décidé, la télévision paysanne sera disponible à Montréal le 1er février, au plus tard le 1er mars quand seront branchés les 50.000 premiers abonnés, chiffre sur lequel on compte. C'est ce que vient d'annoncer la compagnie «First Choice», responsable de ce programme, qui entend se lancer dans la promotion active dès le premier janvier pour inviter la clientèle à se joindre à eux.

Le prix est désormais fixé. Il en coûtera \$15,95 pour s'abonner à un canal, en français ou en anglais. Si l'on s'abonne aux deux, le coût sera de \$25. En sus, il faut bien sûr compter les frais d'installation. Selon Gilles Sainte-Marie, porte-parole de «First Choice», Premier choix, cela donnera aux abonnés la possibilité de voir quelque 40 événements différents puisque tous les programmes ne seront pas traduits.

C'est la compagnie Vidéo-tron qui sera chargée de la mise en oeuvre du câblage.

A surveiller en fin de semaine

Samedi, Radio-Canada, 18 h

05: Denise Bombardier recevra à *Noir sur blanc*, la récipiendaire du Prix Fémina, Anne Hébert, ainsi que le chansonnier Paul Piché. Il y aura également un entretien sur le journalisme au Québec avec Jean Paré, directeur de *L'Actualité*.

Samedi, Radio-Québec, 21 h: une nouvelle série intitulée *Le Plaisir des yeux* qui présentera des documents sur l'art. Au programme, *Le dur temps de dire*, un reportage sur le cinéaste anti-colonialiste breton, René Vautier.

Dimanche, Radio-Canada 20 h 50: la seconde partie des *Beaux esprits* consacrée à Marie-Antoinette, Pontiac, Karl Marx et Thomas Moore. Dimanche, Radio-Canada, 21 h 50: L'orchestre symphonique du Centre des arts d'Ottawa présentera un concert de gala dirigé par Charles Dutoit avec, en solistes, le baryton Louis Quilico et le pianiste André Laplante.

Dimanche, Radio-Canada, 23 h: Ciné-club présente *Les Aventures du prince Achmed*, un dessin animé de Lotte Reiniger, réalisé en Allemagne en 1926.

Marty Robbins meurt à 57 ans

NASHVILLE, Tennessee (AP) — Le chanteur Marty Robbins, dont les ballades telle *El Paso* ont accentué durant 30 ans l'aspect western de la musique country des États-Unis, est décédé mercredi soir.

Un porte-parole de l'hôpital St. Thomas a précisé que Robbins a succombé à un arrêt cardiaque.

Robbins, âgé de 57 ans, gagnant d'un trophée Emmy, re-

posait dans un état critique et ne survivait qu'à l'aide d'une pompe cardiaque et d'un respirateur depuis quelques jours. Il devait également subir régulièrement une dialyse péritonéale pour purifier le sang que ses reins ne filtraient plus.

Jeudi dernier, il avait subi un quadruple pontage cardiaque et une pompe avait été insérée dans son cœur afin de régulariser la pression et la circulation sanguine.

«M. Brun» n'est plus

PARIS (AFP) — L'acteur Robert Vattier, qui fut le «Monsieur Brun» de la trilogie de Marcel Pagnol «Marius», «Fanny», «César», est mort hier à l'âge de 76 ans, à Paris, au domicile de sa fille Bérengère, a annoncé cette dernière.

Robert Vattier, qui souffrait de troubles cardiaques, était le seul survivant de la fameuse «partie de cartes» qui réunissait également dans «Marius» Raimu («César»), Charpin («Fanny»), et Dullac («Escartefigue»).

LABOIRE À ÉCHOS

L'ensemble Claude Germaine vient de compléter un nouveau microfilm: *La rencontre*, formée d'airs de Leclerc, Léveillé et Vigneault. Le lancement en sera fait le lundi 13 décembre au Vieux Fort de l'île Sainte-Hélène, à midi.

Une table ronde accueille ce samedi (14h) à la librairie Champigny Mme Alice Parizeau, qui présente son dernier ouvrage (*La charge des sangliers*), qui évoque une Pologne agitée, tout comme la sage de son premier roman (*Les lilas fleurissent à Varsovie*).

L'Atelier Continu Inc. s'est offert un beau cadeau de Noël: une nouvelle salle où l'on présentera des matinées pour toute la famille, comme *Kratrak*, conte chorégraphique de Micheline Vézina, une histoire d'une fillette qui se retrouve au Pôle Nord — du 27 au 30 décembre. Dans la même salle (1200 est rue Laurier, Montréal/Tél: 270-1175) l'on jouera *Le Petit Prince*, de Saint-Exupéry, les 2 et 3 janvier à 14h et à 16h puis le 4 janvier à 14h, dans la production du théâtre des Pissenlits, mise en scène de Joseph Saint-Gelais.

Un album de bandes dessinées sur un anti-héros de la culture américaine: *Carcajou*, le glouton frippon (éditions Appartenance) fera l'objet d'un lancement le mercredi 15 décembre à l'UQAM: Salle des Boisées, J-2805 au 1455, rue Saint-Denis. Le texte s'inspire de légendes ayant cours chez les Attikameks (522-2376).

Un nouveau magazine destiné à «l'homme de demain» verra bientôt le jour. Au *Masculin* a comme éditeur

chaque film 295\$
ce soir à 7h00
Ladies & Gentlemen
THE ROLLING STONES tous
ce soir à 9h30
LOLA
Une femme
allemande
de R.W. Fassbinder
New Yorker
5380 St. LAURENT 276-9626

À VOIR CE SOIR

LA MAISON DU LAC Salle 1, 7h15

ALLEMAGNE, MÈRE BLAFARDE 9h00

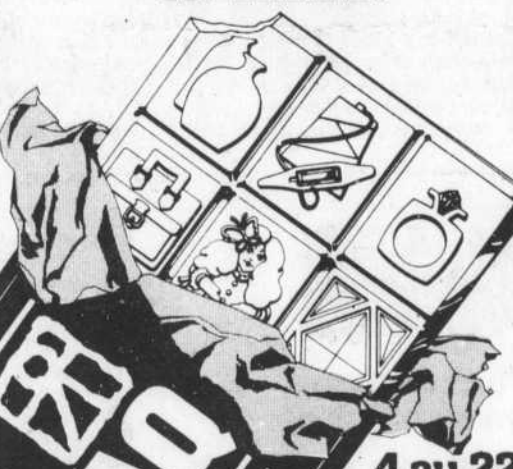
LA PEAU de Lillano Cavani Salle 2, 7h30

PASSION de Godard, Salle 2, 9h30

L'AUTRE CINEMA 6430 Papineau 722-1451

27^e SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

DE L'ART EN BARRE!



4 au 22 DÉCEMBRE

PLACE BONAVENTURE

Expo-vente

Entrée libre

De 12 heures à 22 heures

Aujourd'hui et jusqu'au 22 déc.

Remise du prix Jean-Marie Gauvreau-Molson le mardi 14 décembre

Surveillez

notre fantastique
page publicitaire
de

disques
classiques
importés

Pathé-France
distribués par
Trans-Musique

dans le Devoir du

samedi

11 décembre

cahier Culture et Société

MONSIEUR LÉVESQUE

Vous faites reculer le Québec de plus de 20 ans. Vous le ramenez à l'époque de Duplessis.

VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!

Alliance des professeurs de Montréal

«UN TRÈS BEAU FILM» — Francine Laurendeau, LE DEVOIR

LA NUIT DE SAN LORENZO est l'un des films les plus intéressants de la saison

Serge Dussault — LA PRESSE

... une oeuvre de classe. Un très beau film.

Manon Péclet — DIMANCHE MATIN

«VOYEZ-LE VITE! PAREILLE BEAUTÉ NE DONNE RENDEZ-vous qu'une fois tous les dix ans.» — PARISCOP

PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO

un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI



POUR TOUS

Le PARISIEN 4

480 St-CATHERINE O 866-3856

1.15-3.20-5.25-7.30-9.35, Sam. dernier spectacle 11.40.

UN FILM HUMANISTE QUI VA DROIT AU COEUR!

— Francine Laurendeau, Le Devoir

18 ANS ADULTES

PROSTITUTE

UN FILM DE TONY GARNETT AVEC

ELEANOR FORSYTH • KATE CRUTCHLEY

Version anglaise avec sous-titres français.

LaCité 2

3575 AV DU PARC 844-9470

12.15, 2.05, 3.55, 5.40, 7.30, 9.20

Patrick Dewaere, inoubliable!

«PLEIN SUD» de Luc Béraud est un hymne à la liberté

— Serge Dussault, La Presse

PRIME PAR LA FOUNDATION PHILIP MORRIS POUR LE CINÉMA

PLEIN SUD

un film de LUC BÉRAUD

14 ANS

avec PATRICK DEWAERE • CLIO GOLDSMITH JEANNE MOREAU

LA CITÉ: 1.10, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30

VERSAILLES: SAM. DIM. 1.10, 4.30, 6.10, 7.45, SEM. 6.10, 7.45.

LaCité 1

3575 AV DU PARC 844-9470

LA CITÉ: 1.10, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30

RENÉ MALO présente

LE GRAND GAGNANT DES «CESAR» 82

Meilleure Première Oeuvre
Meilleure Musique
Meilleure Photographie
Meilleur Son

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

avec FRÉDÉRIC ANDRÉ et WILHELMENIA WIGGING FERNANDEZ

DIVA

Tous les jours: 12.35 - 2.50 - 5.05 - 7.25 - 9.40.

10^e mois

BERRI 2

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Le nouveau WERNER HERZOG
KLAUS KINSKI
CLAUDIA CARDINALE

Sem.: 8.00 p.m.
Sem., dim.: 12.10 - 3.10 - 6.10 - 9.10.

le DAUPHIN 1

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-0060

RENÉ MALO présente

LE CHEF D'OEUVRE DE L'ORGIE GASTRONOMIQUE.

18 ANS Adultes

LE FILM-SCANDALE DES ANNÉES 70

GRAND PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE / CANNES 1973

ANDREA FERREOL

UN FILM DE MARCO FERRERI

LA GRANDE BOUFFE

POUR DIGÉRER LE FILM, L'EAU MINÉRALE ST-JUSTIN EST SERVIE GRATUITEMENT

3. SEM.

BERRI 1

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Tous les jours: 1.35 - 4.10 - 6.45 - 9.25.

Après Annie Hall et Manhattan

Woody Allen

revient plus brillant que jamais.

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ

4. SEM.

CREMAZIE

ST-DENIS - CREMAZIE 384-4210

Sem.: 7.25 - 9.25
Sem., dim.: 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25.

L'argent des contribuables

APRÈS avoir vu dans l'entreprise privée un modèle à suivre pour le gouvernement fédéral, le Vérificateur général du Canada a commencé de déchanter. M. Kenneth M. Dye estime maintenant que les sociétés de la Couronne devraient, comme les ministères, être soumises au parlement et à une stricte vérification de leur politique et de leur gestion. Il y a là une conversion bienvenue au réalisme économique: plusieurs sociétés d'Etat paraissent aussi mal gérées que bien des compagnies privées — plusieurs, du reste, ont dû recevoir un secours improvisé du trésor public.

Avec raison, puisqu'il s'agit largement de fonds publics, le Vérificateur demande que toutes les sociétés d'Etat soient à leur tour soumises à un plus strict contrôle du Parlement et à une vérification indépendante de leur gestion. Ce «sous-gouvernement» comprenant quelque 300 sociétés, la presse du pays n'a pas manqué de mettre en relief cette recommandation de M. Dye. Une autre de ses mises en garde mérite d'être signalée tout autant. La «vérification interne» des ministères a permis de mettre à jour des cas graves de gaspillage ou d'interférence politique, notamment au terminus postal de Montréal.

D'aucuns auraient voulu et veulent sans doute encore que ces vérifications internes s'en tiennent aux comparaisons de chiffres et que les vérificateurs s'abstiennent de formuler des commentaires embarrassants pour le gouvernement. Le Vérificateur général ne réclamera jamais trop d'autonomie pour ces enquêtes internes. Ce serait le comble, en effet, que la vérification serve à maquiller les turpitudes, non plus à les corriger ou à les prévenir!

Tout en revenant sur le problème de l'inefficacité relative de la fonction publique, M. Dye note cette année la volonté politique nouvelle qu'il a rencontrée, notamment au Conseil du Trésor, d'exercer un meilleur contrôle des dépenses et des programmes. De même, plusieurs fonctionnaires intègres et dévoués ne se sont pas gênés pour identifier des lacunes et des retards dans l'appareil fédéral. De plus en plus de gens semblent se scandaliser enfin qu'un cinquième peut-être des contrats de l'Etat soient donnés sans autorisation suffisante; que des projets d'envergure, comme VIA Rail, soient lancés sans étude préalable approfondie; ou que des fonds importants soient accordés à des compagnies ou à des administrations publiques sans vérification véritable de l'usage qui en est fait.

Poursuivant son examen sélectif des grands rouages de l'Etat canadien, le Vérificateur a continué de talonner certains ministères et fait rapport sur les correctifs qu'ils ont commencé d'apporter, avec empressement ou réticence selon le cas. Ainsi le ministère de la Défense nationale, qui se comportait comme un petit gouvernement, s'est amendé et semble aussi mieux gérer: il a droit en tout cas aux éloges de M. Dye. Celui-ci n'explique pas cependant pourquoi 10 000 personnes quittent chaque année les troupes canadiennes, occasionnant ainsi d'importants frais de formation, alors que, suivant la publicité, «la vie est imbattable dans les forces». Cette année, c'est plutôt le ministère de la Santé nationale et du bien-être social qui est mis sur la sellette.

Ainsi, le ministère de Mme Monique Bégin inspecté à peine 10% des installations équipées d'appareils radioactifs, et ses propres laboratoires sont parfois dans un état lamentable, voire dangereux. Faut-il se surprendre qu'Ottawa n'ait pas su détecter la MIUF? Il y a même lieu de s'inquiéter pour l'avenir si vraiment, comme le note le rapport, le personnel scientifique quitte le ministère sans être remplacé à un rythme satisfaisant.

De plus, le rapport du Vérificateur met cette année en lumière deux autres secteurs importants de l'administration fédérale: le ministère des Affaires extérieures, et les dépenses du Canada à l'étranger, notamment celles de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le moins qu'on puisse dire, après la lecture de passages étonnants, c'est que M. Dye et ses enquêteurs viennent de découvrir des talles fort prometteuses, l'une de mauvaise gestion au ministère, l'autre de fraude dans les dépenses de l'ACDI à l'étranger.

Le ministère que dirige maintenant M. Allan MacEachen ne sait pas où il s'en va, malgré son comité interministériel de politique extérieure; en conséquence, ses missions continuent d'improviser. Les nouveaux objectifs «économiques» qui ont été assignés au ministère sont tout aussi arbitraires. En vérité, il est surprenant que M. Dye se surprenne de ces découvertes: comment les Affaires extérieures sauraient-elles employer leur personnel à bon escient alors que le Canada n'a pas de politique étrangère cohérente?

En revanche, quand il s'agit d'argent, certains semblent fort bien savoir où ils s'en vont, tellement qu'il est devenu impossible aux vérificateurs de les suivre! L'ACDI avait prétendu s'être retiré du programme DRIPP en Haïti parce que le gouvernement Duvalier refusait de donner des garanties de gestion pour l'avenir. Or le Vérificateur a trouvé quelques fraudes, et quand il a voulu remonter dans les années antérieures, le «partenaire» d'Ottawa a refusé de présenter ses documents. Outre qu'il soit étonnant que l'ACDI n'en ait pas de double, faut-il croire que l'Agence n'aurait rien vu des méthodes administratives duvaléristes? M. Dye devra passer au peigne fin non seulement les projets en Haïti, mais toutes les dépenses de l'ACDI dans les pays de dictature et de corruption.

Enfin, le Vérificateur nous a donné quelques aperçus édifiants sur le ministère de M. Lloyd Axworthy. Alors qu'aucun immigrant n'est censé être accepté s'il est visiteur au Canada, ceux qui ont été favorisés d'un permis spécial en sont venus à représenter 10% des gens reçus. Le programme de réunification des familles donne lieu aussi à des pratiques irrégulières et incontrôlées — malgré la police de l'immigration. Plus gravement encore, les objectifs visés par le ministère quant au nombre d'immigrants et de réfugiés n'ont rien à voir avec les politiques déclarées de l'emploi au Canada ou de l'aide humanitaire à l'étranger. De l'aveu du ministère, ce sont de simples objectifs visant à mesurer l'efficacité des fonctionnaires à l'étranger!

Bravo, M. Dye, et à l'année prochaine!

Jean-Claude LECLERC

La curieuse stratégie de la SDI

Poursuivant sa politique «vigoureuse» orientée «résolument vers le virage technologique», le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, a annoncé, hier, l'octroi de garanties financières importantes au «Club de fers à cheval Inc.» de Maniwaki, et à la firme «Mon Rêve Navigation Inc.» de Ste-Luce-sur-Mer.

Personne n'est contre les entreprises qui organisent des voyages de pêche ou des tours de bateau! Mais tout le monde ne comprend pas très bien la stratégie de M. Biron et de la Société de développement industriel (SDI) qui sèment des subventions à tous vents. La semaine dernière, le «Restaurant du Capitaine Beaulieu» et les «Chandeliers Tradition» avaient droit aux faveurs de Québec. La logique et surtout les critères derrière cette manne gouvernementale, sont loin d'être évidents.

La SDI aurait pour stratégie de viser partout: on finira bien par créer des emplois quelque part. Tout le monde a ainsi droit à sa portion d'aide gouvernementale. Il y a des programmes pour tous les secteurs dont le meuble, le textile, les vêtements et la chaussure. Il y a quelques mois, on a remarqué que certaines industries avaient été oubliées: la loi 75 ouvre enfin la porte à la haute technologie, à la recherche et au dé-

veloppement de même qu'au tertiaire-moteur orienté vers l'exportation.

Quels sont les objectifs de cet organisme qui a distribué pas moins de \$169 millions l'an dernier? Le rapport annuel regroupe les bénéficiaires sous deux catégories principales: «technologie moderne» et «entreprises dynamiques». La performance ne suit pas cette distinction pompeuse: les provisions pour pertes sur prêts ont grimpé de 54% l'an dernier pour dépasser \$25 millions. Malgré l'appui de plusieurs dizaines de millions du Trésor québécois, la SDI trouve le moyen de finir l'année avec un déficit de \$4 millions.

Faut-il aveuglément continuer à gaspiller les ressources financières de l'Etat québécois dans une multitude de projets souvent sans lendemain? Notre système économique ne tient plus si le gouvernement doit être de toutes les initiatives privées. Le gouvernement fédéral n'est pas mieux; chaque semaine, il déverse, via le ministère de l'Expansion économique régionale, sa cuvette de subventions aux scieries et aux fabricants de portes et châssis.

Gouverner, c'est choisir. Il est évident que l'économie québécoise doit se spécialiser. Nous ne pouvons oeuvrer de façon concurrentielle dans tous les domaines. Le marché éliminera les secteurs qui ne correspondent plus à des besoins économiques réels. Diverses in-

dustries méritent cependant un solide coup de pouce en raison d'avantages comparatifs et de perspectives futures de croissance. Québec doit cesser de tirer dans toutes les directions. Les fonds publics ne sont pas illimités. Si le dynamisme n'est pas suffisant dans certains domaines d'avenir, qu'on y mette des fonds pour le créer. Mais le gouvernement ne peut faire le virage technologique pour les entrepreneurs privés. Ces derniers, et particulièrement leurs chambres de commerce, ont un rôle à jouer à ce niveau.

Les pays qui réussissent le mieux dans la conjoncture actuelle sont ceux qui ont délibérément choisi certains créneaux industriels en sacrifiant certains secteurs. Le rêve de l'autarcie est dépassé. On a englouti des dizaines de millions dans des «secteurs à la mode»: les motoneiges, les maisons mobiles, les poêles à bois, les fabricants d'antiquités...

Pour maximiser l'impact de l'aide financière de la collectivité, il faut mobiliser les fonds dans certains domaines précis. M. Biron et la SDI doivent identifier ces secteurs privilégiés sur la base de performance future en insistant notamment sur la qualité de la gestion. Il faut arrêter d'aider les PME à partir d'un penchant sentimental et électoral.

Michel NADEAU

Le pragmatisme anglican

Les évêques québécois de l'Eglise anglicane sont intervenus publiquement mardi dans le débat sur la réforme scolaire. C'est là un véritable événement. Les interventions publiques de l'épiscopat anglican sont extrêmement rares. Leurs propos suscitent donc un intérêt tout particulier.

Il faut d'abord savoir gré aux évêques d'avoir proclamé bien haut un certain nombre de vérités que, dans les milieux éducatifs protestants, on se contente de chuchoter. «La plupart des écoles protestantes, ont dit les évêques, ne respectent pas les règlements du Comité protestant en matière d'éducation morale et religieuse. Les membres des commissions scolaires, le personnel administratif et les enseignants, surtout dans les centres urbains, ne sont pas intéressés à implanter ces cours d'enseignement religieux.»

Les évêques connaissent bien les causes profondes de cet état de fait. La configuration interne de la communauté protestante a obligé l'école à gérer le pluralisme en fonction du plus bas commun dénominateur. L'obligation pratique qui lui a été faite d'accueillir dans ses écoles tous les non-catholiques a érodé encore plus son caractère protestant. La sécularisation de ces derniers vingt ans a fait le reste. Aujourd'hui, c'est une minorité de protestants qui favorisent en fait l'école protestante comme le révélerait invariablement les enquêtes d'opinion.

Les évêques auront beau regretter «que le terme «protestant» soit devenu synonyme de «neutre» et, dans l'esprit de nombreuses personnes, un terme plutôt politique que religieux, les faits sont les faits. L'école protestante n'est plus protestante parce que les conditions objectives qui lui permettaient jadis de l'être n'existent plus.

On s'étonne cependant des conclusions que l'épiscopat anglican tirent de l'analyse des faits. Car après avoir finalement constaté que le régime «étalé» ne donne pas, au plan religieux les résultats escomptés, ils affirment croire «fermement à la valeur des commissions scolaires confessionnelles» et invitent leurs fidèles à oeuvrer pour «maintenir les garanties confessionnelles existantes qui protègent notre droit à une éducation et à un environnement éducatif chrétien convenable pour nos enfants». On a beau être admirateur du pragmatisme, il y a des défis à la logique élémentaire qu'on n'arrive pas à relever.

En vérité, les évêques anglicans ont succombé au vieux réflexe traditionnel de la communauté anglo-protestante et qui s'observe chaque fois qu'il est question de modifier le système: devant cette loi et la menace appréhendée du plan Laurin, on se replie sur les vieilles formules même si on sait parfaitement bien qu'elles sont vides de sens religieux. On aurait espéré que le souci de ces hommes d'Eglise de dire la vérité s'accompagne aussi de celui de faire la vérité.

Car le temps est venu pour les communautés de foi protestante québécoises de cesser de se camoufler derrière les mots et les formules. S'il est vrai, par exemple, que «la plupart des écoles protestantes ne respectent pas les règlements du Comité protestant», celui-ci doit avoir le courage de révoquer leur caractère confessionnel comme le permet son règlement. À moins qu'il ne propose une vigoureuse réforme. Mais il n'est en fait incapable. Il préfère justifier son existence en reconnaissance des écoles protestantes «bidons».

Car c'est là le cœur du problème: le Comité protestant, le Service de l'en-

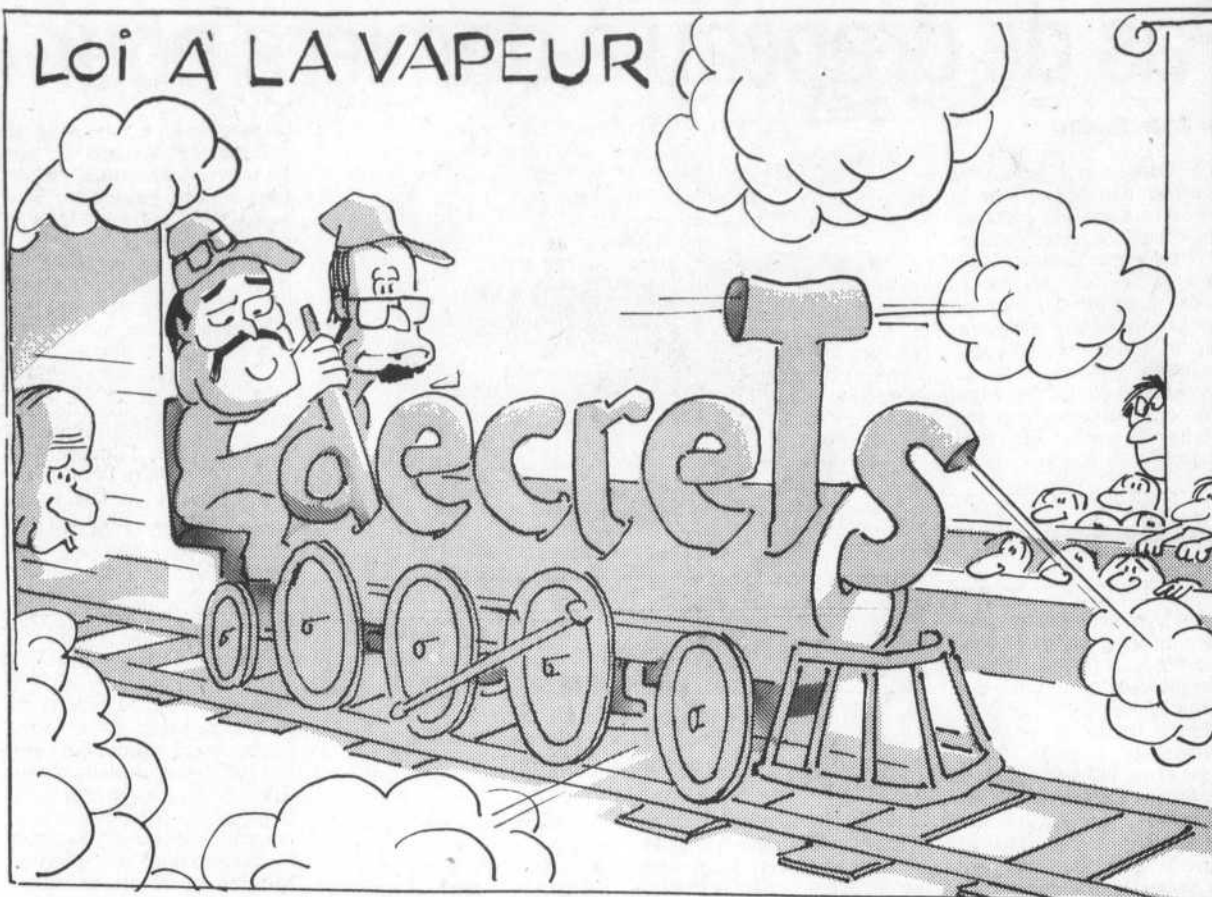
seignement protestant du MEQ et l'institution du sous-ministre de foi protestante sont, eu égard au protestantisme, des institutions largement inutiles. On n'a qu'à examiner attentivement leur production réelle depuis 1964, année de leur création, pour s'en rendre compte.

Leur fonction réelle est tout autre: elle consiste à assurer une présence institutionnelle au sein du ministère de l'Éducation de la moitié de la communauté anglophone. Cette fonction est parfaitement légitime. Seulement, il faudrait bien cesser de la déguiser.

À cet égard, le livre blanc de M. Laurin, qui continue de tenir le discours traditionnellement symétrique à propos des comités catholique et protestant, pêche par paresse intellectuelle. M. Laurin est ministre de l'ensemble du système d'éducation. On aurait dû s'attendre de sa part à un peu plus de sens critique eu égard au système protestant et à ses institutions.

«L'Eglise anglicane, disent leurs évêques, a toujours préconisé une éducation morale et religieuse à l'intérieur du système public aussi bien au primaire qu'au secondaire». Ils rejoignent en cela un très large consensus populaire qui est d'ailleurs inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne. Mais tout en affirmant la «nécessité d'une réforme» de l'enseignant protestant, ils rejettent, après un examen extrêmement superficiel, les propositions du livre blanc en la matière pour se rabattre platement sur le statu quo. En dernière analyse, ils conseillent à leurs fidèles le recours à la dissidence scolaire telle qu'on la pratiquait au 19e siècle. Vraiment, l'époque romantique n'est pas encore terminée.

Jean-Pierre PROULX



Devinez qui s'en vient?

par AlbertBrie

foi et de ma bonne foi.

Je me fais un pensum de regarder les réclames des marchands de bébés au petit écran. La télévision est dans ces circonstances la plus grande foire aux illusions qui ait jamais existé. Quelle surenchère! et quel trompe-l'oeil! Je m'assois courageusement devant la télé, un enfant sur mes genoux, et je m'emploie à ajuster son optique porté à s'emballer à la vue des démonstrations truquées par les monteurs des séquences. Je lui explique les ficelles du grossissement, de l'accélération, de l'animation, de la sonorisation. J'accepte de l'enfant qu'il ne m'aime pas quand je joue au plus fin. Qu'importe! On n'instruit pas un enfant sans se faire mal.

Il y a des gens qui s'imaginent prévoyants parce qu'ils ont déjà expédié la corvée des achats d'étrennes. Ils n'ont pas le repos pour autant. Tous les enfants, c'est connu, s'éprennent d'un jouet à première vue. Or, comme ils ont la passion éphémère, il faut s'attendre à ce que leur foudroyante affection change de victime de trois à dix fois en deux mois. C'est ici qu'il faut crier haro sur leurs caprices.

Si vous n'avez pas le courage de tenir la dragée haute à vos petits en coupant court à leurs fantaisies, je vous recommande mon procédé. Pendant trois semaines, disons, je les laisse folâtrer dans les pages des journaux, des catalogues et des circulaires. Laissez-les s'enflammer pour tout ce qui les séduit. Puis, doucement, vous vous faites suggestifs. Les options définitives sont lentes à venir. Quand la saturation apparaît, vous les sommez de faire un choix définitif, irrémédiable. Et qu'on n'en parle plus! Si besoin est, sortez la cuiller de bois vengeresse et menacez ces récalcitrants qui ne veulent pas prendre leur plaisir comme vous l'entendez.

Certaines personnes préfèrent attendre le sprint qui se situe vers la mi-décembre. Elles aiment la fébrilité, le stress excitant. C'est l'heure où dans les centres commerciaux règne un esprit ému, euphorisant, euphorisant. Ou l'argument est fallacieux ou je ne suis pas sensible à ces ondes de jouteuse chaleur spirituelle, toujours est-il que pour mon compte, à partir du 15 décembre, je ne remarque que des visages aux traits tirés, des corps prostrés et des humeurs grognardes. Je ne suis pas un poète des espaces exigus et des collets de comptoir. M'est avis que pour sortir sain et sauf de opérations hasardeuses, il faut savoir déraison garder.

LETRES AU DEVOIR

Rien que pour y voir plus clair

Maintenant que nous savons de façon officielle, puisque c'est le plus haut tribunal du pays qui le dit, que le Québec est devenu, en droit comme en fait, totalement à la merci du bon plaisir de la majorité anglophone du Canada, que faut-il faire?

Rien, disent les Jean Chrétien. Québec a perdu la partie 14 à 0, le fédéralisme totalitaire a gagné sur toute la ligne et il n'y a plus qu'à s'aligner sur la volonté majoritaire du Canada anglais qui dictera à l'avenir ce qui est bon et mauvais pour nous. Et vous autres, les nationalistes, vous n'avez plus qu'à fermer vos grandes gueules: Ottawa louta est, causa finita!

Par contre Jean-Louis Roy, pour qui l'affaire a une connotation autre que sportive, prétend que «ceux qui croient que la question est enfin réglée se trompent: elle est en un sens plus pressante pour la qualité de l'avenir du Québec et son exigence de justice». Il affirme même que la loi constitutionnelle actuelle est «inacceptable pour le Québec qu'elle soumet à la volonté majoritaire de ses partenaires canadiens», qu'«aucune minorité, si dynamique et si prospère soit-elle, ne peut prendre une telle chance avec son avenir, d'où l'obligation stricte et urgente de nous refaire des bases pour l'avenir». On ne saurait mieux dire. Ni poser avec plus de justesse et de justice le problème national québécois actuel.

Nous refaire des bases pour l'avenir, concrètement, ça veut dire quoi? Oubliions un instant les exégèses qui n'en finissent plus d'être savantes mais stériles, les palabres passionnées des rhéteurs péquistes ou libéraux, les analyses interminables d'experts qui expliquent brillamment tout mais ne proposent jamais rien, et demandons-nous, pour simplifier sans être simplistes, quelle solution suggère le gros bon sens politique du citoyen moyen. Raisonnons tranquillement. Froide-mment. Sans faire fâcher personne. Rien que pour voir clair.

Si je ne me trompe, on est pris à terre dans les mâchoires de l'alternative suivante. Ou bien on reste dans le Canada et on essaie de tirer le meilleur parti possible de notre statut de minorité désormais éternelle, ou bien on en sort et on se bâtit un régime de majorité normale quitte à instituer avec notre voisin des relations politiques et économiques nouvelles et mutuellement bénéfiques.

Si on reste dans le Canada, je ne vois pas comment, pratiquement, les choses et les gens étant ce qu'ils sont, on peut espérer autre chose qu'une minorisation de plus en plus grande qui nous y rendra de moins en moins puissants. Le risque me semble évident qu'à la limite, malgré les efforts des meilleurs, nous y soyons réduits à

la presque insignifiance, démographique d'abord et politique par voie de conséquence. Et cela, non à cause de la méchanceté des hommes mais par la logique implacable du système.

Si on sort du Canada, nous avons au contraire la chance de devenir, démocratiquement, un pays normal qui assume toutes les responsabilités de sa liberté politique. À ceux de Québec que la perspective de la souveraineté fait craindre des conséquences économiques négatives, il me semble juste de répondre, pour les rassurer, deux choses. Premièrement, sortir juridiquement du Canada, ça ne veut pas dire que nous cesserons d'être géographiquement son voisin. Et les impératifs de la vie économique vont obliger nos deux pays à entretenir des relations très intimes qui peuvent aller — et iraient vraisemblablement dans bien des domaines — jusqu'à l'association instituée. Les affaires sont toujours les affaires, et je ne connais guère d'États voisins qui refuseraient longtemps des gestes de collaboration économique rentable pour des raisons de sentimentalité politique. Deuxièmement, nous n'avons pas le choix. Entre la dépendance totale que nous impose pour toujours le Canada actuel et l'indépendance interdépendante que propose un régime de souveraineté, ne semble-t-il pas évident que nous avons tout intérêt à opter pour ce dernier? Le risque calculé de la liberté est préférable à la certitude de la dépendance.

«Avons-nous encore les moyens des stratégies et des objectifs du «tout ou rien», se demande sagement Jean-Louis Roy, que les attitudes globalistes inquiètent? Je me suis posé moi aussi la question. Et la seule réponse qui me vienne à l'esprit, c'est la suivante: si la réalité m'oblige à choisir entre tout et rien, je préfère prendre tout... c'est mieux que rien.

Doris LUSSIER

Montréal, 7 décembre

■ Monsieur Lamarre, intervenez!

Avec l'incendie du Waikiki Tourist Room, où huit de nos concitoyens les plus démunis (personnes âgées, personnes seules, itinérants) ont perdu la vie, il faut que la Ville de Montréal intervienne dans ce mode de logement et en favorise sa restauration.

Avec 372 incendies en cinq ans (1976-1980) dans les maisons de chambres, soit plus d'une maison de chambres sur cinq qui a été le théâtre d'un incendie, il faut que cesse ces pertes de vie humaine.

Avec les grands froids qui viennent, où l'on rencontre plusieurs maisons de chambres chauffées exclusivement par une cuisinière au gaz par étage, il faut rénover ces maisons où 10 000 Montréalais demeurent actuellement.

Avec des conditions de logement insalubres, des systèmes électriques défectueux, des issues dangereuses (les chambres sont loin de bénéficier

de l'opération 20 000 logements), il faut une politique municipale de logement des personnes seules et à faible revenu.

Avec l'absence de subvention à la rénovation de chambres et l'incitation de vos services municipaux à transformer les maisons de chambres en logement, il faut un gel complet de la transformation des maisons de chambres et la cessation immédiate de l'expulsion de chambreurs (par milliers depuis quelques années).

Avec la rareté actuelle de chambres (due aux démolitions, aux incendies, aux transformations, à la spéculation sur ce type de bâtiments), les chambreurs paient de plus en plus cher pour des chambres de plus en plus invivables (tourist rooms surpeuplés, maison en attente de démolition, etc.) il faut des subventions qui permettent une rénovation sans augmentation de loyer.

Avec le choix de se retrouver dans la rue si l'on fait appel aux inspecteurs municipaux, il faut inciter les propriétaires à restaurer et leur faciliter l'accès à des programmes de conservation du patrimoine résidentiel.

Avec une politique qui favorise le maintien à domicile des personnes âgées (50% des chambreurs sont des personnes âgées), il faut que l'administration municipale complète nos interventions médicales et psychosociales par une opération spécifique pour les maisons de chambres: rénovation de 5000 chambres.

Avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société d'habitation du Québec et la Régie du logement qui reconnaissent déjà ce type d'habitat, il faut Monsieur Lamarre, que vous interveniez.

Qu'attendez-vous?

Pierre LEGROS
de la table de concertation sur les maisons de chambres
Jacques LAURIN
du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal Inc.

Montréal, 6 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

lise noël

L'État à l'assaut de son corps professoral

L'ISSUE des négociations collectives dans le secteur public et parapublic, il apparaît que l'ensemble du corps professoral en sortira diminué. Diminué numériquement, bien sûr, mais aussi professionnellement.

Tandis que les professeurs de cégep se voyaient taxés de comportement capitaliste dans leurs activités départementales, leurs collègues de l'université essayaient la critique soutenue d'une productivité scientifique décriée insuffisante. Déjà marginalisés, de leur côté, par le projet de réforme scolaire du ministre Laurin, les enseignants du primaire et du secondaire étaient encore appelés à expier une faute irrémissible: celle d'avoir 42 ans de moyenne d'âge!

Pour augmenter la tâche des profes-

seurs et éliminer les surplus de personnels enseignant ainsi créés, M. Camille Laurin invoquait donc en septembre dernier le souci prioritaire du gouvernement d'améliorer la qualité de l'acte éducatif. À peine six semaines plus tard, ce même accroissement de la charge de travail était présenté par M. Yves Bérubé pour ce qu'il était vraiment: une mesure d'économie budgétaire, au même titre que la réduction de l'entretien des routes et l'abaissement des normes de climatisation dans les édifices publics.

Car la confusion des enjeux aura été monnaie courante au long de cette négociation. Ainsi, en émettant l'avis, au printemps dernier, de réorienter vers les autres dépenses une partie des sommes affectées aux salaires, certains organismes patronaux laissaient

croire à une redistribution simplement plus judicieuse des coûts à l'intérieur du système, alors même que le gouvernement s'apprêtait à décréter une réduction massive des sommes consacrées à l'éducation. En jouant, d'autre part, sur les malentendus créés par la loi 70, les offres salariales que ce dernier déposait en septembre donnaient elles aussi l'illusion d'une augmentation de salaire là où le gouvernement imposait en fait un gel. Passons enfin sur la suppression pratique d'un droit de grève que l'État prétendait pourtant continuer de reconnaître en théorie.

Les ambiguïtés, voire les contradictions, auront encore abondé dans cette «négociation»: l'appel au consensus qui passe par la coercition; l'étonnant refus de «chinoiser» sur deux heures

de débrayage, qui se traduit cependant le lendemain par une coupure de salaire; l'annonce solennelle d'offres finales qui diffèrent à peine de celles qu'on a antérieurement déposées; des propositions de règlement qui varient selon qu'elles sont écrites ou verbales; une volonté d'alignement sur l'Ontario dont l'effet est dit devoir accroître le nombre d'étudiants par classe sans nécessairement l'augmenter!

Il serait d'ailleurs intéressant de savoir dans quelle mesure l'analyse comparative effectuée par le ministère avec la province voisine, a tenu compte de paramètres tels que le ratio de la population, le poids relatif des bureaucraties, et le coût structurel, déjà signalé par M. Léon Dion, d'un système d'éducation fonctionnant en français dans un marché didactique massivement anglophone.

Mais, à supposer qu'au-delà de ces réserves, il faille faire la part d'un nombre moindre d'élèves dans les classes, pourquoi, contre toute évidence et après avoir endossé le contraire en 1979, présenter une augmentation de ce rapport comme ayant en plus valeur pédagogique? Dans cet esprit encore, comment expliquer que le même comportement capitaliste des professeurs de cégep et la même pro-

duction scientifique insuffisante des universitaires aient valu à leurs auteurs une convention collective généreuse il y a trois ans et un décret régressif maintenant? Bref, pourquoi ces failles n'apparaîtraient-elles si profondes qu'au moment précis où le gouvernement a besoin d'argent?

Tout se passe en effet comme si ce dernier essayait de justifier la brutalité de ses mesures par des principes pédagogiques et des impératifs moraux. D'où ces atteintes «sectorielles» à la compétence professionnelle des professeurs, d'où aussi des tentatives globales de culpabilisation qui les désignent à la fois comme responsables partiels de la crise économique et bous émissaires de l'échec de certains programmes que le ministère lui-même leur a imposé d'enseigner ces vingt dernières années!

Et si, par ailleurs, leur conscience sociale doit, au-delà d'un simple frein à des appétits salariaux qui ajouteraient à la crise, dicter aux professeurs de contribuer en sus au redressement même de la situation, ceux-ci n'ont pas à aller jusqu'à en endosser la responsabilité première: une conjoncture catastrophique les appelle à un exigeant partage, pas à la négation irréversible de la valeur intrinsèque

d'un taux de scolarisation qui demeure chez eux plus élevé.

Il en est beaucoup dans leur sein qui auraient accepté une redistribution dans la réduction: soit, par exemple, du salarial vers le normatif, comme l'avait un temps laissé entendre le négociateur du gouvernement M. Lucien Bouchard. Au lieu de surcharger certains professeurs et de mettre des milliers de femmes et de plus jeunes en disponibilité, la justice et la pédagogie n'auraient-elles pas trouvé toutes deux leur compte dans une répartition plus équitable du salaire et de la tâche?

Mais le gouvernement semble plutôt viser à une diminution nette des emplois et n'envisage de redistribution que du pédagogique vers l'administratif. Comment expliquer autrement son empressément à décréter des mécanismes supplémentaires de contrôle qui n'ont aucune incidence financière?

Au nom même de la qualité de l'éducation, l'État a donc choisi de dévaloriser l'ensemble du corps professoral et s'apprête à institutionnaliser l'insécurité permanente.

Ce faisant, il aura contribué à saper les fondements de son propre système d'enseignement.

Les droits et libertés

Le Parti libéral du Québec réclame le retrait du projet de loi 86

par Herbert Marx

Déclaration faite par le député de D'Arcy-McGee, porte-parole de l'opposition en matière de justice à l'Assemblée nationale, dans le cadre du débat sur le projet de loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.

Le Parti libéral du Québec appuie sans réserve les objectifs généraux du projet de loi 86 (loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne). Déjà, dans nos livres beige et rouge, nous avons proposé l'affermissement de la Charte québécoise adoptée en 1975 par le gouvernement libéral précédent, notamment en demandant au gouvernement l'abolition de l'article 90 pour assurer une meilleure égalité entre l'homme et la femme, et la modification de la Charte afin de permettre l'adoption de programmes d'accès à l'égalité. Cependant, le projet de loi 86 contient de nombreuses faiblesses dont un certain nombre sont relevées ci-dessous. Nous demandons au ministre de la Justice de revoir ce projet de loi et d'en déposer une nouvelle version plus complète au plus tard à l'ouverture de la prochaine session.

1) La clause restrictive — La clause restrictive de l'article 9.1 dans le projet de loi 86 est plus restrictive que celle que l'on trouve dans la Charte canadienne des droits et libertés. En effet, la clause proposée a une ressemblance étonnante avec la clause rejetée par le Parlement du Canada. Les clauses dont il est question sont les suivantes:

■ Charte québécoise — clause proposée (P.L. 86) — Art. 9.1. Les libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le

respect des valeurs démocratiquement reconnues par les citoyens du Québec, ainsi que dans le respect du bien-être général et de l'ordre public.

La loi peut, à cet égard, en fixer la portée et en aménager l'exercice.

■ Charte canadienne — clause rejetée par le Parlement canadien — Art. 1. La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés énoncés ci-après, sous les seules réserves normalement acceptées dans une société libre et démocratique de régime parlementaire.

■ Charte canadienne — clause retenue par le Parlement canadien — Art. 1. La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Dans la clause rejetée par le Parlement fédéral, les limites raisonnables étaient celles qui sont «normalement acceptées» dans une société libre et démocratique dotée d'un régime parlementaire. Ceci aurait eu pour effet de valider presque n'importe quoi. D'ailleurs, par le passé, de nombreux cas de discrimination ont été «normalement acceptés». C'est le cas de discrimination concernant l'emploi des personnes d'origine asiatique en Colombie-Britannique dans les années 30 et le cas concernant le retrait du droit de vote des Doukhobors au début du siècle, pour ne citer que ces deux exemples. La clause restrictive de l'article 9.1 du projet de loi 86 pourrait permettre de telles discriminations si elle est adoptée dans sa version actuelle.

Il est à noter que l'article 1 de la Charte canadienne des droits, adopté par le Parlement du Canada comporte un déplacement du fardeau de la preuve qui est peut-être l'élément le plus important de cet article. En effet, il donne certainement aux requérants une meilleure



chance de contester les lois et l'interprétation administrative de ces lois qui pourraient être incompatibles avec la Charte canadienne des droits. Les lois, les ordonnances, les règlements et les règlements municipaux qui sont de prime abord contraires à la Charte canadienne seraient présumés invalides à moins d'une preuve contraire qui est à la charge du gouvernement qui a adopté la loi ou le règlement incriminé. C'est en tout cas, l'interprétation que donne le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, dans l'arrêt portant sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits.

Par conséquent, il me semble plus indiqué que l'article 9.1 du projet de loi 86 soit modifié dans le sens moins restrictif de l'article 1 de la Charte canadienne des droits.

2) Égalité homme/femme — L'égalité homme/femme que le Parti libéral du Québec réclame depuis 1978 exige l'abrogation de l'article 90 de la Charte québécoise qui a été adopté en 1975 de façon temporaire. L'article 90 permet une discrimination contre les femmes en ce qui a trait aux avantages sociaux, aux régimes de rentes ou de retraite et aux régimes d'assurance des personnes.

Même si le projet de loi 86 vise l'abrogation de l'article 90 de la Charte des droits et libertés de la personne, l'entrée en vigueur de cette abrogation n'aura lieu qu'à la faveur de l'adoption d'un règlement hypothétique. Ceci pourrait bien prendre des mois ou même des années comme en témoigne le cas du règlement visant les programmes d'égalité des personnes handicapées. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Le Parti libéral du Québec s'interroge sur les motifs véritables qui empêchent le ministre de la justice de déposer en même temps que le projet de loi, un projet de règlement comme prévu dans l'article 86.9 du projet de loi 86 dans le but de faire abroger immédiatement l'article 90 de la Charte québécoise. De toute manière, il nous paraît regrettable que les droits et libertés des femmes demeurent, malgré ces changements tribulaires du pouvoir réglementaire de n'importe quel gouvernement en place.

Il est à noter que le ministre de la justice Marc-André Bedard a déjà prétendu (sans donner d'exemple concret) que la clause d'égalité homme/femme dans la Charte canadienne des droits pourrait nuire aux droits des québécoises. Il me semble évident que c'est plutôt la Charte québécoise telle qu'il veut la modifier qui garderait les femmes dans un état d'inégalité.

3) La suprématie de la Charte — La présence intégrale de la Charte québécoise sur toute loi ou tout règlement même postérieurs à la Charte, ne s'appliquera pas tout de suite et peut-être même pas avant 1986. Il nous semble incompréhensible que, par exemple, les libertés fondamentales de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association actuellement inscrites dans la Charte québécoise n'aient pas de présence sur toute loi québécoise dès l'adoption des modifications du projet de loi 86.

4) Les programmes d'accès à l'égalité — Étant donné les protections des droits à l'égalité dans la Charte qué-

bécoise, il est nécessaire de prévoir une exception afin de permettre l'établissement de ce que les américains appellent les «affirmative action programs», c'est-à-dire, des programmes de redressement progressif susceptibles de corriger les injustices affectant certains groupes. De telles exceptions et possibilités existent depuis fort longtemps dans les lois fédérales et provinciales traitant des droits de la personne.

Le projet de loi 86 vise plus que cette exception en prévoyant des mécanismes pour la mise en application des programmes d'accès à l'égalité. Les objectifs de ces programmes ne sont pas définis dans le projet de loi. De plus, ces programmes dépendent de l'adoption préalable d'un règlement d'application.

Il est fort regrettable qu'en vertu de ce projet de loi (comme pour beaucoup d'autres lois), le gouvernement puisse proclamer l'entrée en vigueur de la Loi en plusieurs fois et déterminer en plus la portée réelle de la Charte selon les caprices de son pouvoir réglementaire. Agir ainsi, c'est refuser à la population les garanties universelles qu'une charte des droits est censée procurer.

En 1978, l'Assemblée nationale a adopté la Loi assurant l'exercice des

droits des personnes handicapées. Cependant, l'article 63 de cette loi qui vise les plans d'embauche de personnes handicapées n'est pas encore en vigueur, quatre ans après l'adoption de la Loi. En ce qui concerne la Charte et les règlements proposés dans le projet de loi 86, l'intention du ministre est-elle de différer son application d'autant d'années?

En somme, en vertu du projet de loi 86, le gouvernement demande un chèque en blanc de l'Assemblée nationale pour les programmes d'accès à l'égalité. Il me semble que le gouvernement devrait énoncer sa politique en cette matière, ainsi que les divers coûts y affèrent, de même que la date de la mise en vigueur des règlements qui permettent l'établissement de ces programmes.

5) Le fonctionnement de la Commission des droits de la personne — La Commission des droits de la personne a été établie en 1975. Après sept (7) ans d'existence, il est temps que le gouvernement et l'Assemblée nationale étudient et réévaluent les devoirs et les pouvoirs de la Commission de même que son fonctionnement.

Le gouvernement propose dans le projet de loi de donner à la Commission la responsabilité de l'élaboration et l'appli-

cation des programmes d'accès à l'égalité. À l'heure actuelle, la Commission est débordée et surchargée de travail. En effet, les enquêtes de la Commission sont en retard de plusieurs mois et même dans certains cas de plus d'une année. Parfois, la Commission suggère aux requérants de procéder eux-mêmes devant les tribunaux s'ils ne désirent pas attendre les délais trop longs de l'enquête de la Commission. Dans ces cas cependant, le recours devant les tribunaux n'est pas le même puisque les juges n'ont pas le pouvoir de faire des enquêtes.

La Charte québécoise prévoit que toute personne qui a des raisons de croire qu'elle est victime de discrimination en vertu des droits reconnus dans la Charte peut adresser une demande d'enquête à la Commission. Celle-ci fait enquête et tente d'amener les parties à régler leur différend. Si la Commission est incapable d'amener les parties à régler leur différend, elle transmet aux parties les résultats de son enquête. Elle peut aussi recommander la cessation de l'acte reproché, l'accomplissement d'un acte réparateur ou le paiement d'une indemnité dans un délai qu'elle fixe. Enfin, lorsque les recommandations proposées par la

Suite à la page 18

Les droits de l'homme, 34 ans plus tard...

Texte d'un communiqué rendu public par la Ligue des droits et libertés pour souligner la Journée internationale des droits de l'homme proclamée par les Nations unies.

La Ligue des droits et libertés tient à souligner à la population québécoise que le 10 décembre est la Journée internationale des droits de l'homme. C'est en effet le 10 décembre 1948 qu'était proclamée à l'Assemblée générale des Nations unies la déclaration universelle des droits de l'homme. Il est important de noter que 34 ans plus tard, les droits fondamentaux reconnus internationalement à cette occasion, sont toujours bafoués et menacés pour des centaines de milliers de personnes.

Ici même, malgré les chartes canadiennes et québécoises, malgré les commissions chargées de les appliquer, plusieurs individus et collectivités sont encore victimes de discrimination, de sexisme, de racisme et d'exploitation. Plus particulièrement, les périodes de crise économique, politique ou sociale, comme celle qui nous étreint actuellement, sont des creusets favorisant la discrimination et l'oppression des plus démunis de la société, que ce soit les femmes, les travail-

leurs non syndiqués, les sans-emploi, les autochtones, les handicapés, les détenus ou les immigrants, etc.

La Ligue des droits et libertés s'est engagée depuis bientôt 20 ans, au Québec, dans la défense, la promotion et la protection des droits et libertés des individus et communautés. Pour ce faire, la LDJ a réuni des personnes et des associations en un mouvement démocratique d'action directe, d'intervention, de recherche et d'éducation populaire. Elle reste indépendante de tout mouvement politique, religieux ou autre et offre à tous et à toutes un service de consultation et d'appui. Elle a démontré son efficacité à maintes reprises comme en témoignent ses implications dans le dossier du journaliste salvadorien Victor Manuel Regalado, dans les événements de Restigouche, dans le travail de promotion pour une Charte internationale des droits des détenus, dans ses prises de position sur la brutalité policière ou les activités illicites des divers corps policiers.

En cette Journée internationale des droits de l'homme, la Ligue des droits et libertés tient à inviter les groupes et individus à la vigilance, à soutenir l'action de groupes comme la Ligue oeuvrant dans le domaine des droits, à faire appel à ces groupes pour signaler toute infraction aux droits et libertés.



Louis La Rochelle EN FLAGRANT DÉLIT DE POUVOIR Chronique des événements politiques de Maurice Duplessis à René Lévesque

Délaissant les «grandes interprétations», l'auteur nous offre une chronique percutante des événements qui ont agité la scène politique québécoise des deux dernières décennies. En filigrane, il nous fait découvrir que les hommes de pouvoir constituent parfois une faune étonnamment inerte, qu'on peut prendre en flagrant délit d'exercice timide et jaloux de ses prérogatives.

Volume illustré, 304 pages, en vente en librairie à 13,95\$

BORÉAL
EXPRESS

CONCOURS HENNESSY/FRANCE

Cognac
Hennessy
VERY SPECIAL
Hennessy Cognac France

Vous pourriez gagner un des cinq voyages pour deux* à Cognac, France, sur les ailes d'Air France et visiter les plus grandes réserves de vieux cognac au monde: celles de la maison Hennessy, fondée à Cognac.

Chacun des 5 prix comporte: 5 nuits à l'hôtel MERIDIEN de Paris, le voyage par train rapide jusqu'à Cognac, 2 nuits et une réception au Château Hennessy, la visite des vignobles et des vieilles réserves Hennessy ainsi que 1 000 \$ CAN pour vos dépenses personnelles.

REPLISSEZ ET POSTEZ LE COUPON CI-JOINT AU PLUS TÔT.

Expédier à:
Concours Hennessy/France
C.P. 332, Lachine (Québec)
H8S 4C2

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____ Tél.: _____

Ce concours est ouvert à tous les résidents du Québec, âgés d'au moins 18 ans.

QUESTION: En quelle année et à quel endroit fut fondée la maison Jas. Hennessy & Co.?

RÉPONSE: _____

**COGNAC
Hennessy**

REGLEMENTS
1. Tous les participants doivent être âgés de au moins 18 ans.
2. Les personnes qui auront répondu correctement à la question ci-dessous seront admises au tirage.
3. Le tirage au sort sera effectué le mercredi, 14 janvier 1983, à partir des coupons reçus avant minuit, le 31 décembre 1982.
4. Les prix doivent être acceptés tels quels, aucune substitution n'est autorisée. Ils peuvent être utilisés, au choix, entre le 14 janvier 1983 et le 14 janvier 1984, selon les disponibilités de l'hôtel.
5. Les employés de la maison Hennessy, de la société Air France, de la distillerie Meagher et Gillespie & Co. de leurs agences de publicité, ainsi que les membres de leurs familles immédiates ne sont pas admissibles.
6. Toute plainte concernant l'administration de ce concours peut être soumise à la Régie des loteries et courses du Québec.
7. Seuls les coupons et les fac-similés reproduits à la main, remplis en lettres majuscules, seront acceptés.
*Les prix seront attribués comme suit:
2 dans le grand Montréal; 1 pour Québec, le Bas-du-Fleuve et le Saguenay/Lac St-Jean; 1 pour Hull-Gatineau, l'Abitibi et la Mauricie et 1 pour les Cantons de l'Est et la Beauce.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

Le projet de loi 105, reprennent tous les accords parafés entre les parties lors des négociations qui se sont poursuivies jusqu'à il y a une dizaine de jours. Pour le reste, le projet de loi décrète les demandes présentées par le gouvernement, notamment en ce qui concerne les salaires. Sinon, ce sera le statu quo par rapport aux conventions collectives existantes.

La seule surprise quelque peu importante de ce projet de loi, comparativement au cadre de règlement général que le gouvernement a fait connaître le 29 novembre, touche à la récupération salariale pour les mois de janvier, février et mars.

Dans la loi 70 adoptée en juin dernier, le gouvernement avait prévu imposer les trois premiers mois de 1983 des réductions de salaires de \$521 millions dans le but de refaire ses équilibres budgétaires. Au cours de l'automne, le gouvernement avait proposé de réaménager ces coupures de 19.45% afin de protéger le pouvoir d'achat des bas salariés. Dans sa proposition du 29 novembre, le gouvernement réduisait à cette fin ses exigences de \$95 millions. On est maintenant rendu à \$115 millions, ce qui laisse une récupération salariale de \$406 millions.

Le gouvernement a été obligé de faire preuve de plus de largesse que prévu s'étant rendu compte que la formule de protection du pouvoir d'achat des bas salariés contenait des injustices flagrantes. Cette formule faisait en sorte que des salariés gagnant 200,000 par année subissaient des coupures de près de 20% de leurs salaires et se retrouvaient avec des salaires inférieurs à ceux des bas salariés qui n'étaient pas concernés.

La nouvelle formule adoptée par le gouvernement prévoit que tous les employés subiront des réductions de salaires, exception faite de ceux gagnant moins de \$8,07 l'heure ou \$14,738 par année. Pour les montants supérieurs, la réduction de salaires sera progressive.

Le maximum de coupure sera de 19.45% et s'appliquera à tous ceux qui gagnent plus de \$12,25 l'heure ou plus de \$22,372.

Au total, il y aura tout près de la moitié des employés de l'État qui subiront des coupures de 19.45%. En fait 161,000 personnes verront leur pouvoir d'achat protégé totalement ou en partie. De ce nombre, 56,000 personnes (en très grande partie aux Affaires sociales) ne subiront aucune coupure et conserveront les augmentations de salaires de 11% qu'elles ont touchées le 1er juillet dernier. Le gouvernement, par sa proposition, ne versera pas l'ajustement de 1.5% du 31 décembre en vertu des conventions signées il y a trois ans.

Ces réductions de salaires commenceront à s'appliquer le 1er janvier, exception faite du secteur de l'éducation. Dans ce cas, les réductions de salaires se feront à compter du 1er février pour les enseignants du primaire et du secondaire, et du 1er mars pour ceux du collégial. La récupération se fera sur une période de 50 jours. Cette exception serait motivée par des raisons techniques, le fait que l'année de travail n'est que de 200 jours. Ce n'est pas pour éviter, affirme-t-on, que «tout le monde soit en maudit en même temps».

Les décrets prévoient, d'autre part, que les salaires évolueront de la façon suivante jusqu'au 31 décembre 85, date à laquelle se termineront toutes les conventions:

- du premier avril au 31 décembre, un gel salarial sera appliqué. En réalité, il s'agit d'une réduction de salaire puisque le gouvernement prend comme point de départ de ce gel les salaires qui étaient payés le 30 juin 82, avant que ne s'applique l'augmentation de 11% du 1er juillet. Bon prince, il laissera toutefois une partie de cette augmentation à ceux qui gagnent moins de \$23,372 par année. Comparativement à ce qui est actuellement payé, ce gel salarial signifiera des réductions variant entre 0 et 11%, pour une moyenne de 5% de réduction pour les neuf derniers mois de 1983. Les ouvriers recevront un ajustement de 2% pour rattraper les ouvriers du secteur privé;

- du 1er janvier 1984 au 1er janvier 1985, les salaires seront ajustés au coût de la vie en fonction de l'évolution de l'indice des prix, moins 1.5%. Ce 1.5% qu'on devra soustraire à l'IPC vise à ramener le niveau de salaire dans le secteur public à un niveau comparable à celui du secteur privé. Les augmentations d'échelle compenseront par contre;

- pour 1985, on appliquera les mêmes augmentations qu'en 1984 basées sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Ici le gouvernement revient sur sa proposition de considérer un «enrichissement» pour la dernière année de la convention dans la mesure où dans le secteur privé on aurait aussi accordé un enrichissement. N'ayant pu se mettre d'accord avec les syndicats sur les mécanismes d'évaluation de cet enrichissement, on a décidé tout simplement de l'abandonner.

Quant aux clauses normatives, les décrets s'appliqueront à compter du 2 avril, sauf pour quelques mesures touchant les enseignants.

Voici les principaux points des décrets à ce chapitre.

Dans le secteur de l'éducation, on compte 29 décrets qui respectent intégralement, dit-on, le cadre de règlement rendu public le 29 novembre. On maintient donc les exigences gouvernementales en matière d'affectation et de mutation du personnel. Élément nouveau, la question de la charge (heures de travail) fait l'objet d'un moratoire jusqu'à ce qu'une commission parlementaire étudie ce point au début de 83. Les mises en disponibilité devraient toucher 6,857 professeurs en 83-84. Sauf si on trouve moyen de réduire le nombre de 1,300, ceux-ci ne pourront toucher leur plein salaire comme déjà annoncé.

Dans le secteur des affaires sociales, les exigences patronales qui étaient moins nombreuses, ont été maintenues sauf sur la question des fusions de postes. Le gouvernement accepte finalement de ne pas fusionner un poste s'il y a grief et d'agir qu'une fois le grief entendu par un mécanisme accéléré. Les demandes concernant le «bumping» sont maintenues, le prix des repas est augmenté mais de façon un peu plus graduelle, et enfin le plancher d'emploi demandé par les syndicats est rejeté.

Dans la fonction publique, le décret reprend des accords parafés sur presque tous les points. Pour les professionnels, il y avait eu moins de la moitié des clauses

parafées. Le gouvernement maintient l'augmentation de la semaine de travail et le gel salarial pour la classe un.

Signalons enfin que la loi 105 prévoit que le président du Conseil du trésor devra déposer les décrets auprès du Commissaire du travail pour entrer en vigueur. On prévoit pour la Société des alcools que les conventions dureront deux ans. Enfin on modifie les dates prévues à la loi pour prévenir les enseignants de leur non-réengagement.

◆ Pensions

de la réforme, tandis que son collègue des Finances, à la même conférence de presse, ne cessait de parler de coûts et de négociations supplémentaires avec les partenaires du gouvernement fédéral.

Le livre vert a d'ailleurs fait l'objet de révisions depuis que M. Lalonde est arrivé aux Finances et deux chapitres, sur «les avantages de la réforme» et «la mise en route de la réforme» ont presque entièrement été censurés, réduits à moins de deux pages chacun.

À plusieurs reprises au cours de sa conférence de presse, le ministre des Finances a souligné qu'il faudra attendre la fin de la récession pour se lancer dans une telle réforme. Pourtant, le rapport affirme que «dans l'ensemble, l'incidence financière de la réforme de l'appareil de retraite sur l'inflation, sur le chômage, sur le marché financier et sur la compétitivité du Canada ne serait pas excessive».

Il est vrai qu'on ne s'entend pas sur le coût exact de la réforme. M. Lalonde a parlé de \$2 milliards tandis que ses fonctionnaires parlent de \$3.5 milliards. Les réformes des régimes privés de pensions coûteraient, selon le rapport, \$2 milliards ou une moyenne de \$110 à \$140 par cotisant, et les augmentations aux régimes publics représenteraient un coût de \$1.4 milliard ou \$80 en moyenne par salarié canadien.

Comme plusieurs rapports l'ont amplement démontré depuis des années, le livre vert signé par M. Lalonde et Mlle Bégin souligne les faiblesses des régimes actuels: insuffisance de revenus de retraite pour les personnes âgées seules, surtout des femmes, sélectivité et non transférabilité des régimes privés, mauvaise protection contre l'inflation, injustices à l'égard des conjoints en cas de rupture du mariage ou de décès.

Mais cette analyse se termine sur une question à laquelle le gouvernement n'ose pas encore répondre: «l'ampleur des baisses prévues dans le niveau de vie des couples et des particuliers à revenu moyen est-elle un problème qui exige une mesure de l'État? Ou les Canadiens doivent-ils combler cette baisse par leurs propres moyens?»

Le seul engagement que le ministre des Finances était prêt à prendre hier, c'était au niveau du Supplément de revenu garanti, et encore avec la réserve suivante: «aussitôt que les ressources le permettent».

Pour le reste, le gouvernement fédéral a avoué hier son impuissance à faire avancer aucun dossier tant que les deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population ne seront pas d'accord. Or avec sa population, l'Ontario selon les mots de Mme Bégin, «peut bloquer toute réforme du système». C'est d'ailleurs ce que la province fait depuis six ans pour l'exclusion offerte aux parents. Seuls le Québec qui peut modifier son système comme il le veut, a mis en vigueur cette mesure, votée par le Parlement fédéral depuis plusieurs années.

Le comité parlementaire, qui sera peut-être créé avant Noël, voyagera, lui aussi, à travers tout le pays et aura jusqu'au 31 décembre 1983 pour soumettre un rapport aux Communes. La Conférence nationale sur les pensions, qui avait le même propos, ne suffit plus: «ce n'étaient que 300 joueurs», a dit le ministre de la Santé. Quant à la Conférence fédérale-provinciale déjà tenue sur la question, il faudra la reprendre après le rapport du comité des Communes.

Il n'y aura donc rien de concret avant 1985 et, si le gouvernement devait changer, il voudra reprendre les études déjà effectuées. M. Lalonde n'a pu, hier en conférence de presse, donner d'échancier pour le gouvernement sinon, à la blague, lancer l'année 1990.

◆ Parizeau

moins qu'on la force d'agir ainsi.

L'accès à l'Hôtel du Parlement a été restreint aux visiteurs durant quelques heures, au cours de l'après-midi, après que la présidence ait reçu un appel téléphonique d'une personne annonçant son arrivée avec une mitrailleuse. La surveillance a été renforcée et tout est rentré dans l'ordre, sans incident.

Après l'adoption de la motion d'urgence, qui permet à l'Assemblée de s'arrêter jusqu'à l'adoption finale de la loi extraordinaire, demain, les députés ont eu trois heures de répit pour prendre connaissance des décrets. L'étude en deuxième lecture a débuté à 19h30 avec le discours du président du conseil du trésor, M. Yves Bérubé, parrain de la loi.

Dans sa motion d'urgence, M. Bérubé met en parallèle l'échec des négociations avec le secteur public et le chômage qui s'aggrave sans cesse au Québec. Il souligne qu'une loi spéciale — la huitième que présente le gouvernement péquiste — est nécessaire pour exempter plus de 56,000 employés des effets de la loi 70, et pour prévoir une récupération salariale modulée de la part de plus de 100,000 autres. Il conclut en donnant des cas précis, avec les noms, de citoyens démunis qui attendent que le gouvernement prenne ses responsabilités.

Ce qui a valu de la part de son vis-à-vis libéral, M. Fernand Lalonde, des accusations d'exploitation démagogique des préjugés, d'appel honteux et repugnant de la part d'un gouvernement qui bâillonne l'opposition. «L'urgence que le gouvernement invoque, lance le leader parlementaire libéral, entouré des piles impressionnantes de documents-décrets, est une urgence fabriquée par son incapacité financière et par sa négligence. Mais ce n'est pas en faisant un coup de force contre l'Assemblée et contre tous les employés du gouvernement qu'on rétablira la confiance et la prospérité. C'est une motion ignoble et abjecte, une manœuvre d'aveuglement et de sournoiserie, démesurée, qui ne règlera aucun problème mais risque d'en créer de très graves», conclut M. Lalonde.

Pour sa part, M. Jacques Parizeau estime qu'il y a urgence de corriger la loi 70 et de prévoir les conditions de travail pour les trois années qui viennent. Pourquoi? Parce que le chômage augmente et que les recettes fiscales sont moins fortes que prévu.

«La récession a sur les finances du gouvernement des conséquences qui deviennent de plus en plus sérieuses, explique le ministre des Finances. Déjà, pour 82-83, il est très clair que nos recettes totales seront d'au moins \$450 millions de moins

que ce qui avait été prévu dans le budget».

Pis encore, ajoute M. Parizeau, pour 83-84, les revenus totaux du gouvernement seront de \$900 millions de moins que prévu; et pour l'année suivante, 84-85, les projections les plus récentes indiquent des revenus de \$1.6 milliard de moins. D'où, dit le ministre, il est évident que le gouvernement ne peut se payer un déficit délinquant, il doit au contraire avoir un contrôle d'une rigueur totale sur ses dépenses. Il a déjà tout mis sur la table, il ne peut en mettre davantage.

Dans cette perspective, faire semblant de poursuivre les négociations ne serait que du théâtre, à moins que le gouvernement ne cède sur des points névralgiques, ce qu'il ne peut faire à cause de la nécessité de préparer dès maintenant son budget. «Ce ne sont pas des opérations faciles que nous entreprenons, mais la pire récession d'après-guerre n'est pas facile non plus. L'urgence se plaide normalement en vertu d'une situation anormale, difficile, parfois tragique», conclut M. Parizeau.

«Une opération de maquillage, de propagande, une mise en scène d'urgence», réplique le député libéral de Vaudreuil-Soulanges. Selon M. Daniel Johnson, le gouvernement est victime de son irresponsabilité. Son collègue de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, estime que le gouvernement fait tourner à l'envers le film de la révolution tranquille et de l'effort des Québécois à bâtir une société moderne et libre.

M. Rivest s'étonne que l'on ose demander au Parlement d'étudier et d'adopter en quelques heures une masse incroyable de décrets alors même que l'on prétend d'autre part valoriser et réformer le travail parlementaire.

C'est un chèque en blanc qu'on demande aux députés, conclut M. Rivest, à la suite de M. Bisailon. Le député indépendant de Sainte-Marie estime qu'il y a urgence de marketing et que le projet de loi no 105 est l'étape finale d'un plan bien orchestré du gouvernement. «Il y a encore des faits troublants à étudier dans cette période supposément intensive de négociations», ajoute le député, qui conclut: «Ce gouvernement ne mérite plus de gouverner. L'urgence, c'est de changer le gouvernement».

Plus tôt à la période de questions, M. Bisailon avait demandé la tenue d'une commission parlementaire où tous les intéressés pourraient se faire entendre. Le premier ministre avait refusé, qualifiant d'improvisations les «travaux» du député de Sainte-Marie pour faire reprendre les négociations collectives.

D'autre part, MM. Brian Mulroney et Guy Chevrette ont fait parvenir des télégrammes au premier ministre pour rendre hommage à M. Lucien Bouchard, mis en cause par le député Bisailon, dans des propos relatés par Le Journal de Québec, et de Montréal. Tous deux ont travaillé avec M. Bouchard lors de la Commission Cliche. Ils vantent la compétence, l'intégrité, la loyauté du négociateur principal du gouvernement dans le secteur public. «Lui a un passé garant de l'avenir. Peut-on en dire autant de ses détracteurs?» demande même le ministre du Loisir, M. Lévesque les remercie en ajoutant que «le gouvernement partage entièrement l'opinion que vous exprimez sur son négociateur en chef».

◆ CTCUM

En recommandant d'accepter le rapport de conciliation, le Syndicat du transport a accepté en même temps l'offre salariale de l'employeur déposée en janvier dernier. Elle porte sur un contrat de deux années, avec effet rétroactif au 11 janvier 1982, et comporte une augmentation de 7 pour cent pour la première année, de 5.8 pour la seconde année et une clause d'indexation intervenant dès que l'indice des prix à la consommation dépasse 10%.

La loi 105 déposée à l'Assemblée nationale hier par le président du Conseil du trésor, Yves Bérubé, réservait en effet la surprise d'imposer à ce groupe d'employés une convention collective de force même si une possibilité de règlement négocié subsistait toujours dans ce dossier.

Au bureau du ministre Yves Bérubé, on soumettait en début de soirée qu'il n'y avait que deux possibilités. D'une part on pouvait retirer de l'application de la loi 105 le syndicat des employés d'entretien de la CTCUM si les deux parties acceptaient le rapport du médiateur Yvan Blain déposé hier matin. D'autre part, si l'une ou l'autre partie refusait ce rapport de conciliation, on maintiendrait l'application de la loi 105 à ce groupe d'employés.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente négociée entre les deux parties, les syndicats de la CTCUM seraient alors dans la situation de devoir vivre selon des conditions de travail moins généreuses que celles proposées par le conciliateur dans son rapport d'hier. Celui-ci a en effet proposé de nouveaux compromis qui marquent un certain progrès sur les dernières propositions de la partie patronale faites il y a trois semaines.

Ces dernières propositions patronales ont été rejetées dans une proportion de 52% environ par les syndicats, mais le gouvernement a pris la décision d'en faire la base de son décret.

Au bureau de M. Bérubé on indiquait hier qu'on devrait suivre dans ce dossier la même attitude que dans le dossier de la loi spéciale qui a mis fin à la grève de la CTCUQ dans la région de Québec il y a cinq semaines. Cette loi reprenait la position adoptée par la partie patronale et ignorait les compromis des médiateurs spéciaux du gouvernement que les syndicats avaient pourtant acceptés.

Pour en venir à une entente, les deux parties dans le dossier de la CTCUM ont virtuellement que quelques heures puisque l'on prévoit que la loi 105 sera adoptée dans quelques heures. On indique qu'il sera possible de retirer de l'application de cette loi ce dossier jusqu'à ce qu'on soit rendu à la troisième lecture. Il serait toutefois possible, affirme-t-on, d'amender le projet de loi pour faire en sorte que le rapport de médiation remplace le décret, mais cette solution serait improbable du fait que le gouvernement n'a pas l'intention de la considérer.

◆ Chrysler

vistes de Chrysler dès lundi aux six usines ontariennes touchées par le débrayage depuis le 5 novembre.

Le contenu de l'entente sera transmis aujourd'hui aux membres américains des TUA, a déclaré le président international des Travailleurs unis de l'automobile, M. Doug Fraser, confiant de pouvoir adapter ce règlement aux conditions qui prévalent aux États-Unis.

«Je souscris au cadre de cette entente, a-t-il dit, et je pense que nous pouvons l'adapter aux États-Unis, a-t-il dit. «Il nous faudra cependant régler quelques problèmes, mais je demeure optimiste».

Les pourparlers se poursuivent à Toronto sur les questions normatives.

Le Front commun promet un début d'année houleux

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le mouvement syndical ne laissera pas le gouvernement perpétrer «un hold-up par étapes» comme il le fait avec la loi 70 adoptée en juin et la loi 105 aujourd'hui sans répliquer. Dès janvier, le gouvernement pourrait faire face à une situation houleuse.

C'est ce qu'ont déclaré hier les porte-parole du Front commun CSN-CEQ-FTQ après avoir assisté à l'Assemblée nationale au dépôt en première lecture du projet de loi 105 qui imposera les conditions de travail des employés de l'État.

«Quand on est habitué à vingt ans de libres négociations, on ne peut laisser passer une telle loi qui vient bafouer ce régime de négociations», ont déclaré MM. Jean-François Munn, pour la CSN, et Réal Lafontaine, pour la FTQ. La période d'application des décrets risque d'être assez houleuse, ont-ils prédit.

Il n'est cependant pas question de réaction immédiate, ont-ils précisé, écartant, par exemple, toute manifestation de la

part des syndicats aujourd'hui ou demain alors que se poursuivra le débat sur la loi 105 à l'Assemblée nationale. Tout au plus peut-on prévoir la semaine prochaine une «journée de deuil national» organisée par la CSN mardi tandis que le syndicat des fonctionnaires fera de même le lendemain.

La stratégie de réplique des syndicats du Front commun ne sera arrêtée que dimanche lors d'une réunion à Montréal du conseil d'orientation du Front commun. Les syndicats feront le point sur les assemblées générales des derniers dix jours convoqués pour étudier le cadre général de règlement proposé par le gouvernement. Ce cadre général a été rejeté de façon massive, ont déclaré MM. Munn et Lafontaine. Ils ont aussi précisé que les votes de grève prévoyant une résistance aux décrets en janvier et février ont été massivement favorables.

Le conseil d'orientation du Front commun de dimanche fera le point sur ces résultats et pourra ordonner un vote de grève plus tard en janvier dans le cas des

syndicats qui ne se seront pas encore prononcés. Il aura aussi à prendre connaissance de la volonté de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de voter un fonds d'urgence de \$2 millions pour «payer aux coups». L'exécutif de la CEQ a soumis l'idée hier à son conseil général et proposé de convoquer un congrès spécial en janvier pour voter les cotisations nécessaires à constituer ce fonds d'urgence.

Les porte-parole du Front commun ont souligné, d'autre part, que lorsque les baisses de salaires commenceront à s'appliquer le 1er janvier, il pourrait sûrement y avoir des gestes spontanés qui entraîneront une baisse de productivité. Certaines universités, l'UQAM notamment, commenceront à appliquer dès la semaine prochaine la baisse des salaires déjà décrétée il y a quelques jours.

MM. Munn et Lafontaine ont enfin dénoncé le recours à la situation d'urgence par le gouvernement pour faire adopter la loi 105 à la vapeur. Ils auraient aimé notamment être entendus par l'Assemblée nationale, ce qui ne sera pas possible.

Garon promet de revoir la politique de crédit agricole

par Claude Turcotte

QUÉBEC — La prochaine année sera celle d'une révision en profondeur du crédit agricole, a promis hier au congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon.

M. Garon a indiqué qu'un document sur l'état de la question sera publié, ce qui sera une contribution au débat; les délégués à une conférence socio-économique discuteront ensuite de crédit agricole «sans préjuger de ce qui est bon ou mauvais, ni écarter aucune hypothèse». M. Garon a laissé entendre en outre que le processus législatif pourrait être amorcé vers la fin de 1983 ou au début de 1984.

Selon les quelques remarques du ministre de l'Agriculture sur cette question hier, il ne faut pas s'attendre à des changements majeurs dans le crédit agricole, mais plutôt voir de quelle façon une aide plus spécifique pourrait être apportée à certains types de productions.

Pour le moment, M. Garon considère que l'Office du crédit agricole et ses dirigeants font un gros travail. Il trouve normal que sur 20,000 dossiers traités, il n'y ait qu'un certain nombre d'insuccès. «Ce serait miraculeux si personne n'avait de difficulté, mais l'Office du crédit agricole n'est pas figé dans le ciment», a-t-il dit.

M. Garon n'a guère pris d'autre part que le président de l'UPA, M. Jacques Proulx et les médias parlent d'une hausse de 900% des faillites dont le nombre total est de 123 cette année. C'est ce qu'il a appelé une statistique à la chinoise. Un peu plus

tard, M. Proulx a répondu que les agriculteurs avaient appris d'autres le recours aux statistiques chinoises et qu'ils trouvaient utiles eux aussi de s'en servir, ce qui a fait rire et applaudir.

M. Garon a en fait passé deux heures avec les congressistes de l'UPA hier; sa visite fut beaucoup plus tendue que l'an dernier alors qu'il avait été retenu par des producteurs de porcs en colère. Il n'en a pas moins reproché aux agriculteurs de projeter des visions trop pessimistes et a fait état de certaines statistiques préliminaires indiquant que le revenu net des producteurs québécois connaîtra cette année une hausse de 7.4%, alors que leurs collègues ontariens enregistreront une baisse de 12.4% et que la moyenne canadienne en agriculture sera en baisse de 9.3%.

Disant citer un vieux membre de l'UPA, M. Garon a raconté avoir entendu le commentaire suivant: «On ne peut pas toujours vous dire qu'on est de votre avis, même si on en a envie. L'assistance a spontanément ri.

Sur la question du rapport Gilson à propos du transport des grains dans l'ouest, M. Garon et l'UPA sont tout à fait sur la même longueur d'ondes. M. Garon a mentionné que cette «solidarité» sera nécessaire au début de l'année prochaine pour combattre le rapport Gilson.

Pour leur part, les producteurs agricoles ont voté à l'unanimité hier une résolution affirmant que l'agriculture de l'est du Canada est «gravement en danger» à cause de certaines recommandations du rapport Gilson. Les congressistes ont demandé à l'UPA de continuer son action et à toute la po-

pulation du Québec d'être solidaire des agriculteurs.

M. Garon et les délégués ont aussi accordé une attention particulière aux problèmes qui existent dans la mise en marché du lait entre les producteurs syndiqués et les coopératives qui transforment le lait.

Il y a, disent les producteurs, des ambiguïtés dans la loi sur la mise en marché des produits agricoles et ils demandent à l'Assemblée nationale de clarifier les choses.

Pour sa part, M. Garon a soutenu que le gouvernement sentait de plus en plus le besoin d'intervenir, les divergences entre syndicats et coopératives n'étant pas résolues, mais il a prévenu aussi que le gouvernement ne pourrait peut-être pas régler le problème d'une manière aussi satisfaisante que ne sauraient le faire les parties elles-mêmes.

Une chose est certaine, selon le ministre, l'industrie du lait ne peut se payer le luxe d'avoir deux structures. Le chiffre d'affaires à la production du lait est de \$1 milliard; pour la transformation et la mise en marché, il s'agit d'un chiffre d'affaires de \$1.5 milliard.

Enfin, M. Garon a déclaré que la révélation des ristournes a eu un impact important dans le public et que «ce serait une bonne chose de trouver un système sans ristourne». Il a soutenu que le système est bon dans l'ensemble, mais qu'il faut «faire les corrections pour le bien de tout le monde».

Selon lui, la concertation de l'industrie laitière devra se faire très vite et il a rappelé que la régie du lait tiendra des audiences le 25 janvier prochain.

Pas de chèque en blanc pour l'AMARC

par Alain Duhamel

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) n'a pas l'intention de donner un chèque en blanc à l'Association montréalaise d'activités créatives et culturelles (AMARC), responsable de l'administration des îles de Terre des hommes.

Pour tout renseignement budgétaire, les conseillers municipaux ont reçu de l'AMARC une résolution dans laquelle elle s'engage à ne pas réclamer de l'administration municipale plus de \$4 millions en 1983. Le chef du RCM au Conseil, M. Michael Faïnstat, s'est opposé hier à cette façon d'agir car elle équivaut à donner à cet organisme paramunicipal un chèque en blanc.

L'administration municipale et les partis d'opposition avaient convenu de reporter l'étude détaillée du budget de l'AMARC au mois de janvier, puisque le Conseil n'aura pas le temps, d'ici à l'adoption du budget de la ville la semaine prochaine, de passer en revue tous les services et organismes de Montréal. De là à adopter en principe le budget d'un organisme sur présentation d'une simple résolution, l'opposition estime qu'il y a une marge!

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a laissé entendre que

l'administration municipale revoyait les orientations et l'administration des îles de Terre des hommes. Depuis plusieurs mois, l'AMARC a déposé des orientations de développement parmi lesquelles, par exemple, elle proposait d'ouvrir les îles à l'année longue et d'y tenir un important programme hivernal de manifestations.

Toutefois, depuis quelques semaines à l'hôtel de ville, il est question de la survie même de l'AMARC, un organisme municipal dont l'existence a été marquée par plusieurs pratiques administratives incorrectes relevées dans les rapports du Vérificateur général.

L'opposition n'a pas l'intention non plus de laisser l'administration municipale prendre tout son temps pour évaluer ses demandes relatives à la vie parlementaire. De nouveau hier, le conseiller Jean Roy, qui agit à titre de leader parlementaire du RCM, a prié l'administration de préciser son échéancier. Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a indiqué que l'administration s'affairait à la recherche des renseignements de base sur les usages dans d'autres villes et dans d'autres parlements de manière à ce que tous les partis politiques puissent parler de la même chose. Les résultats de ces démarches ne sont pas attendus avant le mois de février.

◆ Lesotho

L'ANC à Harare, qui a affirmé qu'il «ne suffirait pas à arrêter la lutte en Afrique du Sud». La presse sud-africaine a reproduit de son côté hier un communiqué de l'ANC menaçant de passer à l'action contre des civils blancs.

Pretoria, qui vient récemment de faire un geste en libérant deux ans avant la fin de sa peine le poète Breyten Breitenbach, condamné à neuf ans de prison pour «subversion» au sein de l'ANC, utilise la douche écossaise en maniant une politique d'ouverture tout en restant intransigent, notent les observateurs. Sa démonstration de force contre le Lesotho doit être considérée comme un sévère avertissement à ses voisins qui continuent à autoriser l'implantation de bases de l'ANC sur leurs territoires.

La mise en garde, qui suit l'avertissement de Pretoria à Cuba de ne voyager aucun soldat aux frontières sud-africaines, vaut en particulier pour le Mozambique, le Swaziland, le Zimbabwe et le Botswana, notent ces observateurs.

Les forces cubaines en Angola auraient été portées de 20,000 à 30,000 hommes au cours des derniers mois, selon les estimations de la CIA.

Ils ont attribué cette augmentation de la présence militaire cubaine en

Angola à la menace de raids sud-africains contre les bases de la SWAPO (Organisation du peuple du sud-ouest africain) et aux opérations de l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola). La première lutte pour l'indépendance de la Namibie et la seconde contre le gouvernement de Luanda.

Le général Constand Viljoen, commandant-en-chef de l'armée sud-africaine, a déclaré que l'Afrique du Sud regrettaient que des innocents aient été tués dans l'action.

«Le gouvernement d'Afrique du Sud a averti à maintes reprises les gouvernements des pays voisins de ne pas laisser des terroristes utiliser leur territoire ni leurs installations comme tremplin contre l'Afrique du Sud», a-t-il ajouté.

◆ Les droits

Suite de la page 17

Commission n'ont pas été suivies à sa satisfaction dans le délai fixé, la Commission peut, avec le consentement écrit de la victime, s'adresser au tribunal en vue d'obtenir une injonction contre la personne en défaut ou pour le paiement de l'indemnité qu'elle avait recommandée.

Dans ce processus, la Commission et son personnel jouent en même temps les rôles d'enquêteur, d'arbitre, de conciliateur, de juge et même de procureur devant les tribunaux. Il me semble qu'il y ait une confusion dans les responsabilités du personnel et des commissaires. Cette confusion peut conduire à des injustices. On pourrait avec intérêt étudier les processus en vigueur dans les autres provinces et au gouvernement fédéral pour le règlement des litiges concernant les droits de la personne.

Par exemple, la Loi canadienne sur les droits de la personne prévoit l'établissement d'une commission des droits de la personne qui est chargée de recevoir des plaintes et faire des enquêtes. Cependant, pour une plainte donnée, l'officier-enquêteur ne peut pas être conciliateur. De plus, si le conciliateur ne réussit pas à rapprocher les parties, c'est un tribunal spécial indépendant de la Commission, composé d'une ou de plusieurs personnes qui est chargé d'examiner la plainte. Ainsi, les tâches et les rôles du personnel et des commissaires sont bien définis, limités et distincts.

Le projet de loi 86 fut présenté par le ministre comme un réaménagement en profondeur de la Charte québécoise. Il me semble que dans le cadre d'une telle réforme, qu'il conviendrait aussi d'étudier attentivement les devoirs, les fonctions et les pouvoirs de la Commission des droits de la personne du Québec.

En terminant, j'aimerais souligner que mon intervention à ce stade est de demander au ministre de la Justice et à son gouvernement, de se pencher à nouveau sur la réforme de la Charte québécoise. Il serait malheureux qu'une réforme majeure d'un document de cette importance se fasse à la hâte dans les dernières heures de la session avant les vacances de Noël.